PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 1

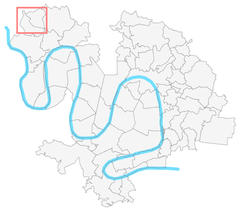

Echelle : 1 / 5 000

50 m
5000 mm²
0.5 ha
100 m



Limite de zone

INTENTION DE PROJET

Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Périmètre de OAP de secteur d'aménagement

Emplacement réservé
Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1

Périmètre en attente de projet

Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Mare

Arbre remarquable

Alignement d'arbres

Haie

Espace Boisé Classé (EBC)

Jardin familial et partagé

Parc/coeur d'îlot/coulée verte

Espace paysager

Verger

Corridor écologique à restaurer

Secteur de biotope

Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

Elément bâti / protection moyenne

Elément bâti / protection forte

Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

Mur

Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

Ensemble bâti homogène

Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive

Cimetière

Limite communale

Parcelle cadastrale

Emprise bâtie

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2025. ©Droits de l'Etat réservés

EPINAY-SUR-DUCLAIR

SAINTE-MARGUERITE-SUR-DUCLAIR

SAINT-PAER

DUCLAIR

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 2

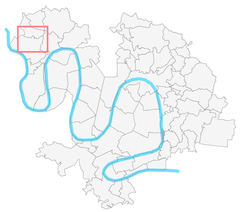

Echelle : 1 / 5 000

N

50 m — 5000 m² / 0,5 ha — 100 m



Limite de zone

INTENTION DE PROJET

Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Périmètre de OAP de secteur d'aménagement

Emplacement réservé
Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1

Périmètre en attente de projet

Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Mare

Arbre remarquable

Alignement d'arbres

Haie

Espace Boisé Classé (EBC)

Jardin familial et partagé

Parc/coeur d'îlot/coulée verte

Espace paysager

Verger

Corridor écologique à restaurer

Secteur de biotope

Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

Elément bâti / protection moyenne

Elément bâti / protection forte

Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

Mur

Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

Ensemble bâti homogène

Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive

Cimetière

Limite communale

Parcelle cadastrale

Emprise bâtie

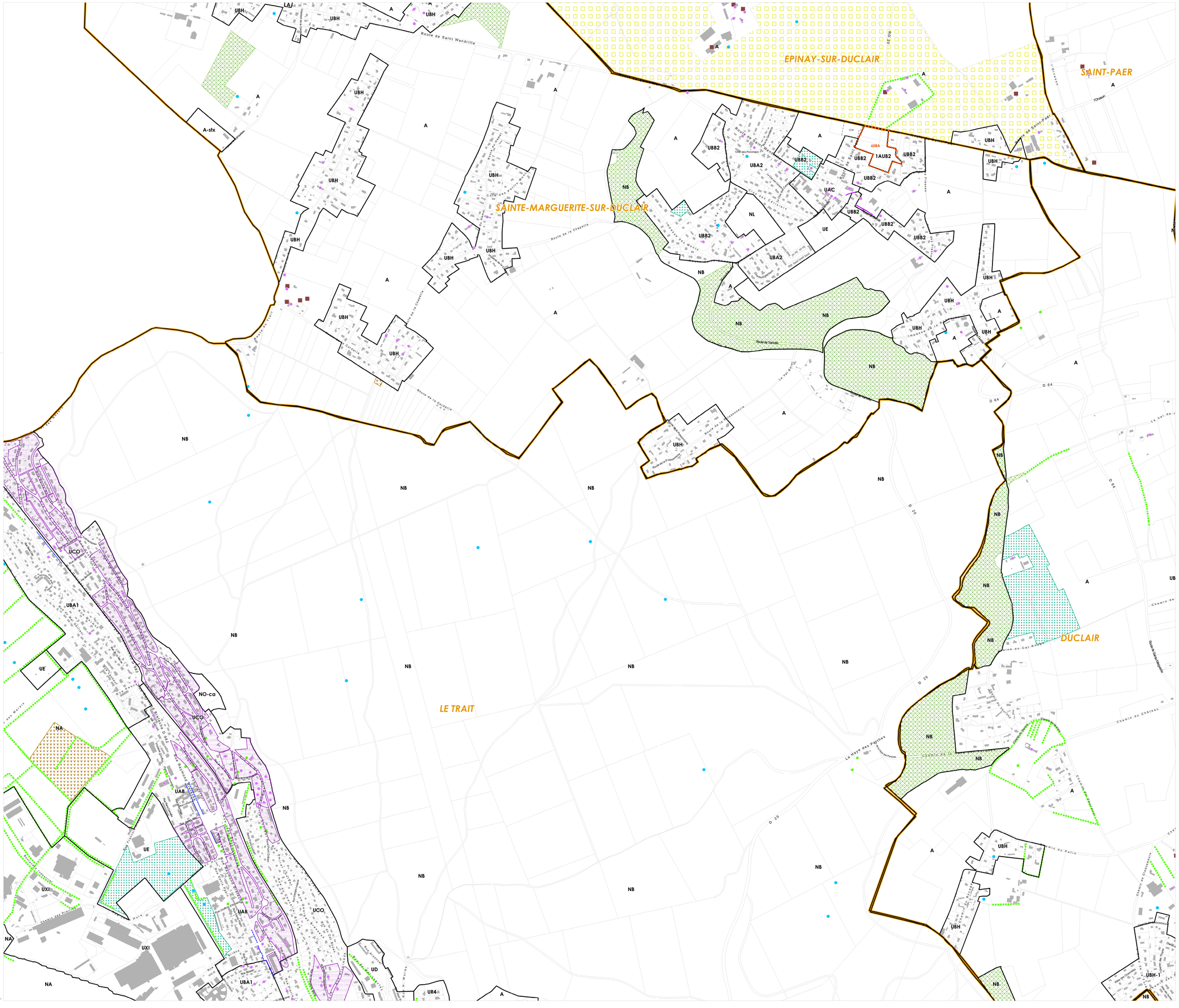

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2023. ©Droits de l'Etat réservés

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 3

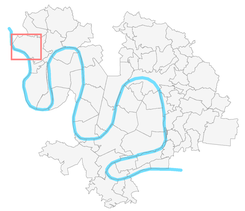

Echelle : 1 / 5 000

50 m
5000 m²
0.5 ha
100 m

Limite de zone

INTENTION DE PROJET

Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Périmètre de OAP de secteur d'aménagement

Emplacement réservé
Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1

Périmètre en attente de projet

Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Mare

Arbre remarquable

Alignement d'arbres

Haie

Espace Boisé Classé (EBC)

Jardin familial et partagé

Parc/coeur d'îlot/coulée verte

Espace paysager

Verger

Corridor écologique à restaurer

Secteur de biotope

Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

Elément bâti / protection moyenne

Elément bâti / protection forte

Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

Mur

Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

Ensemble bâti homogène

Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive

Cimetière

Limite communale

Parcelle cadastrale

Emprise bâtie

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2020, ©Droits de l'Etat réservés

SAINTE-MARGUERITE-SUR-DUCLAIR

LE TRAIT

YAINVILLE

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 4

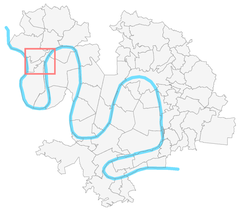

Echelle : 1 / 5 000

50 m
5000 m²
0.5 ha
100 m



Limite de zone

INTENTION DE PROJET

Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Périmètre de OAP de secteur d'aménagement

Emplacement réservé
Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1

Périmètre en attente de projet

Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Mare

Arbre remarquable

Alignement d'arbres

Haie

Espace Boisé Classé (EBC)

Jardin familial et partagé

Parc/coeur d'îlot/coulée verte

Espace paysager

Verger

Corridor écologique à restaurer

Secteur de biotope

Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

Elément bâti / protection moyenne

Elément bâti / protection forte

Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

Mur

Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

Ensemble bâti homogène

Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive

Cimetière

Limite communale

Parcelle cadastrale

Emprise bâtie

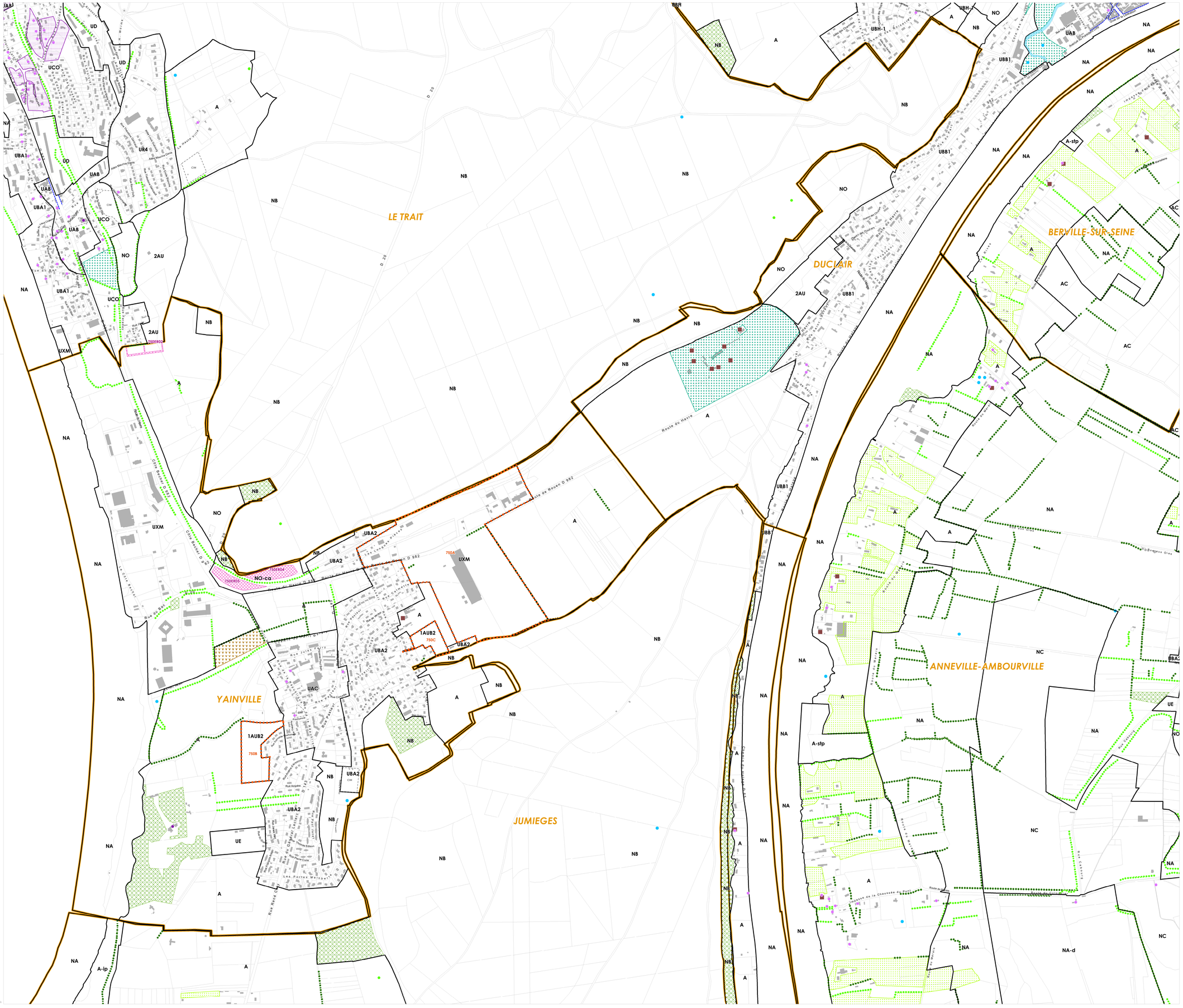

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2025. ©Droits de l'Etat réservés

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 5

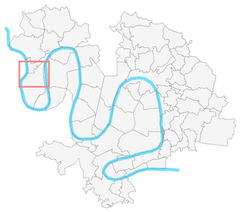

Echelle : 1 / 5 000

50 m
100 m
5000 m²
0.5 ha



Limite de zone

INTENTION DE PROJET

- Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Périmètre de OAP de secteur d'aménagement
- Emplacement réservé
  Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1
- Périmètre en attente de projet
- Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

- Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

- Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Mare
- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres
- Haie
- Espace Boisé Classé (EBC)
- Jardin familial et partagé
- Parc/coeur d'îlot/coulée verte
- Espace paysager
- Verger
- Corridor écologique à restaurer
- Secteur de biotope
- Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

- Elément bâti / protection moyenne
- Elément bâti / protection forte
- Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

- Mur
- Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

- Ensemble bâti homogène
- Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive
- Cimetière
- Limite communale
- Parcelle cadastrale
- Emprise bâtie

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2025. ©Droits de l'Etat réservés

LE TRAIT
YAINVILLE
DUCLAIR
ANNEVILLE-AMBOURVILLE
JUMIEGES

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 6

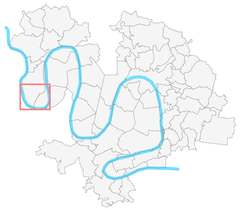

Echelle : 1 / 5 000

50 m
5000 m²
0.5 ha
100 m



Limite de zone

INTENTION DE PROJET

Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Périmètre de OAP de secteur d'aménagement

Emplacement réservé
Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1

Périmètre en attente de projet

Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Mare

Arbre remarquable

Alignement d'arbres

Haie

Espace Boisé Classé (EBC)

Jardin familial et partagé

Parc/coeur d'îlot/coulée verte

Espace paysager

Verger

Corridor écologique à restaurer

Secteur de biotope

Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

Elément bâti / protection moyenne

Elément bâti / protection forte

Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

Mur

Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

Ensemble bâti homogène

Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive

Cimetière

Limite communale

Parcelle cadastrale

Emprise bâtie

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2025. ©Droits de l'Etat réservés

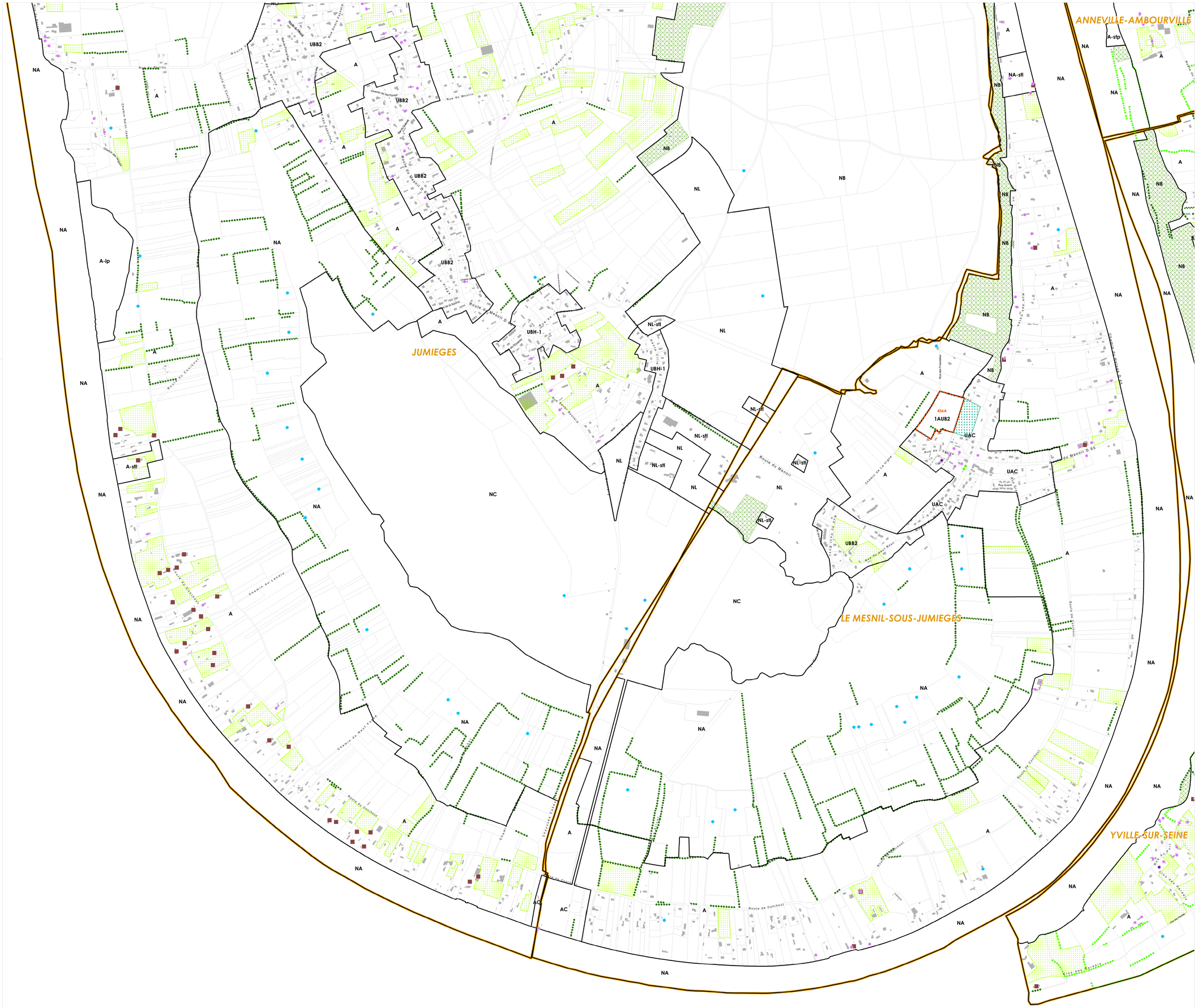

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 7

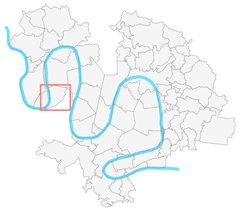

Echelle : 1 / 5 000

50 m
0,5 ha
100 m



Limite de zone

INTENTION DE PROJET

Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Périmètre de OAP de secteur d'aménagement

Emplacement réservé
Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1

Périmètre en attente de projet

Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Mare

Arbre remarquable

Alignement d'arbres

Haie

Espace Boisé Classé (EBC)

Jardin familial et partagé

Parc/coeur d'îlot/coulée verte

Espace paysager

Verger

Corridor écologique à restaurer

Secteur de biotope

Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

Elément bâti / protection moyenne

Elément bâti / protection forte

Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

Mur

Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

Ensemble bâti homogène

Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive

Cimetière

Limite communale

Parcelle cadastrale

Emprise bâtie

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2025. ©Droits de l'Etat réservés

JUMIEGES
LE MESNIL-SOUS-JUMIEGES
ANNEVILLE-AMBOURVILLE
YVILLE-SUR-SEINE
BARDOUVILLE

A
A-stp
NA-stl
NB
NC
NC-i
NA
AC
AC-stx
UBH
NO
NB-stp
NA-sth
UAC
UE
1AUB2
436A
759A
UBB2
NL

Rue Christine
Rue des Hautes
Rue du Manoir / D 65
Route de Mesnil
Route de Conteville
Route de Bosc Roger
Chemin de la Vigne
Chemin de l'Estuaire
Rue du Village
Chemin de la Croix de Cerf

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 8

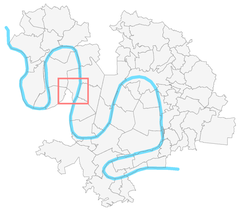

Echelle : 1 / 5 000

50 m
5000 m²
0.5 ha
100 m

Limite de zone

INTENTION DE PROJET

- Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Périmètre de OAP de secteur d'aménagement
- Emplacement réservé
  Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1
- Périmètre en attente de projet
- Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

- Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

- Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Mare
- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres
- Haie
- Espace Boisé Classé (EBC)
- Jardin familial et partagé
- Parc/coeur d'îlot/coulée verte
- Espace paysager
- Verger
- Corridor écologique à restaurer
- Secteur de biotope
- Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

- Elément bâti / protection moyenne
- Elément bâti / protection forte
- Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

- Mur
- Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

- Ensemble bâti homogène
- Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive
- Cimetière
- Limite communale
- Parcelle cadastrale
- Emprise bâtie

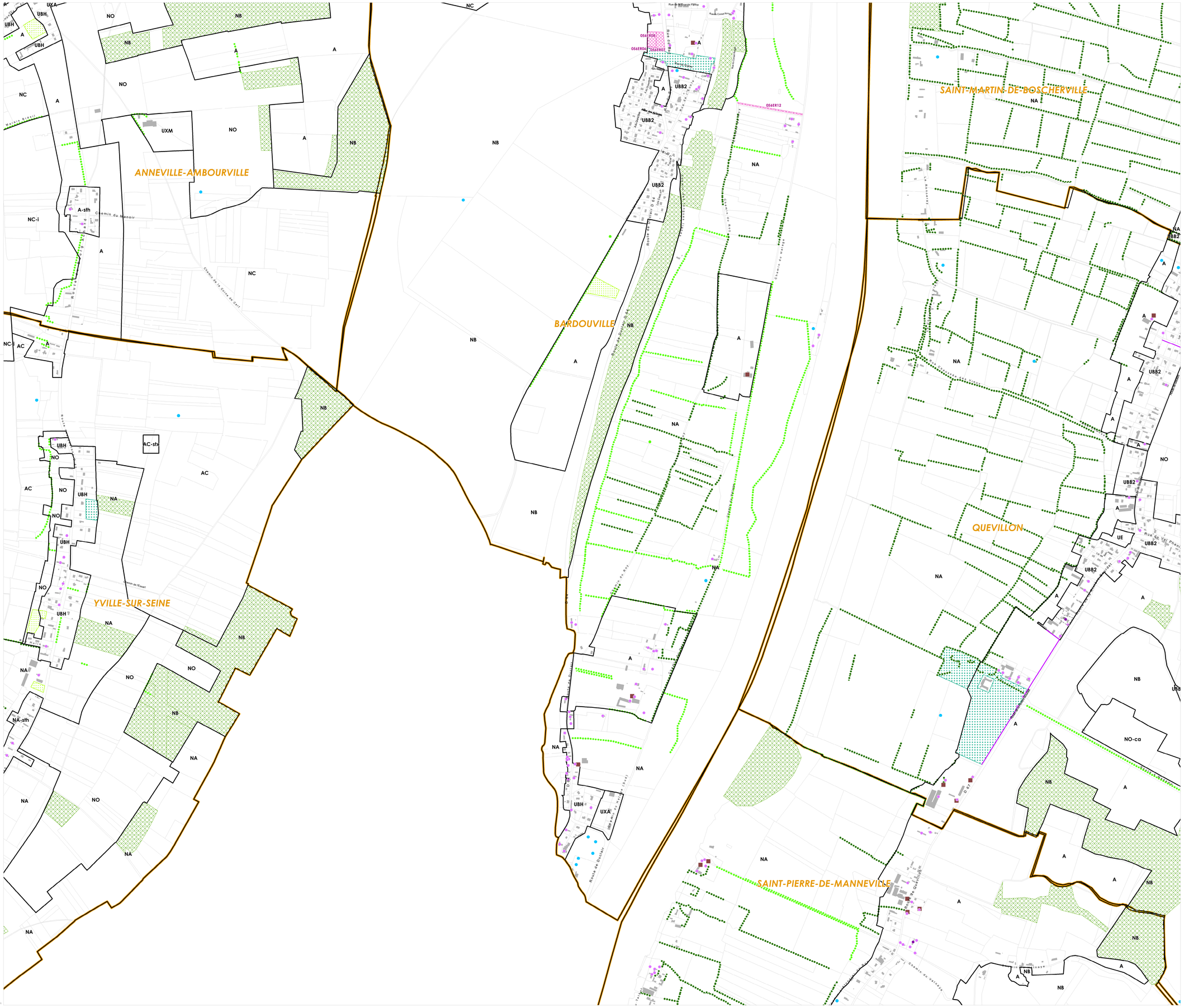

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2025. ©Droits de l'Etat réservés

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 9

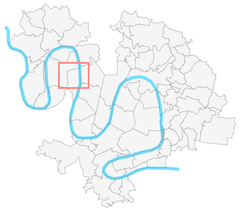

Echelle : 1 / 5 000

N

50 m
5000 m²
0,5 ha
100 m

Limite de zone

INTENTION DE PROJET

Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Périmètre de OAP de secteur d'aménagement

Emplacement réservé
Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1

Périmètre en attente de projet

Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Mare

Arbre remarquable

Alignement d'arbres

Haie

Espace Boisé Classé (EBC)

Jardin familial et partagé

Parc/coeur d'îlot/coulée verte

Espace paysager

Verger

Corridor écologique à restaurer

Secteur de biotope

Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

Elément bâti / protection moyenne

Elément bâti / protection forte

Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

Mur

Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

Ensemble bâti homogène

Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive

Cimetière

Limite communale

Parcelle cadastrale

Emprise bâtie

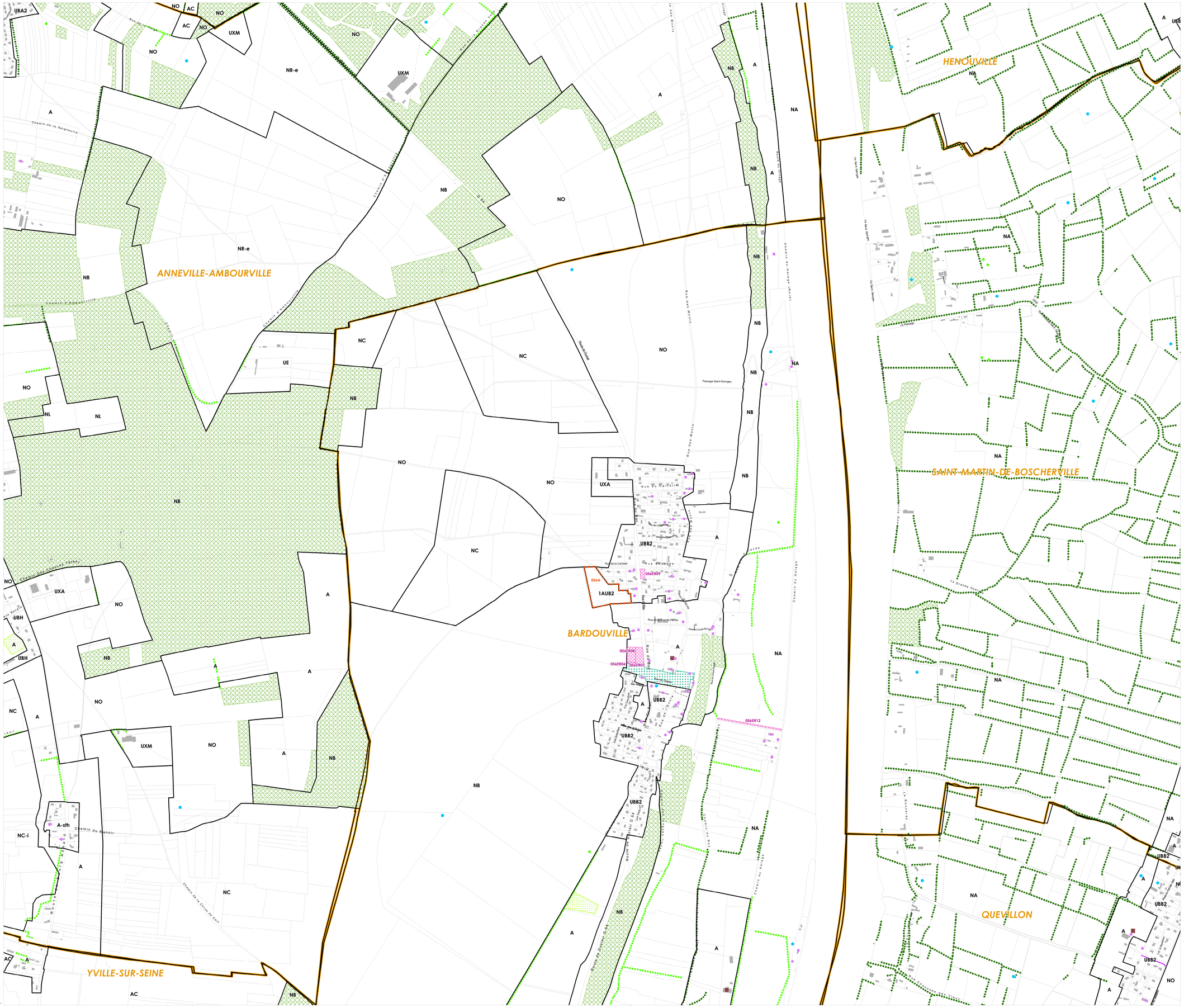

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2025. ©Droits de l'Etat réservés

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 10

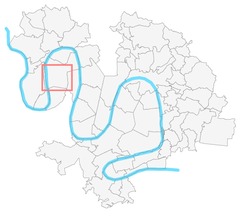

Echelle : 1 / 5 000

50 m
5000 m²
0.5 ha
100 m

Limite de zone

INTENTION DE PROJET

Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Périmètre de OAP de secteur d'aménagement

Emplacement réservé
Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1

Périmètre en attente de projet

Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Mare

Arbre remarquable

Alignement d'arbres

Haie

Espace Boisé Classé (EBC)

Jardin familial et partagé

Parc/coeur d'îlot/coulée verte

Espace paysager

Verger

Corridor écologique à restaurer

Secteur de biotope

Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

Elément bâti / protection moyenne

Elément bâti / protection forte

Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

Mur

Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

Ensemble bâti homogène

Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive

Cimetière

Limite communale

Parcelle cadastrale

Emprise bâtie

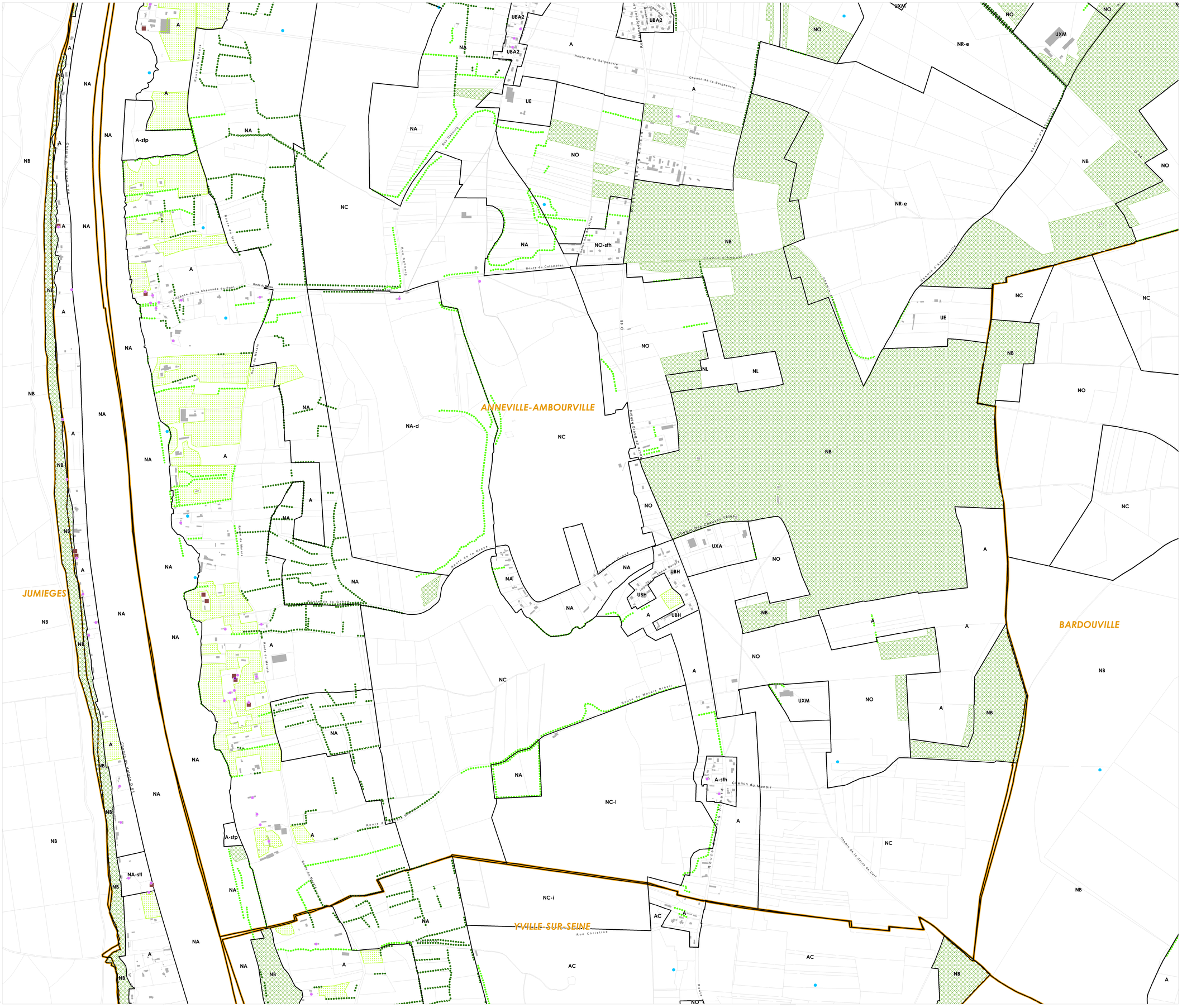

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2025. ©Droits de l'Etat réservés

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 11

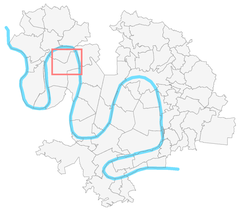

Echelle : 1 / 5 000

50 m
5000 mm
0.5 ha
100 m



Limite de zone

INTENTION DE PROJET

- Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Périmètre de OAP de secteur d'aménagement
- Emplacement réservé
  Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1
- Périmètre en attente de projet
- Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

- Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

- Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Mare
- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres
- Haie
- Espace Boisé Classé (EBC)
- Jardin familial et partagé
- Parc/coeur d'îlot/coulée verte
- Espace paysager
- Verger
- Corridor écologique à restaurer
- Secteur de biotope
- Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

- Elément bâti / protection moyenne
- Elément bâti / protection forte
- Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

- Mur
- Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

- Ensemble bâti homogène
- Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive
- Cimetière
- Limite communale
- Parcelle cadastrale
- Emprise bâtie

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2025. ©Droits de l'Etat réservés

DUCLAIR
BERVILLE-SUR-SEINE
HENOUVILLE
ANNEVILLE-AMBOURVILLE
BARDOUVILLE

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 12

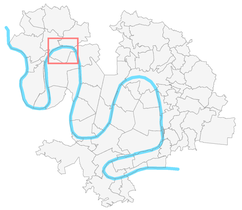

Echelle : 1 / 5 000



Limite de zone

INTENTION DE PROJET

- Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Périmètre de OAP de secteur d'aménagement
- Emplacement réservé
  Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1
- Périmètre en attente de projet
- Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

- Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

- Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Mare
- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres
- Haie
- Espace Boisé Classé (EBC)
- Jardin familial et partagé
- Parc/coeur d'îlot/coulée verte
- Espace paysager
- Verger
- Corridor écologique à restaurer
- Secteur de biotope
- Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

- Elément bâti / protection moyenne
- Elément bâti / protection forte
- Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

- Mur
- Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

- Ensemble bâti homogène
- Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive
- Cimetière
- Limite communale
- Parcelle cadastrale
- Emprise bâtie

Sources : Métropole Rouen Normande / Origine Cadastre 2025, ©Droits de l'Etat réservés

DUCLAIR
SAINT-PIERRE-DE-VARENGEVILLE
LE TRAIT
HENOUVILLE
BERVILLE-SUR-SEINE
ANNEVILLE-AMBOURVILLE

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 13

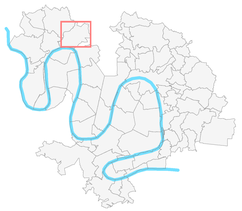

Echelle : 1 / 5 000

N

50 m
5000 m²
0.5 ha
100 m



Limite de zone

INTENTION DE PROJET

Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Périmètre de OAP de secteur d'aménagement

Emplacement réservé
Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1

Périmètre en attente de projet

Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Mare

Arbre remarquable

Alignement d'arbres

Haie

Espace Boisé Classé (EBC)

Jardin familial et partagé

Parc/coeur d'îlot/coulée verte

Espace paysager

Verger

Corridor écologique à restaurer

Secteur de biotope

Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

Elément bâti / protection moyenne

Elément bâti / protection forte

Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

Mur

Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

Ensemble bâti homogène

Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive

Cimetière

Limite communale

Parcelle cadastrale

Emprise bâtie

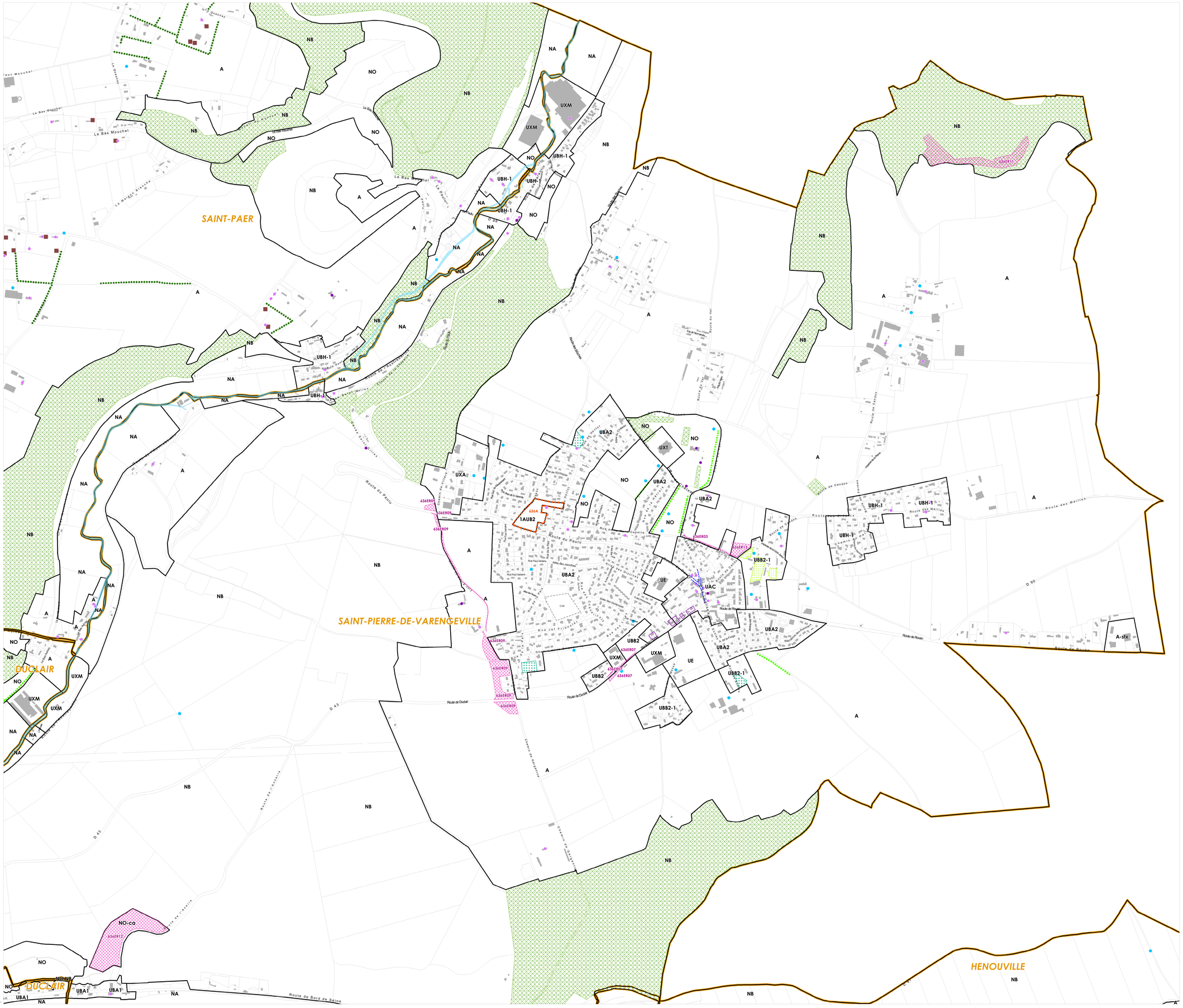

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2025, ©Droits de l'Etat réservés

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 14

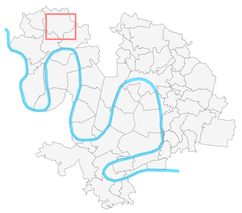

Echelle : 1 / 5 000

N

50 m
5000 m²
0.5 ha
100 m

Limite de zone

INTENTION DE PROJET

- Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Périmètre de OAP de secteur d'aménagement
- Emplacement réservé
  Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1
- Périmètre en attente de projet
- Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

- Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

- Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Mare
- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres
- Haie
- Espace Boisé Classé (EBC)
- Jardin familial et partagé
- Parc/coeur d'îlot/coulée verte
- Espace paysager
- Verger
- Corridor écologique à restaurer
- Secteur de biotope
- Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

- Elément bâti / protection moyenne
- Elément bâti / protection forte
- Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

- Mur
- Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

- Ensemble bâti homogène
- Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive
- Cimetière
- Limite communale
- Parcelle cadastrale
- Emprise bâtie

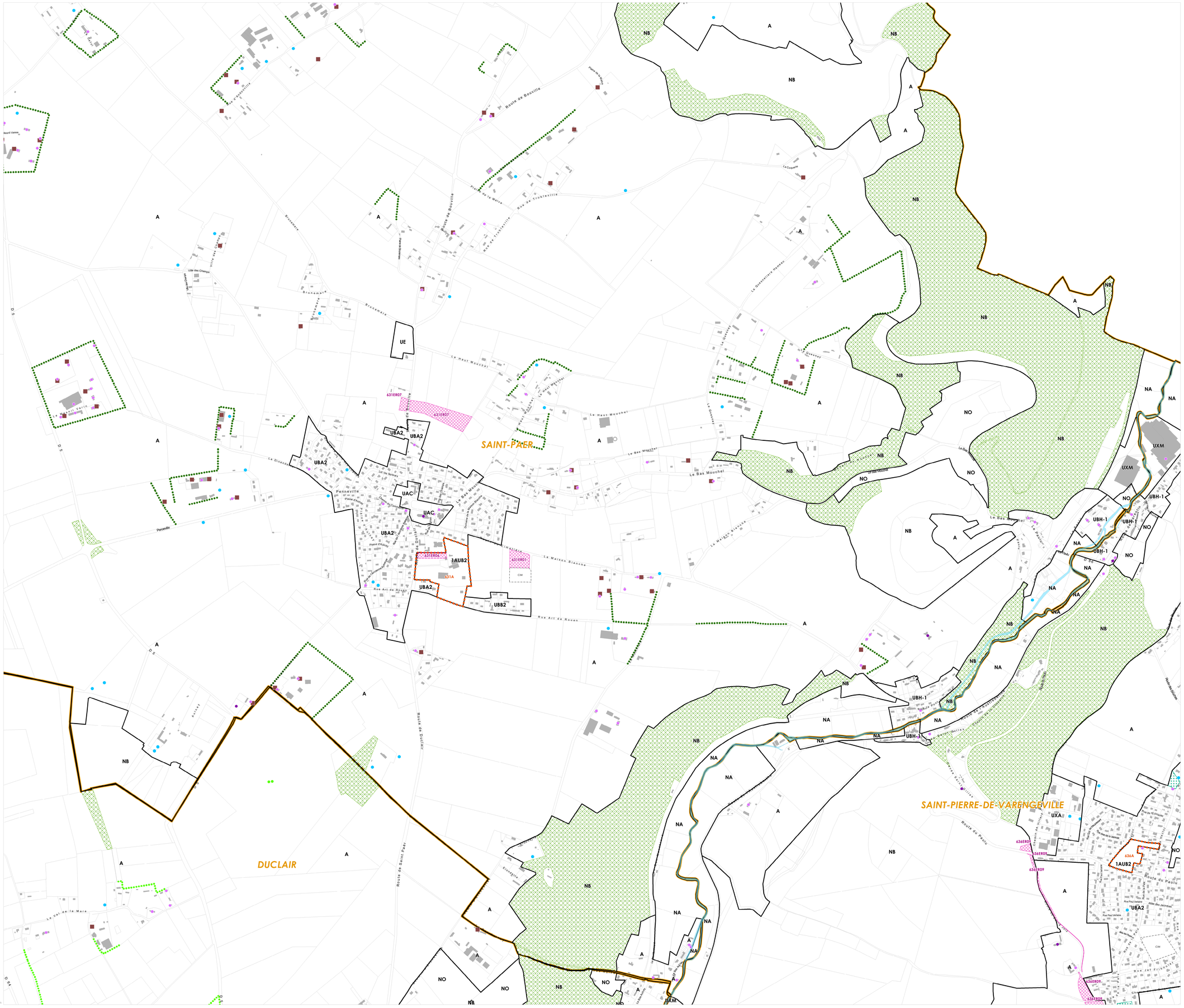

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2025. ©Droits de l'Etat réservés

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 15

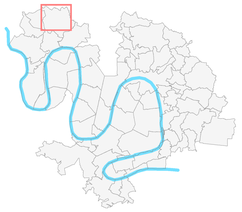

Echelle : 1 / 5 000

50 m
5000 m²
0.5 ha
100 m

Limite de zone

INTENTION DE PROJET

Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Périmètre de OAP de secteur d'aménagement

Emplacement réservé
Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1

Périmètre en attente de projet

Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Mare

Arbre remarquable

Alignement d'arbres

Haie

Espace Boisé Classé (EBC)

Jardin familial et partagé

Parc/coeur d'îlot/coulée verte

Espace paysager

Verger

Corridor écologique à restaurer

Secteur de biotope

Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

Elément bâti / protection moyenne

Elément bâti / protection forte

Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

Mur

Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

Ensemble bâti homogène

Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive

Cimetière

Limite communale

Parcelle cadastrale

Emprise bâtie

Sources : Métropole Rouen Normande / Origine Cadastre 2021. ©Droits de l'Etat réservés

EPINAY-SUR-DUCLAIR

SAINT-PAER

DUCLAIR

Penneville

Le Haut Mouchel

Le Bas Mouchel

Route de Bouville

Rue Art de Rouen

Le Maison Blanche

Le Ouesnay

Le Clos Barril

Le Mesnil Vasse

Le Vieux Vairin

Le Clos Bonnemare

Le Clos Bonnemare

Le Clos Bonnemare

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 16

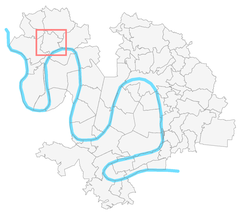

Echelle : 1 / 5 000

50 m — 5000 m² / 0.5 ha — 100 m



Limite de zone

INTENTION DE PROJET

- Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Périmètre de OAP de secteur d'aménagement
- Emplacement réservé
  Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1
- Périmètre en attente de projet
- Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

- Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

- Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Mare
- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres
- Haie
- Espace Boisé Classé (EBC)
- Jardin familial et partagé
- Parc/coeur d'îlot/coulée verte
- Espace paysager
- Verger
- Corridor écologique à restaurer
- Secteur de biotope
- Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

- Elément bâti / protection moyenne
- Elément bâti / protection forte
- Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

- Mur
- Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

- Ensemble bâti homogène
- Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive

- Cimetière
- Limite communale
- Parcelle cadastrale
- Emprise bâtie

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2025. ©Droits de l'Etat réservés

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 17

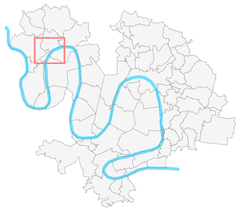

Echelle : 1 / 5 000

50 m
5000 m²
0,5 ha
100 m



Limite de zone

INTENTION DE PROJET

Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Périmètre de OAP de secteur d'aménagement

Emplacement réservé
Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1

Périmètre en attente de projet

Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Mare

Arbre remarquable

Alignement d'arbres

Haie

Espace Boisé Classé (EBC)

Jardin familial et partagé

Parc/coeur d'îlot/coulée verte

Espace paysager

Verger

Corridor écologique à restaurer

Secteur de biotope

Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

Elément bâti / protection moyenne

Elément bâti / protection forte

Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

Mur

Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

Ensemble bâti homogène

Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive

Cimetière

Limite communale

Parcelle cadastrale

Emprise bâtie

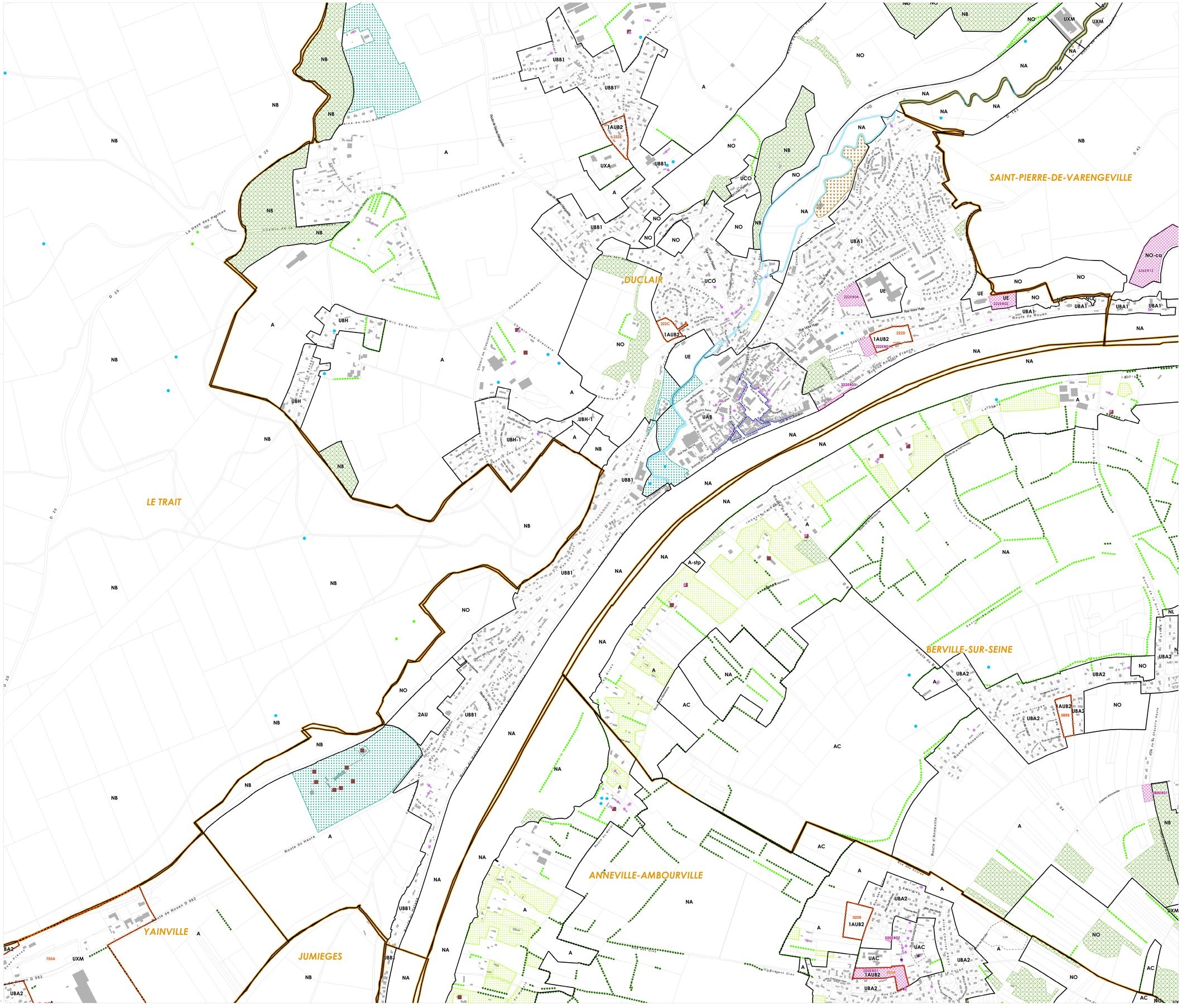

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2025. ©Droits de l'Etat réservés

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 18

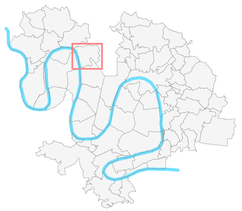

Echelle : 1 / 5 000

50 m
100 m



Limite de zone

INTENTION DE PROJET

- Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Périmètre de OAP de secteur d'aménagement
- Emplacement réservé
  Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1
- Périmètre en attente de projet
- Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

- Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

- Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Mare
- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres
- Haie
- Espace Boisé Classé (EBC)
- Jardin familial et partagé
- Parc/coeur d'îlot/coulée verte
- Espace paysager
- Verger
- Corridor écologique à restaurer
- Secteur de biotope
- Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

- Elément bâti / protection moyenne
- Elément bâti / protection forte
- Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

- Mur
- Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

- Ensemble bâti homogène
- Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive
- Cimetière
- Limite communale
- Parcelle cadastrale
- Emprise bâtie

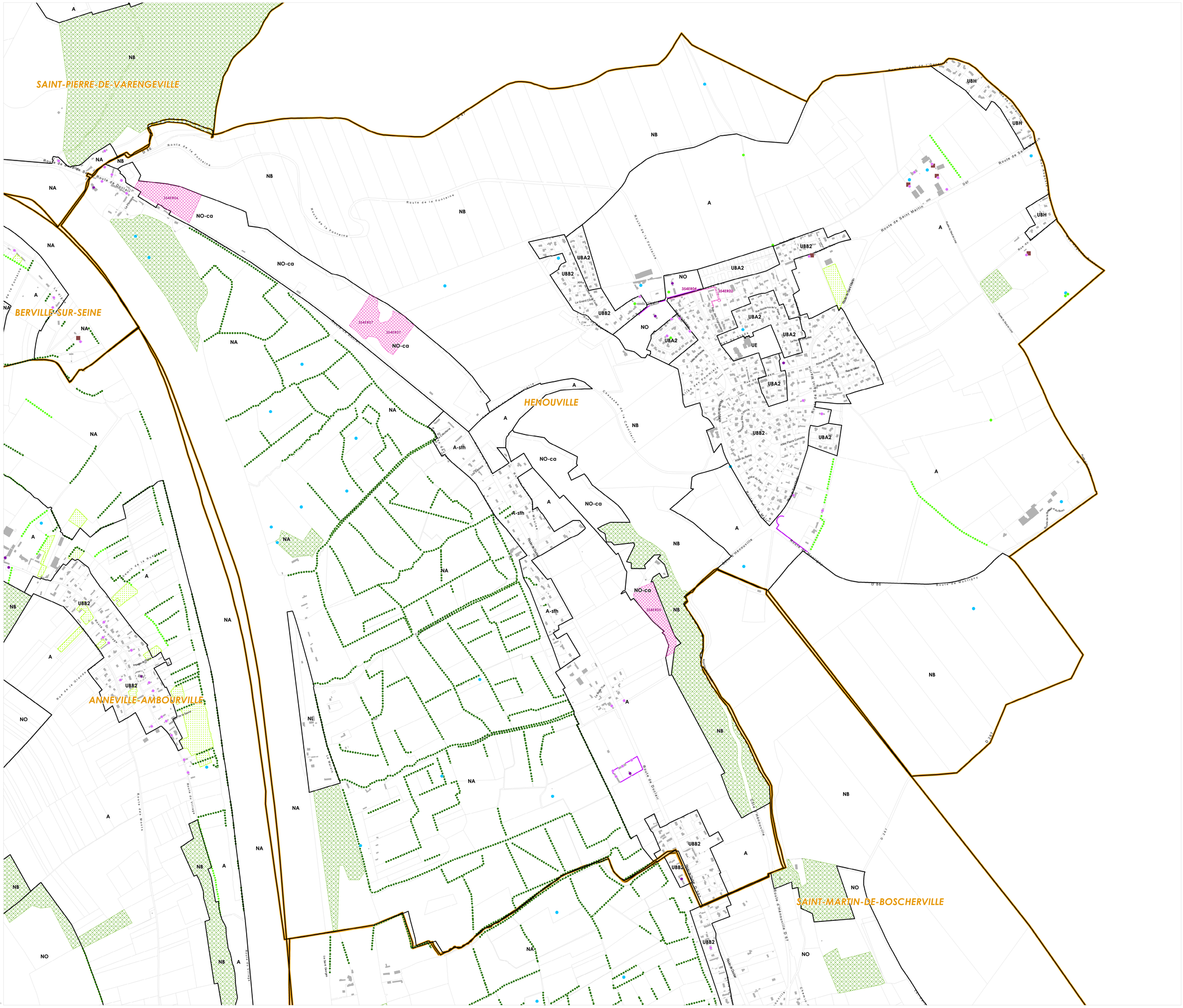

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2025. ©Droits de l'Etat réservés

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 19

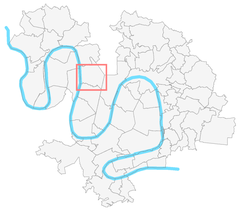

Echelle : 1 / 5 000

50 m
5 000 m²
0,5 ha
100 m



Limite de zone

INTENTION DE PROJET

- Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Périmètre de OAP de secteur d'aménagement
- Emplacement réservé
  Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1
- Périmètre en attente de projet
- Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

- Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

- Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Mare
- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres
- Haie
- Espace Boisé Classé (EBC)
- Jardin familial et partagé
- Parc/coeur d'îlot/coulée verte
- Espace paysager
- Verger
- Corridor écologique à restaurer
- Secteur de biotope
- Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

- Elément bâti / protection moyenne
- Elément bâti / protection forte
- Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

- Mur
- Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

- Ensemble bâti homogène
- Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive
- Cimetière
- Limite communale
- Parcelle cadastrale
- Emprise bâtie

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2020, ©Droits de l'Etat réservés

HENOUVILLE
BARDOUVILLE
SAINT-MARTIN-DE-BOSCHERVILLE
QUEVILLON
CANTELEU

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 20

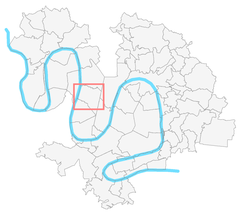

Echelle : 1 / 5 000

50 m
5000 m²
0.5 ha
100 m



Limite de zone

INTENTION DE PROJET

- Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Périmètre de OAP de secteur d'aménagement
- Emplacement réservé
  Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1
- Périmètre en attente de projet
- Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

- Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

- Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Mare
- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres
- Haie
- Espace Boisé Classé (EBC)
- Jardin familial et partagé
- Parc/coeur d'îlot/coulée verte
- Espace paysager
- Verger
- Corridor écologique à restaurer
- Secteur de biotope
- Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

- Elément bâti / protection moyenne
- Elément bâti / protection forte
- Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

- Mur
- Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

- Ensemble bâti homogène
- Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive
- Cimetière
- Limite communale
- Parcelle cadastrale
- Emprise bâtie

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2025, ©Droits de l'Etat réservés

BARDOUVILLE
SAINT-MARTIN-DE-BOSCHERVILLE
QUEVILLON
CANTELEU
SAINT-PIERRE-DE-MANNEVILLE
VAL-DE-LA-HAYE

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 21

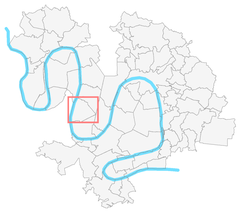

Echelle : 1 / 5 000

50 m | 5000 m² / 0.5 ha | 100 m

Limite de zone

INTENTION DE PROJET

- Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Périmètre de OAP de secteur d'aménagement
- Emplacement réservé
  Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1
- Périmètre en attente de projet
- Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

- Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

- Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Mare
- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres
- Haie
- Espace Boisé Classé (EBC)
- Jardin familial et partagé
- Parc/coeur d'îlot/coulée verte
- Espace paysager
- Verger
- Corridor écologique à restaurer
- Secteur de biotope
- Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

- Elément bâti / protection moyenne
- Elément bâti / protection forte
- Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

- Mur
- Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

- Ensemble bâti homogène
- Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive
- Cimetière
- Limite communale
- Parcelle cadastrale
- Emprise bâtie

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2025. ©Droits de l'Etat réservés

BARDOUVILLE
QUEVILLON
SAINT-PIERRE-DE-MANNEVILLE
VAL-DE-LA-HAYE
SAHURS

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 22

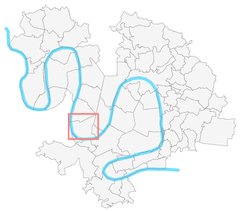

Echelle : 1 / 5 000

50 m
5000 m²
0.5 ha
100 m



Limite de zone

INTENTION DE PROJET

- Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Périmètre de OAP de secteur d'aménagement
- Emplacement réservé
  Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1
- Périmètre en attente de projet
- Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

- Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

- Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Mare
- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres
- Haie
- Espace Boisé Classé (EBC)
- Jardin familial et partagé
- Parc/coeur d'îlot/coulée verte
- Espace paysager
- Verger
- Corridor écologique à restaurer
- Secteur de biotope
- Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

- Elément bâti / protection moyenne
- Elément bâti / protection forte
- Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

- Mur
- Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

- Ensemble bâti homogène
- Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive
- Cimetière
- Limite communale
- Parcelle cadastrale
- Emprise bâtie

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2020, ©Droits de l'Etat réservés

SAINT-PIERRE-DE-MANNEVILLE
SAHURS
LA BOUILLE
MOULINEAUX
HAUTOT-SUR-SEINE
VAL-DE-LA-HAYE
GRAND-COURONNE

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 23

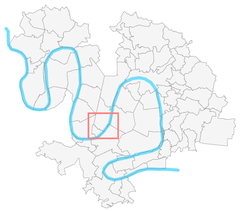

Echelle : 1 / 5 000

50 m
5000 m²
0.5 ha
100 m



Limite de zone

INTENTION DE PROJET

Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Périmètre de OAP de secteur d'aménagement

Emplacement réservé
Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1

Périmètre en attente de projet

Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Mare

Arbre remarquable

Alignement d'arbres

Haie

Espace Boisé Classé (EBC)

Jardin familial et partagé

Parc/coeur d'îlot/coulée verte

Espace paysager

Verger

Corridor écologique à restaurer

Secteur de biotope

Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

Elément bâti / protection moyenne

Elément bâti / protection forte

Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

Mur

Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

Ensemble bâti homogène

Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive

Cimetière

Limite communale

Parcelle cadastrale

Emprise bâtie

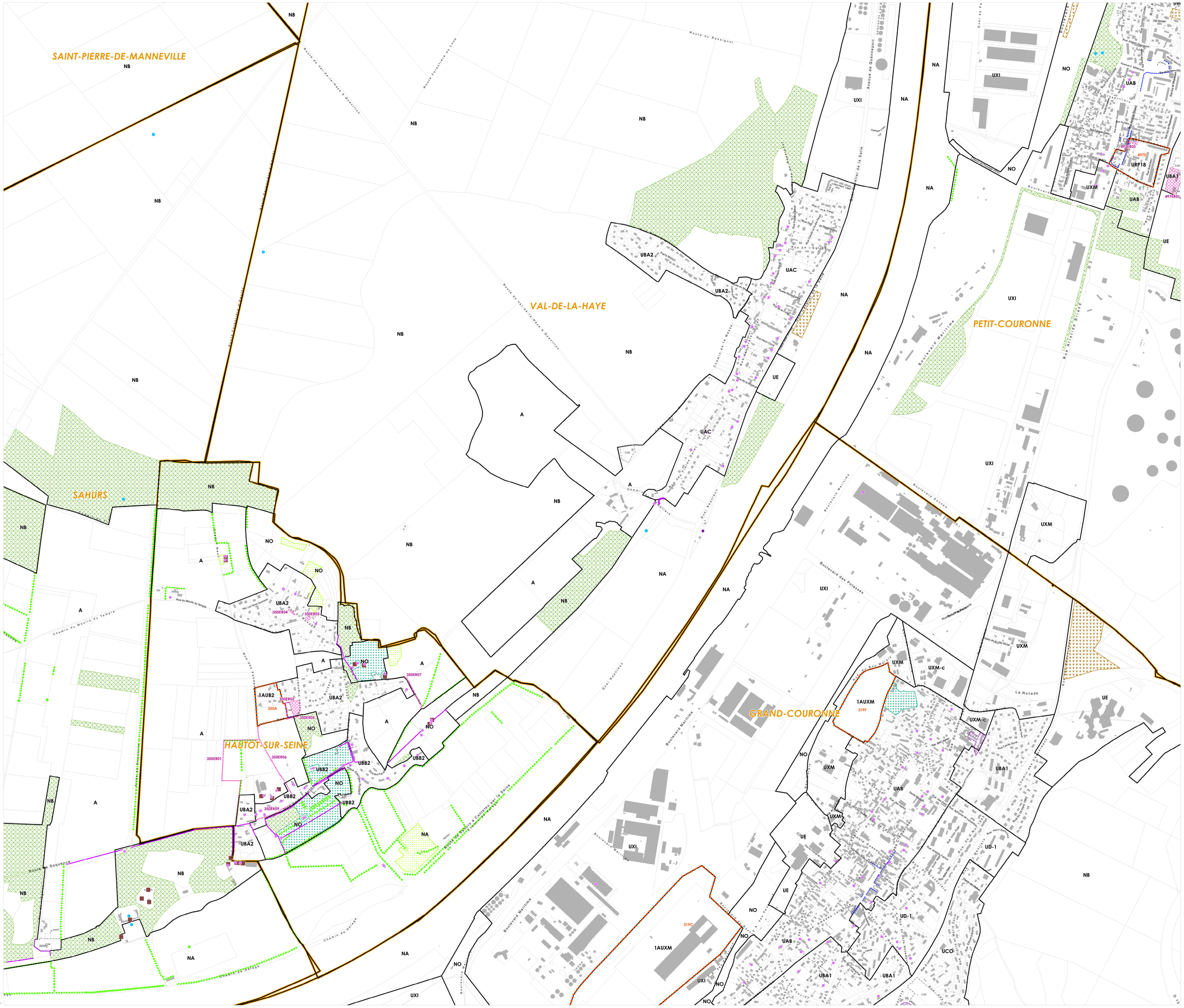

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2025. ©Droits de l'Etat réservés

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 24

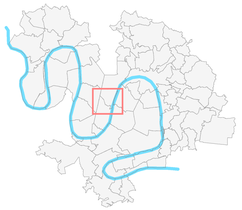

Echelle : 1 / 5 000

50 m — 0,25 ha — 100 m

Limite de zone

INTENTION DE PROJET

- Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Périmètre de OAP de secteur d'aménagement
- Emplacement réservé
  Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1
- Périmètre en attente de projet
- Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

- Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

- Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Mare
- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres
- Haie
- Espace Boisé Classé (EBC)
- Jardin familial et partagé
- Parc/coeur d'îlot/coulée verte
- Espace paysager
- Verger
- Corridor écologique à restaurer
- Secteur de biotope
- Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

- Elément bâti / protection moyenne
- Elément bâti / protection forte
- Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

- Mur
- Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

- Ensemble bâti homogène
- Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive
- Cimetière
- Limite communale
- Parcelle cadastrale
- Emprise bâtie

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2025. ©Droits de l'Etat réservés

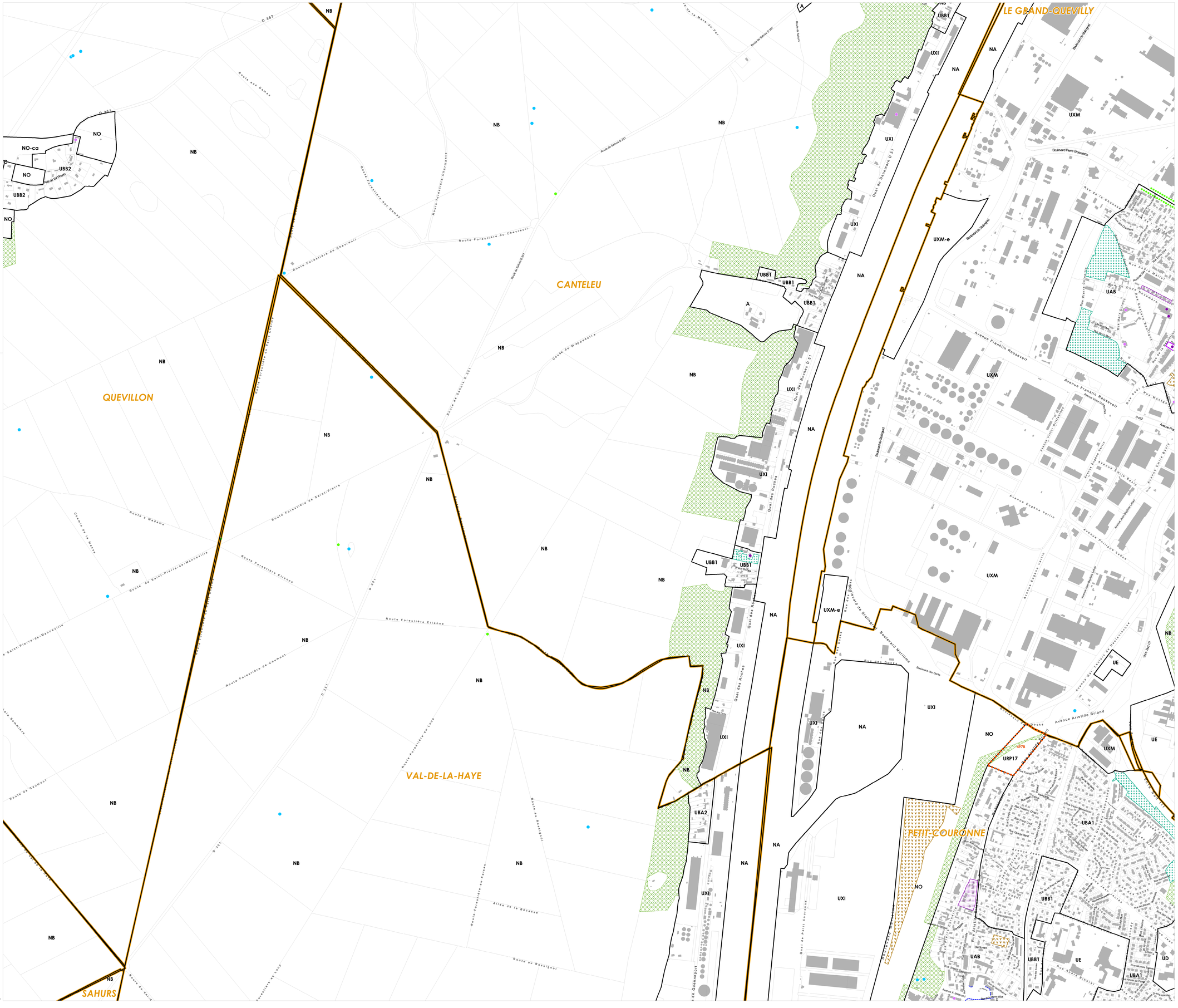
QUEVILLON
CANTELEU
LE GRAND-QUEVILLY
VAL-DE-LA-HAYE
PETIT-COURONNE
SAHURS
NB
NO
NO-ca
UBB2
UBB1
UXI
UXM
UXM-e
NA
A
UAB
URP17
UBA2
UBA1
UE
UD
Route Forestière de Canteleu
Route Forestière du Chevreuil
Route Forestière de Saint-Pierre
Route Forestière Etienne
Route Forestière au Coudroi
Route Forestière au Rouge
Route Forestière au Rouvray
Route de Saint-Pierre-de-Manneville
Route à Madame
Route aux Dames
Route de Bapaume D 51
Route de Bapaume D 67
Route de Bapaume D 67bis
Route de Bapaume D 351
Route du Roussaigneul
Allée de la Bacasse
Chemin de la Mare
Chemin de la Mare de Fer
Chemin de la Mare Sainte
Chemin de la Mare Sainte Marie
Chemin de la Mare Sainte Marie Nord
Chemin de la Mare Sainte Marie Sud
Chemin de la Mare Sainte Marie Est
Chemin de la Mare Sainte Marie Ouest
Chemin de la Mare Sainte Marie Nord Est
Chemin de la Mare Sainte Marie Nord Ouest
Chemin de la Mare Sainte Marie Sud Est
Chemin de la Mare Sainte Marie Sud Ouest
Chemin de la Mare Sainte Marie Est
Chemin de la Mare Sainte Marie Ouest

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 25

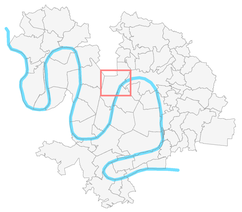

Echelle : 1 / 5 000

50 m
500 m²
0,5 ha
100 m



Limite de zone

INTENTION DE PROJET

- Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Périmètre de OAP de secteur d'aménagement
- Emplacement réservé
  Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1
- Périmètre en attente de projet
- Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

- Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

- Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Mare
- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres
- Haie
- Espace Boisé Classé (EBC)
- Jardin familial et partagé
- Parc/coeur d'îlot/coulée verte
- Espace paysager
- Verger
- Corridor écologique à restaurer
- Secteur de biotope
- Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

- Elément bâti / protection moyenne
- Elément bâti / protection forte
- Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

- Mur
- Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

- Ensemble bâti homogène
- Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive
- Cimetière
- Limite communale
- Parcelle cadastrale
- Emprise bâtie

Sources : Métropole Rouen Normande / Origine Cadastre 2023. ©Droits de l'Etat réservés

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 26

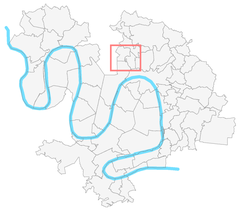

Echelle : 1 / 5 000

50 m
5000 m²
0,5 ha
100 m



Limite de zone

INTENTION DE PROJET

Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Périmètre de OAP de secteur d'aménagement

Emplacement réservé
Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1

Périmètre en attente de projet

Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Mare

Arbre remarquable

Alignement d'arbres

Haie

Espace Boisé Classé (EBC)

Jardin familial et partagé

Parc/coeur d'îlot/coulée verte

Espace paysager

Verger

Corridor écologique à restaurer

Secteur de biotope

Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

Elément bâti / protection moyenne

Elément bâti / protection forte

Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

Mur

Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

Ensemble bâti homogène

Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive

Cimetière

Limite communale

Parcelle cadastrale

Emprise bâtie

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2021, ©Droits de l'Etat réservés

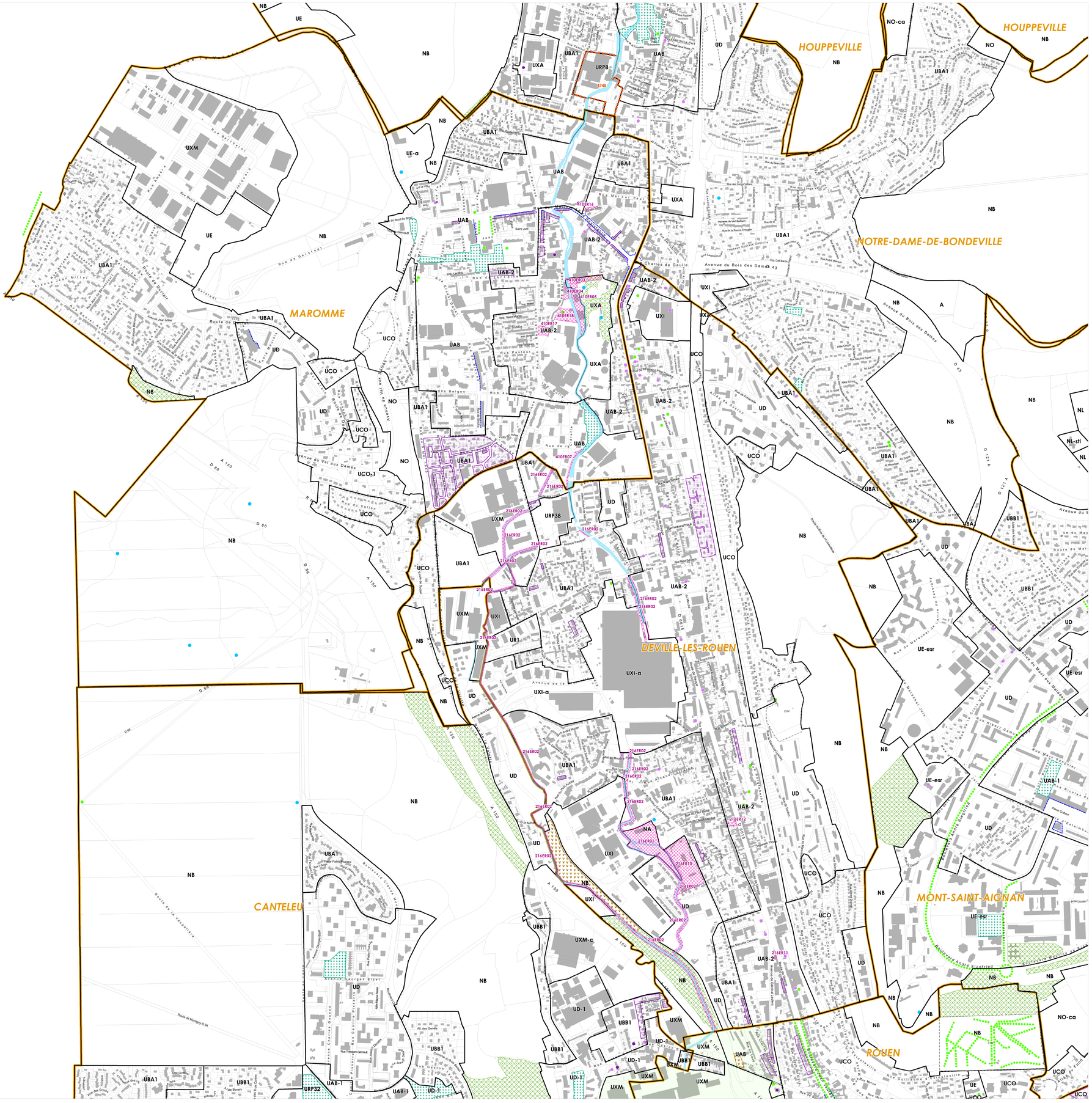

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 27

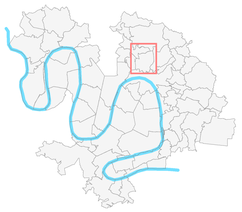

Echelle : 1 / 5 000

50 m
100 m



Limite de zone

INTENTION DE PROJET

- Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Périmètre de OAP de secteur d'aménagement
- Emplacement réservé
  Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1
- Périmètre en attente de projet
- Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

- Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

- Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Mare
- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres
- Haie
- Espace Boisé Classé (EBC)
- Jardin familial et partagé
- Parc/coeur d'îlot/coulée verte
- Espace paysager
- Verger
- Corridor écologique à restaurer
- Secteur de biotope
- Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

- Elément bâti / protection moyenne
- Elément bâti / protection forte
- Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

- Mur
- Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

- Ensemble bâti homogène
- Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive
- Cimetière
- Limite communale
- Parcelle cadastrale
- Emprise bâtie

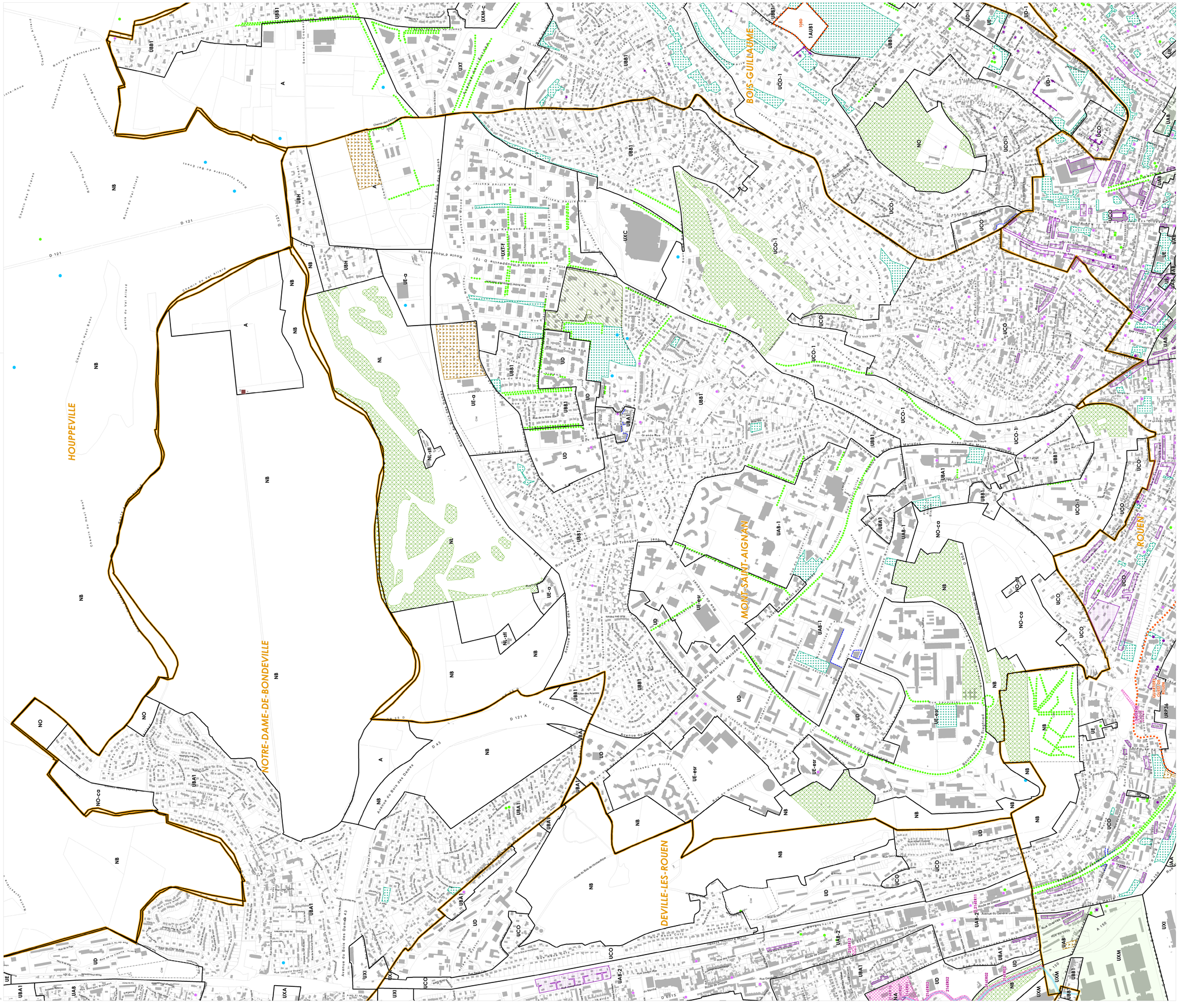

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2021. ©Droits de l'Etat réservés

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 28

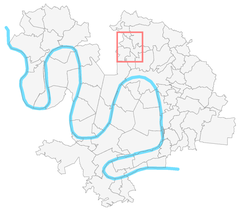

Echelle : 1 / 5 000

50 m
5000 m²
0,5 ha
100 m



Limite de zone

INTENTION DE PROJET

Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Périmètre de OAP de secteur d'aménagement

Emplacement réservé
Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1

Périmètre en attente de projet

Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Mare

Arbre remarquable

Alignement d'arbres

Haie

Espace Boisé Classé (EBC)

Jardin familial et partagé

Parc/coeur d'îlot/coulée verte

Espace paysager

Verger

Corridor écologique à restaurer

Secteur de biotope

Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

Elément bâti / protection moyenne

Elément bâti / protection forte

Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

Mur

Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

Ensemble bâti homogène

Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive

Cimetière

Limite communale

Parcelle cadastrale

Emprise bâtie

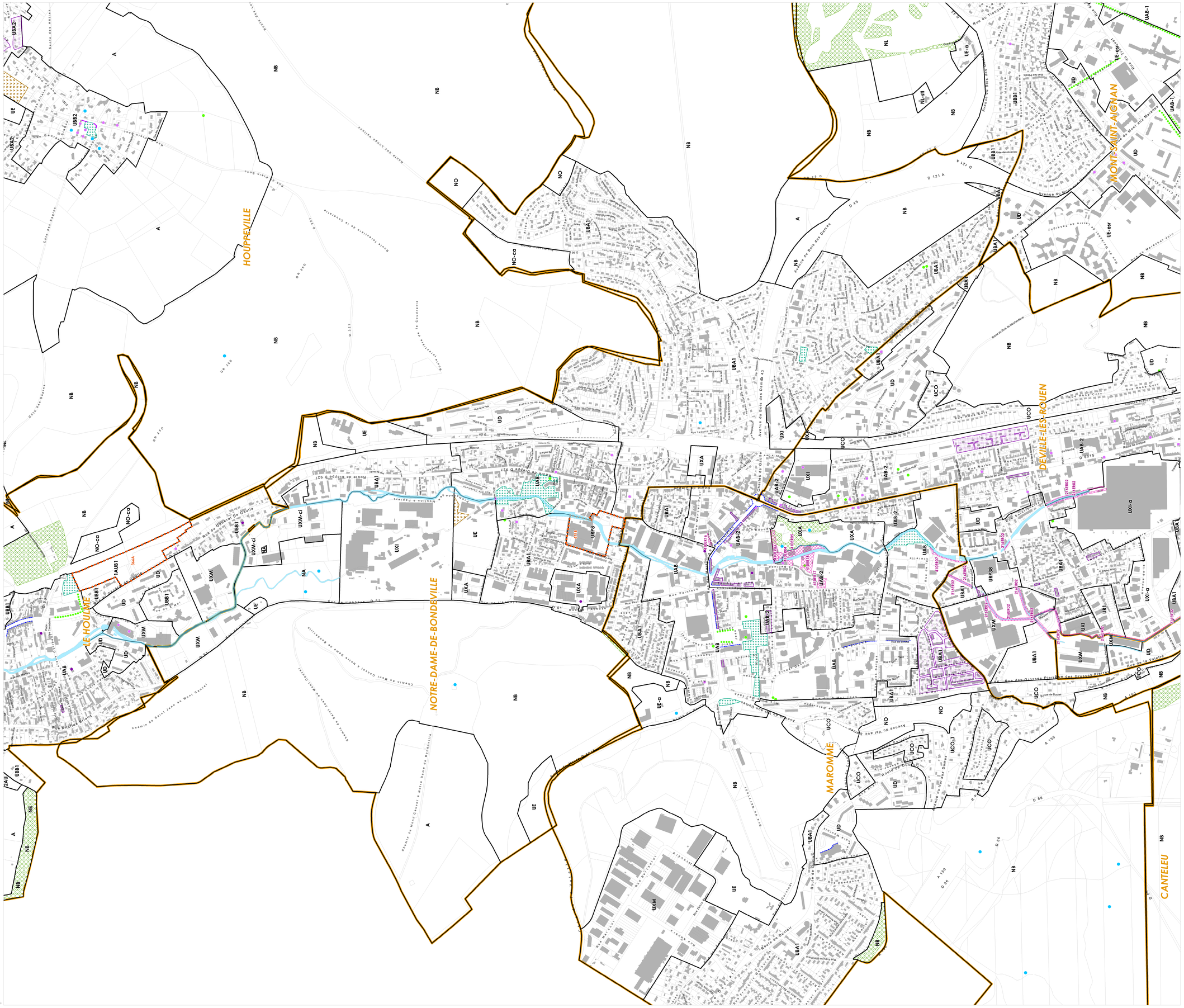

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2025. ©Droits de l'Etat réservés

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 29

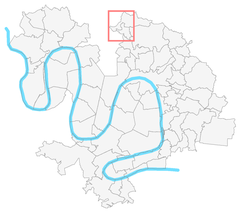

Echelle : 1 / 5 000

50 m
100 m



Limite de zone

INTENTION DE PROJET

Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Périmètre de OAP de secteur d'aménagement

Emplacement réservé
Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1

Périmètre en attente de projet

Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Mare

Arbre remarquable

Alignement d'arbres

Haie

Espace Boisé Classé (EBC)

Jardin familial et partagé

Parc/coeur d'îlot/coulée verte

Espace paysager

Verger

Corridor écologique à restaurer

Secteur de biotope

Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

Elément bâti / protection moyenne

Elément bâti / protection forte

Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

Mur

Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

Ensemble bâti homogène

Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive

Cimetière

Limite communale

Parcelle cadastrale

Emprise bâtie

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2025. ©Droits de l'Etat réservés

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 30

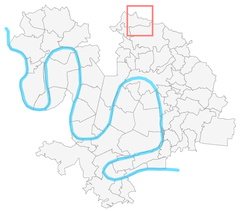

Echelle : 1 / 5 000

50 m
5000 mm
0.5 ha
100 m

Limite de zone

INTENTION DE PROJET

Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Périmètre de OAP de secteur d'aménagement

Emplacement réservé
Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1

Périmètre en attente de projet

Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Mare

Arbre remarquable

Alignement d'arbres

Haie

Espace Boisé Classé (EBC)

Jardin familial et partagé

Parc/coeur d'îlot/coulée verte

Espace paysager

Verger

Corridor écologique à restaurer

Secteur de biotope

Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

Elément bâti / protection moyenne

Elément bâti / protection forte

Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

Mur

Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

Ensemble bâti homogène

Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive

Cimetière

Limite communale

Parcelle cadastrale

Emprise bâtie

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2025. ©Droits de l'Etat réservés

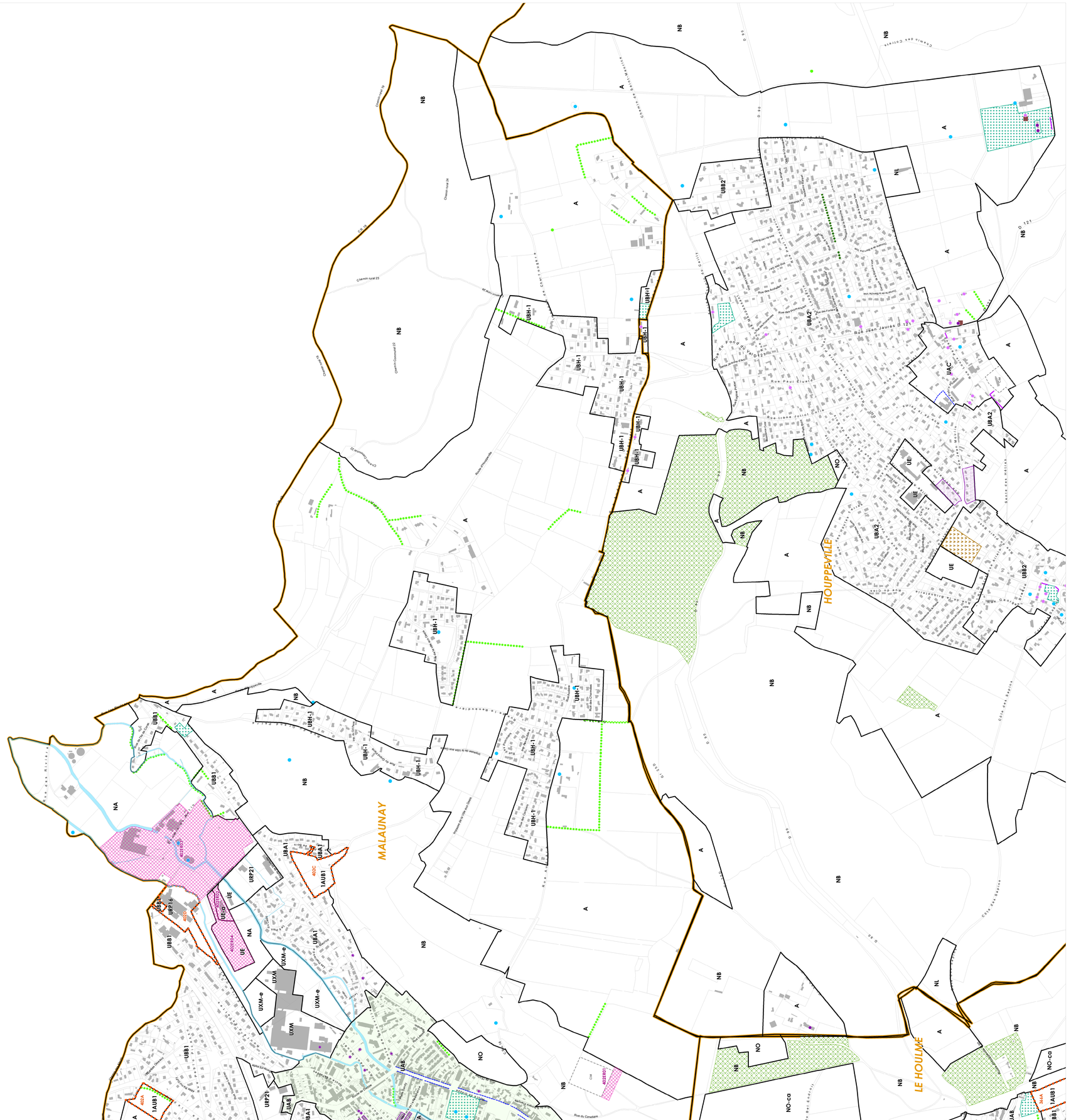
HOUPPEVILLE
MALAUNAY
LE HOULME
NB
NA
NL
NO
NO-co
A
UBA2
UBA1
UBH-1
UBB1
UAC
UAB
UE
UXM
UXM-e
URP21
1AUB1
2AUB1
Chemin rural 24
Chemin rural 23
Chemin rural 22
Chemin des Cultures
Rue Jean Jaurès D 121
Rue du Canada
Rue Pierre Corneille
Rue Victor Hugo
Rue Paul Eluard
Rue Jean Moulin
Rue Jean Racine
Rue Gustave Flaubert
Rue Alphonse Daudet
Rue Guy de Maupassant
Rue Jean de la Fontaine
Rue Jean Giraudoux
Rue Jean Anouilh
Rue Jean Cocteau
Rue Jean Rostand
Rue Jean Mermoz
Rue Jean Monnet
Rue Jean Bart
Rue Jean Perrin
Rue Jean Mace
Rue Jean Lurçat
Rue Jean Rouault
Rue Jean Bouin
Rue Jean Zay

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 31

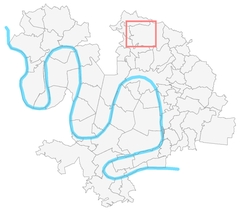

Echelle : 1 / 5 000

50 m
5 000 m²
0,5 ha
100 m



Limite de zone

INTENTION DE PROJET

- Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Périmètre de OAP de secteur d'aménagement
- Emplacement réservé
  Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1
- Périmètre en attente de projet
- Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

- Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

- Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Mare
- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres
- Haie
- Espace Boisé Classé (EBC)
- Jardin familial et partagé
- Parc/coeur d'îlot/coulée verte
- Espace paysager
- Verger
- Corridor écologique à restaurer
- Secteur de biotope
- Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

- Elément bâti / protection moyenne
- Elément bâti / protection forte
- Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

- Mur
- Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

- Ensemble bâti homogène
- Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive
- Cimetière
- Limite communale
- Parcelle cadastrale
- Emprise bâtie

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2025. ©Droits de l'Etat réservés

MALAUNAY
LE HOULME
HOUPPEVILLE
NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE
BOIS-GUILLAUME

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 32

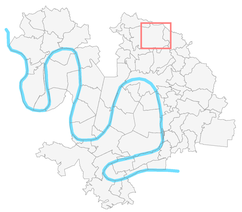

Echelle : 1 / 5 000

50 m
5000 m²
0,5 ha
100 m



Limite de zone

INTENTION DE PROJET

Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Périmètre de OAP de secteur d'aménagement

Emplacement réservé
Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1

Périmètre en attente de projet

Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Mare

Arbre remarquable

Alignement d'arbres

Haie

Espace Boisé Classé (EBC)

Jardin familial et partagé

Parc/coeur d'îlot/coulée verte

Espace paysager

Verger

Corridor écologique à restaurer

Secteur de biotope

Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

Elément bâti / protection moyenne

Elément bâti / protection forte

Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

Mur

Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

Ensemble bâti homogène

Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive

Cimetière

Limite communale

Parcelle cadastrale

Emprise bâtie

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2025. ©Droits de l'Etat réservés

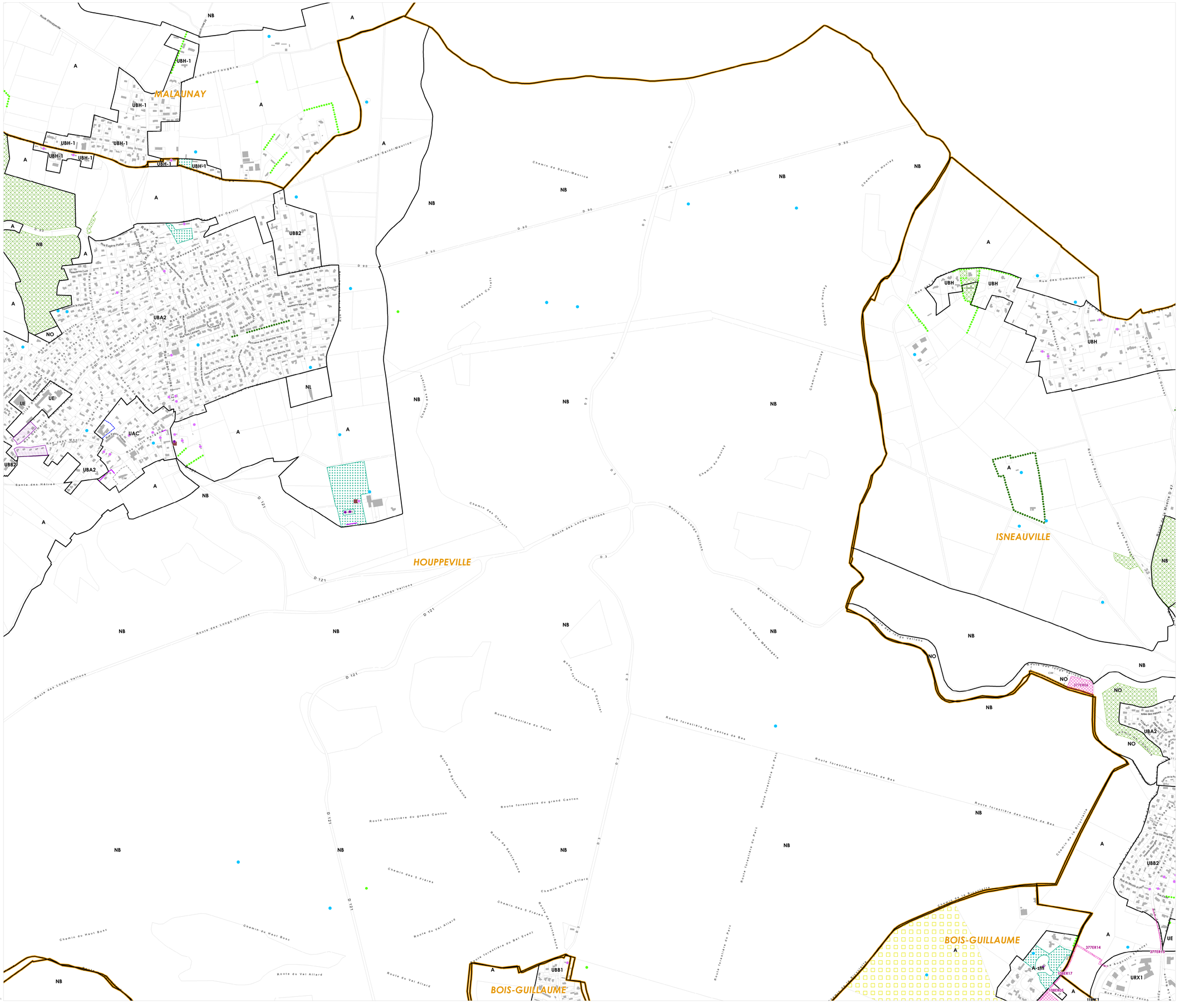

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 33

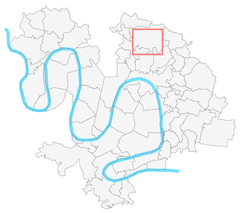

Echelle : 1 / 5 000

50 m
100 m



Limite de zone

INTENTION DE PROJET

Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Périmètre de OAP de secteur d'aménagement

Emplacement réservé
Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1

Périmètre en attente de projet

Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Mare

Arbre remarquable

Alignement d'arbres

Haie

Espace Boisé Classé (EBC)

Jardin familial et partagé

Parc/coeur d'îlot/coulée verte

Espace paysager

Verger

Corridor écologique à restaurer

Secteur de biotope

Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

Elément bâti / protection moyenne

Elément bâti / protection forte

Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

Mur

Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

Ensemble bâti homogène

Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive

Cimetière

Limite communale

Parcelle cadastrale

Emprise bâtie

Sources : Métropole Rouen Normande / Origine Cadastre 2025, ©Droits de l'Etat réservés

HOUPPEVILLE

NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE

MONT-SAINT-AIGNAN

BOIS-GUILLAUME

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 34

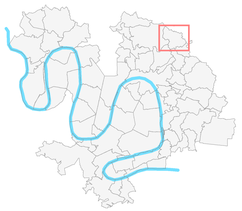

Echelle : 1 / 5 000

50 m
500 m²
0,5 ha
100 m

Limite de zone

INTENTION DE PROJET

Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Périmètre de OAP de secteur d'aménagement

Emplacement réservé
Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1

Périmètre en attente de projet

Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Mare

Arbre remarquable

Alignement d'arbres

Haie

Espace Boisé Classé (EBC)

Jardin familial et partagé

Parc/coeur d'îlot/coulée verte

Espace paysager

Verger

Corridor écologique à restaurer

Secteur de biotope

Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

Elément bâti / protection moyenne

Elément bâti / protection forte

Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

Mur

Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

Ensemble bâti homogène

Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive

Cimetière

Limite communale

Parcelle cadastrale

Emprise bâtie

Sources : Métropole Rouen Normande / Origine Cadastre 2023. ©Droits de l'Etat réservés

HOUPPEVILLE

ISNEAUVILLE

BOIS-GUILLAUME

SAINT-MARTIN-DU-VIVIER

FONTAINE-SOUS-PREAUX

Route des Loges Vaticos
Chemin de la Mare Mesnagère
Route forestière des ventes de Bas
Route forestière du Parc
Chemin de la Bruyère
Chemin de la Rousselière
Chemin de l'Abbé Lemire
Chemin des Houlins
Rue des Communes
Rue des Bouleaux
Route de Dieppe
Route de Montville D 67
Rue Augustin Fresnel
Rue François Jacob
Rue du Maréchal Pétain
Route de Neufchâtel D 928
Route du Val d'Eneauville
Route de Préaux D 28
Chemin de la Fontaine
Allée des Hêtres
Allée des Peupliers
Allée des Pommiers
Allée des Tilleuls
Allée des Ormes
Allée des Noyers
Allée des Chênes
Allée des Cerisiers
Allée des Poiriers
Allée des Pruniers
Allée des Châtaigniers
Allée des Marronniers
Allée des Sapins
Allée des Bouleaux
Allée des Platanes
Allée des Saules
Allée des Frênes
Allée des Charmes
Allée des Acacias
Allée des Mélèzes
Allée des Cèdres
Allée des Thuyas
Allée des Genévriers
Allée des Ifs
Allée des Buis
Allée des Lauriers
Allée des Rhododendrons
Allée des Azalées
Allée des Camélias
Allée des Magnolias
Allée des Glycines
Allée des Vignes
Allée des Roses
Allée des Lilas
Allée des Jasmins
Allée des Violettes
Allée des Pivoines
Allée des Tulipes
Allée des Jonquilles
Allée des Narcisses
Allée des Iris
Allée des Orchidées
Allée des Fougères
Allée des Mousses
Allée des Lierres
Allée des Ronces
Allée des Ajoncs
Allée des Genêts
Allée des Bruyères
Allée des Callunes
Allée des Myrtilles
Allée des Framboisiers
Allée des Groseilliers
Allée des Cassissiers
Allée des Noisetiers
Allée des Châtaigniers
Allée des Marronniers
Allée des Sapins
Allée des Bouleaux
Allée des Platanes
Allée des Saules
Allée des Frênes
Allée des Charmes
Allée des Acacias
Allée des Mélèzes
Allée des Cèdres
Allée des Thuyas
Allée des Genévriers
Allée des Ifs
Allée des Buis
Allée des Lauriers
Allée des Rhododendrons
Allée des Azalées
Allée des Camélias
Allée des Magnolias
Allée des Glycines
Allée des Vignes
Allée des Roses
Allée des Lilas
Allée des Jasmins
Allée des Violettes
Allée des Pivoines
Allée des Tulipes
Allée des Jonquilles
Allée des Narcisses
Allée des Iris
Allée des Orchidées
Allée des Fougères
Allée des Mousses
Allée des Lierres
Allée des Ronces
Allée des Ajoncs
Allée des Genêts
Allée des Bruyères
Allée des Callunes
Allée des Myrtilles
Allée des Framboisiers
Allée des Groseilliers
Allée des Cassissiers
Allée des Noisetiers

A
NB
NO
UBH
UBA2
UBB2
UXM
UXM.c
UR3
UR3-1
UE
1AUR1
URX1
URX1-c
A-sth
NL
UAC
A-ir
NO-ca-ir
NB-ir
NO-ca
NA
377ER04
377ER05
377ER09
377ER10
377ER11
377ER12
377ER13
377ER14
377ER15
377ER16
377ER17
377ER17b
377ER18
377ER18b
377ER19
377ER20
1088R05
1088R17
332A

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 35

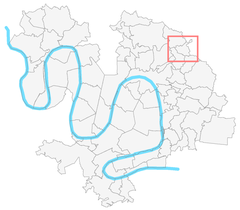

Echelle : 1 / 5 000

50 m
5000 m²
0.5 ha
100 m

Limite de zone

INTENTION DE PROJET

Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Périmètre de OAP de secteur d'aménagement

Emplacement réservé
Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1

Périmètre en attente de projet

Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Mare

Arbre remarquable

Alignement d'arbres

Haie

Espace Boisé Classé (EBC)

Jardin familial et partagé

Parc/coeur d'îlot/coulée verte

Espace paysager

Verger

Corridor écologique à restaurer

Secteur de biotope

Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

Elément bâti / protection moyenne

Elément bâti / protection forte

Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

Mur

Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

Ensemble bâti homogène

Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive

Cimetière

Limite communale

Parcelle cadastrale

Emprise bâtie

Sources : Métropole Rouen Normande / Origine Cadastre 2023. ©Droits de l'Etat réservés

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 36

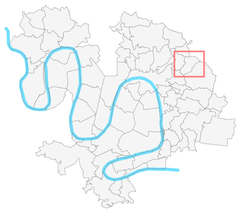

Echelle : 1 / 5 000

50 m
5000 mm
0.5 ha
100 m



Limite de zone

INTENTION DE PROJET

Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Périmètre de OAP de secteur d'aménagement

Emplacement réservé
Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1

Périmètre en attente de projet

Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Mare

Arbre remarquable

Alignement d'arbres

Haie

Espace Boisé Classé (EBC)

Jardin familial et partagé

Parc/coeur d'îlot/coulée verte

Espace paysager

Verger

Corridor écologique à restaurer

Secteur de biotope

Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

Elément bâti / protection moyenne

Elément bâti / protection forte

Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

Mur

Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

Ensemble bâti homogène

Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive

Cimetière

Limite communale

Parcelle cadastrale

Emprise bâtie

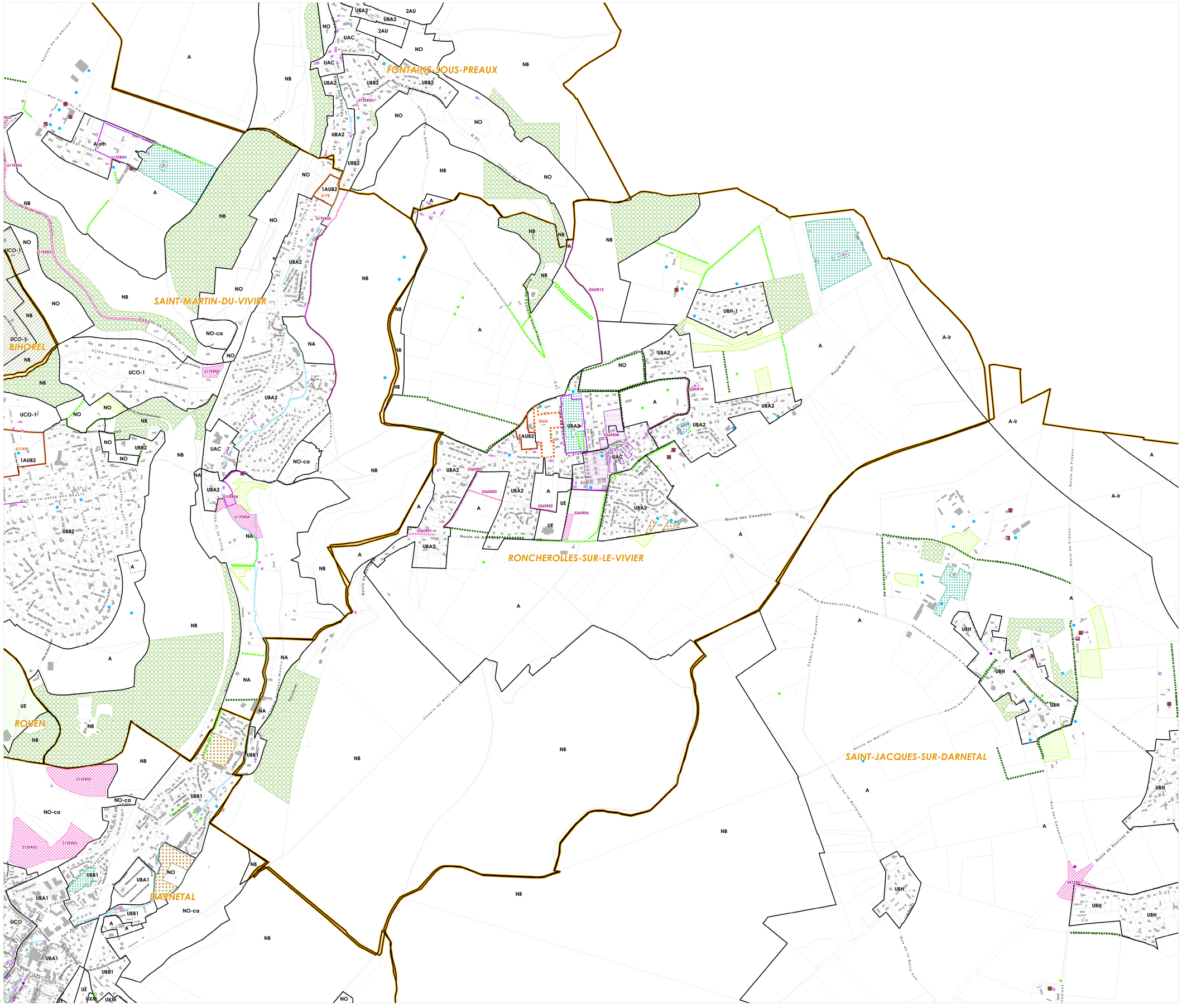

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2025, ©Droits de l'Etat réservés

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 37

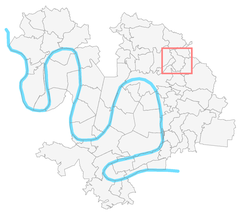

Echelle : 1 / 5 000

50 m
5000 m²
0,5 ha
100 m

Limite de zone

INTENTION DE PROJET

Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Périmètre de OAP de secteur d'aménagement

Emplacement réservé
Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1

Périmètre en attente de projet

Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Mare

Arbre remarquable

Alignement d'arbres

Haie

Espace Boisé Classé (EBC)

Jardin familial et partagé

Parc/coeur d'îlot/coulée verte

Espace paysager

Verger

Corridor écologique à restaurer

Secteur de biotope

Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

Elément bâti / protection moyenne

Elément bâti / protection forte

Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

Mur

Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

Ensemble bâti homogène

Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive

Cimetière

Limite communale

Parcelle cadastrale

Emprise bâtie

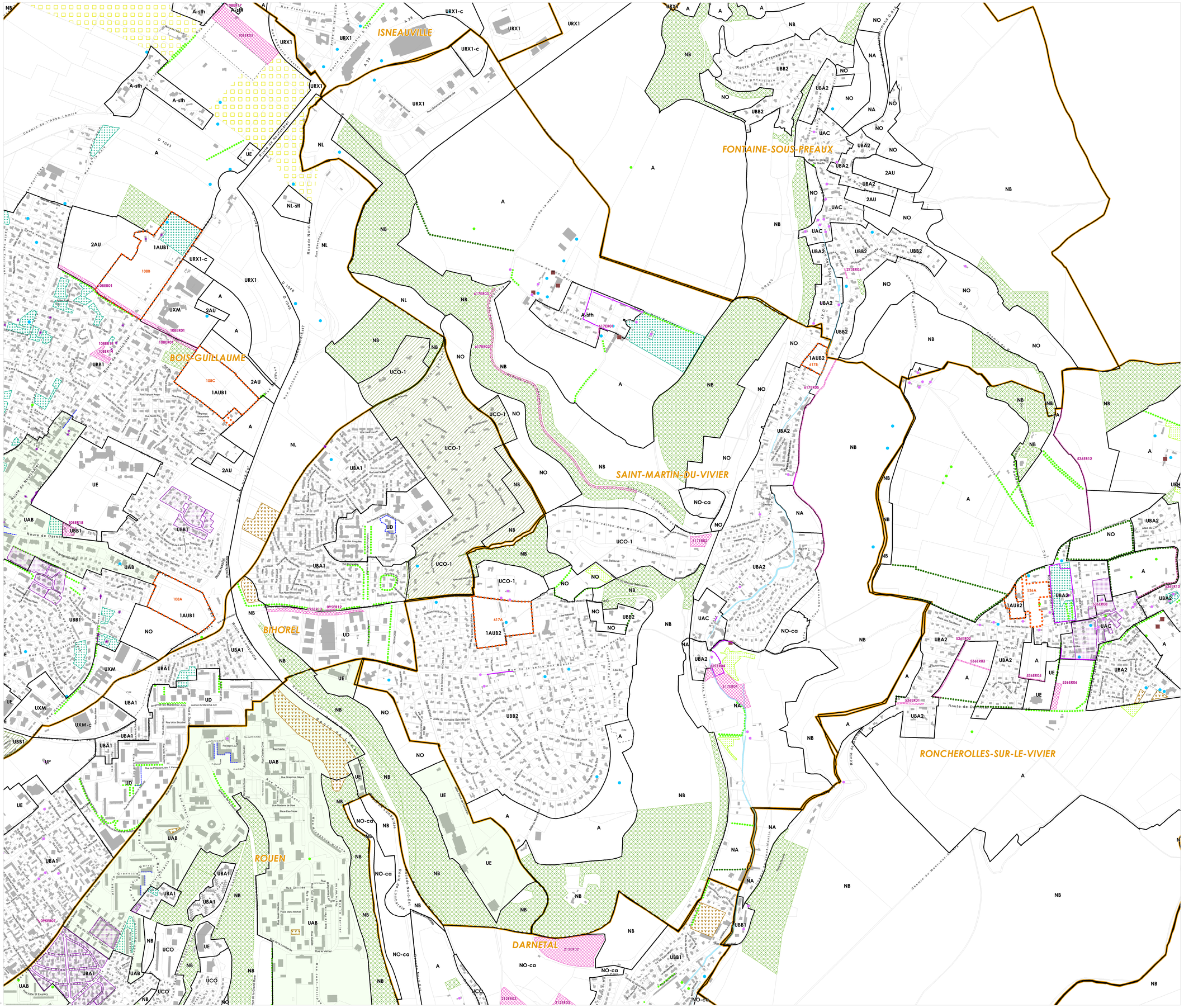

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2025. ©Droits de l'Etat réservés

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 38

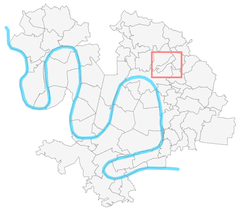

Echelle : 1 / 5 000

50 m | 2500 m² | 0.5 ha | 100 m

Limite de zone

INTENTION DE PROJET

- Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Périmètre de OAP de secteur d'aménagement
- Emplacement réservé
  Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1
- Périmètre en attente de projet
- Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

- Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

- Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Mare
- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres
- Haie
- Espace Boisé Classé (EBC)
- Jardin familial et partagé
- Parc/coeur d'îlot/coulée verte
- Espace paysager
- Verger
- Corridor écologique à restaurer
- Secteur de biotope
- Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

- Elément bâti / protection moyenne
- Elément bâti / protection forte
- Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

- Mur
- Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

- Ensemble bâti homogène
- Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive
- Cimetière
- Limite communale
- Parcelle cadastrale
- Emprise bâtie

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2025. ©Droits de l'Etat réservés

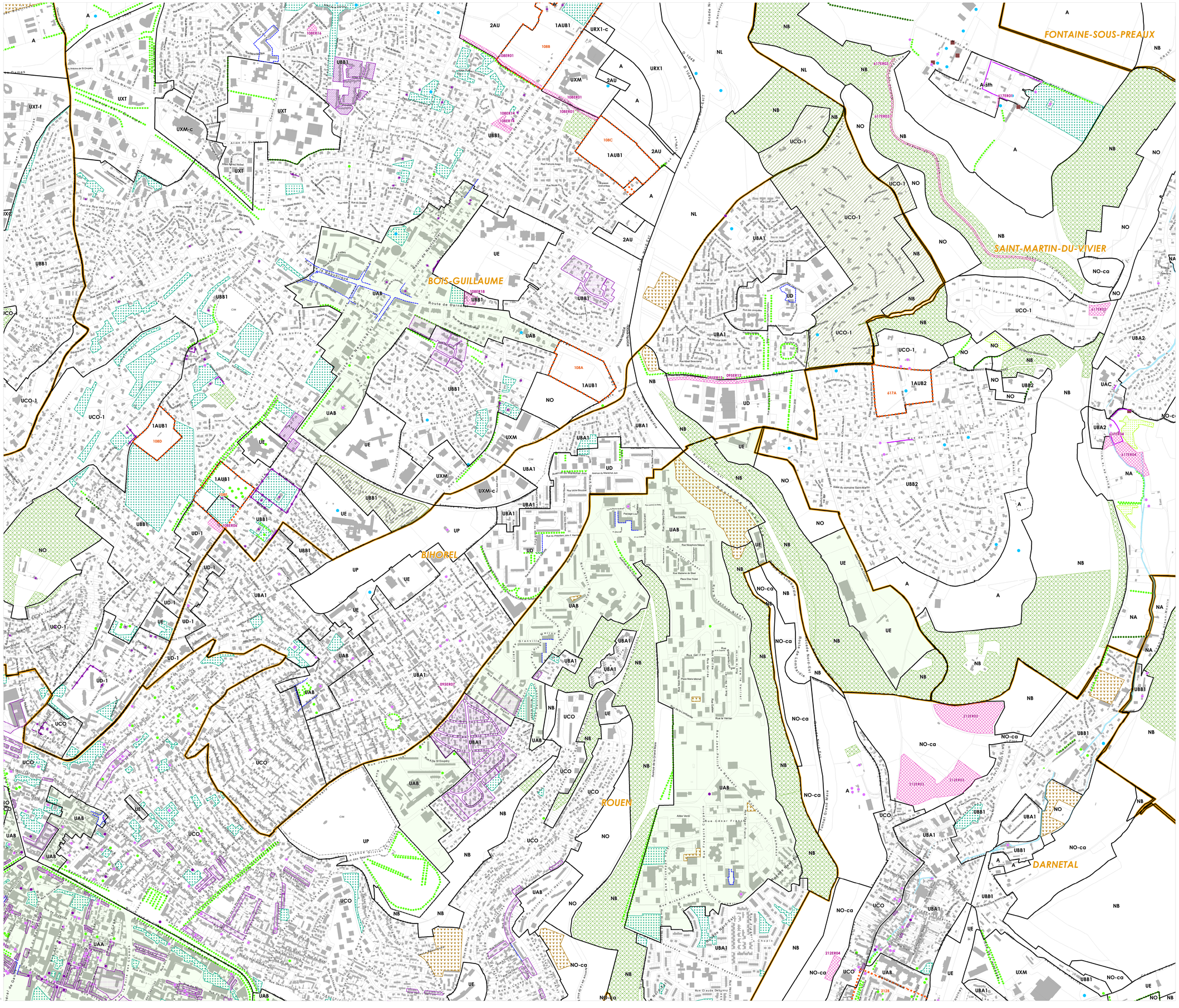
FONTAINE-SOUS-PREAUX
SAINT-MARTIN-DU-VIVIER
BOIS-GUILLAUME
BIHOREL
ROUEN
DARNETAL
Route de Neufchâtel
Route de Darnétal
Route de la Rougemare
Route de Lyons
Route de Dieppe
Rue Jean Mermoz
Rue Louis Blériot
Rue Antoine de St Exupéry
Rue Gustave Eiffel
Rue Marcel Dassault
Rue Henri Farman
Rue Roland Garros
Rue Clément Ader
Rue Jacques Ellul
Rue Jean Jaurès
Rue Pierre Brossolette
Rue André Maurois
Rue Jean Moulin
Rue Jean Rostand
Rue Albert Camus
Rue Jean Giraudoux
Rue Jean Anouilh
Rue Jean Cocteau
Rue Jean Racine
Rue Jean de la Fontaine
Rue Jean de la Bruyère
Rue Jean Baptiste Poquelin Molière
Rue Pierre Corneille
Rue Victor Hugo
Rue Alexandre Dumas
Rue Gustave Flaubert
Rue Honoré de Balzac
Rue Emile Zola
Rue Guy de Maupassant
Rue Stendhal
Rue Marcel Proust
Rue Jules Verne
Rue Alphonse Daudet
Rue Charles Baudelaire
Rue Arthur Rimbaud
Rue Paul Verlaine
Rue Edmond Rostand
Rue Jean Giono
Rue Antoine de Saint Exupéry
Rue Romain Rolland
Rue Albert Schweitzer
Rue Albert Einstein
Rue Marie Curie
Rue Louis Pasteur
Rue Nicolas Copernic
Rue Galilée
Rue Blaise Pascal
Rue Denis Papin
Rue Nicéphore Niépce
Rue Louis Lumière
Rue Auguste Perret
Rue Eugène Freyssinet
Rue Gustave Eiffel
Rue Robert Schuman
Rue Simone Veil
Rue Charles de Gaulle
Rue Georges Pompidou
Rue Jacques Chirac
Rue François Mitterrand
Rue Nelson Mandela
Rue Barack Obama
Rue Angela Merkel
Rue Vaclav Havel
Rue Mikhaïl Gorbatchev
Rue Lech Walesa
Rue Willy Brandt
Rue Konrad Adenauer
Rue Helmut Kohl
Rue Margaret Thatcher
Rue Tony Blair
Rue Gordon Brown
Rue David Cameron
Rue Theresa May
Rue Boris Johnson
Rue Jacques Delors
Rue Valéry Giscard d'Estaing
Rue Nicolas Sarkozy
Rue François Hollande
Rue Emmanuel Macron
Rue Jean-Claude Juncker
Rue Donald Tusk
Rue Federica Mogherini
Rue Christine Lagarde
Rue Mario Draghi
Rue Ursula von der Leyen
Rue Charles Michel
Rue Jean Asselborn
Rue Xavier Bettel
Rue Sophie Wilmès
Rue Alexander De Croo
Rue Leo Tindemans
Rue Wilfried Martens
Rue Jean-Luc Dehaene
Rue Guy Verhofstadt
Rue Yves Leterme
Rue Herman Van Rompuy
Rue Elio Di Rupo
Rue Charles Mich

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 39

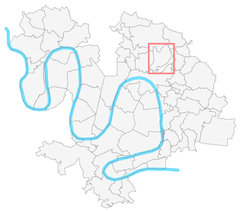

Echelle : 1 / 5 000

50 m
5000 mm
0.5 ha
100 m



Limite de zone

INTENTION DE PROJET

- Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Périmètre de OAP de secteur d'aménagement
- Emplacement réservé
  Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1
- Périmètre en attente de projet
- Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

- Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

- Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Mare
- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres
- Haie
- Espace Boisé Classé (EBC)
- Jardin familial et partagé
- Parc/coeur d'îlot/coulée verte
- Espace paysager
- Verger
- Corridor écologique à restaurer
- Secteur de biotope
- Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

- Elément bâti / protection moyenne
- Elément bâti / protection forte
- Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

- Mur
- Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

- Ensemble bâti homogène
- Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive
- Cimetière
- Limite communale
- Parcelle cadastrale
- Emprise bâtie

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2025. ©Droits de l'Etat réservés

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 40

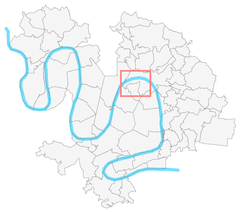

Echelle : 1 / 5 000

50 m
5000 m²
0.5 ha
100 m



Limite de zone

INTENTION DE PROJET

- Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Périmètre de OAP de secteur d'aménagement
- Emplacement réservé
  Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1
- Périmètre en attente de projet
- Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

- Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

- Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Mare
- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres
- Haie
- Espace Boisé Classé (EBC)
- Jardin familial et partagé
- Parc/coeur d'îlot/coulée verte
- Espace paysager
- Verger
- Corridor écologique à restaurer
- Secteur de biotope
- Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

- Elément bâti / protection moyenne
- Elément bâti / protection forte
- Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

- Mur
- Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

- Ensemble bâti homogène
- Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive

- Cimetière
- Limite communale
- Parcelle cadastrale
- Emprise bâtie

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2025, ©Droits de l'Etat réservés

CANTELEU
LE PETIT-QUEVILLY
LE GRAND-QUEVILLY
ROUEN
SOTTEVILLE-LES-ROUEN

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 41

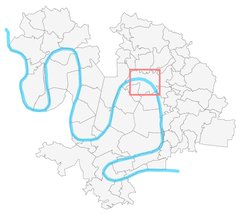

Echelle : 1 / 5 000

50 m — 5000 m² — 0.5 ha — 100 m



Limite de zone

INTENTION DE PROJET

- Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Périmètre de OAP de secteur d'aménagement
- Emplacement réservé
  Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1
- Périmètre en attente de projet
- Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

- Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

- Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Mare
- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres
- Haie
- Espace Boisé Classé (EBC)
- Jardin familial et partagé
- Parc/coeur d'îlot/coulée verte
- Espace paysager
- Verger
- Corridor écologique à restaurer
- Secteur de biotope
- Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

- Elément bâti / protection moyenne
- Elément bâti / protection forte
- Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

- Mur
- Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

- Ensemble bâti homogène
- Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive
- Cimetière
- Limite communale
- Parcelle cadastrale
- Emprise bâtie

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2025. ©Droits de l'Etat réservés

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 42

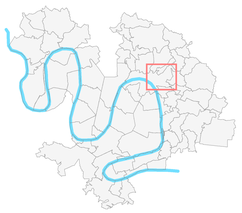

Echelle : 1 / 5 000

50 m | 5000 m² | 0,5 ha | 100 m



Limite de zone

INTENTION DE PROJET

- Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Périmètre de OAP de secteur d'aménagement
- Emplacement réservé
  Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1
- Périmètre en attente de projet
- Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

- Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

- Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Mare
- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres
- Haie
- Espace Boisé Classé (EBC)
- Jardin familial et partagé
- Parc/coeur d'îlot/coulée verte
- Espace paysager
- Verger
- Corridor écologique à restaurer
- Secteur de biotope
- Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

- Elément bâti / protection moyenne
- Elément bâti / protection forte
- Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

- Mur
- Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

- Ensemble bâti homogène
- Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive
- Cimetière
- Limite communale
- Parcelle cadastrale
- Emprise bâtie

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2021. ©Droits de l'Etat réservés

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 43

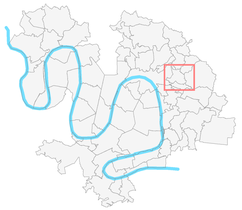

Echelle : 1 / 5 000

50 m
5000 m²
0.5 ha
100 m



Limite de zone

INTENTION DE PROJET

- Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Périmètre de OAP de secteur d'aménagement
- Emplacement réservé
  Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1
- Périmètre en attente de projet
- Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

- Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

- Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Mare
- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres
- Haie
- Espace Boisé Classé (EBC)
- Jardin familial et partagé
- Parc/coeur d'îlot/coulée verte
- Espace paysager
- Verger
- Corridor écologique à restaurer
- Secteur de biotope
- Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

- Elément bâti / protection moyenne
- Elément bâti / protection forte
- Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

- Mur
- Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

- Ensemble bâti homogène
- Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive

- Cimetière
- Limite communale
- Parcelle cadastrale
- Emprise bâtie

Sources : Métropole Rouen Normande / Origine Cadastre 2025. ©Droits de l'Etat réservés

BIHOREL
SAINT-MARTIN-DU-VIVIER
RONCHEROLLES-SUR-LE-VIVIER
ROUEN
DARNETAL
SAINT-JACQUES-SUR-DARNETAL
BONSECOURS
LE MESNIL-ESNARD
SAINT-LEGER-DU-BOURG-DENIS
SAINT-AUBIN-EPINAY

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 44

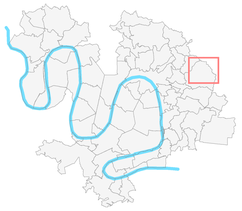

Echelle : 1 / 5 000

50 m
5000 m²
0.5 ha
100 m



Limite de zone

INTENTION DE PROJET

Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Périmètre de OAP de secteur d'aménagement

Emplacement réservé
Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1

Périmètre en attente de projet

Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Mare

Arbre remarquable

Alignement d'arbres

Haie

Espace Boisé Classé (EBC)

Jardin familial et partagé

Parc/coeur d'îlot/coulée verte

Espace paysager

Verger

Corridor écologique à restaurer

Secteur de biotope

Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

Elément bâti / protection moyenne

Elément bâti / protection forte

Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

Mur

Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

Ensemble bâti homogène

Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive

Cimetière

Limite communale

Parcelle cadastrale

Emprise bâtie

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2025. ©Droits de l'Etat réservés

RONCHEROLLES-SUR-LE-VIVIER

SAINT-JACQUES-SUR-DARNETAL

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 45

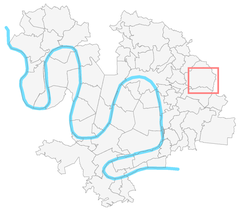

Echelle : 1 / 5 000

50 m
5000 m²
0.5 ha
100 m

Limite de zone

INTENTION DE PROJET

Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Périmètre de OAP de secteur d'aménagement

Emplacement réservé
Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1

Périmètre en attente de projet

Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Mare

Arbre remarquable

Alignement d'arbres

Haie

Espace Boisé Classé (EBC)

Jardin familial et partagé

Parc/coeur d'îlot/coulée verte

Espace paysager

Verger

Corridor écologique à restaurer

Secteur de biotope

Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

Elément bâti / protection moyenne

Elément bâti / protection forte

Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

Mur

Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

Ensemble bâti homogène

Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive

Cimetière

Limite communale

Parcelle cadastrale

Emprise bâtie

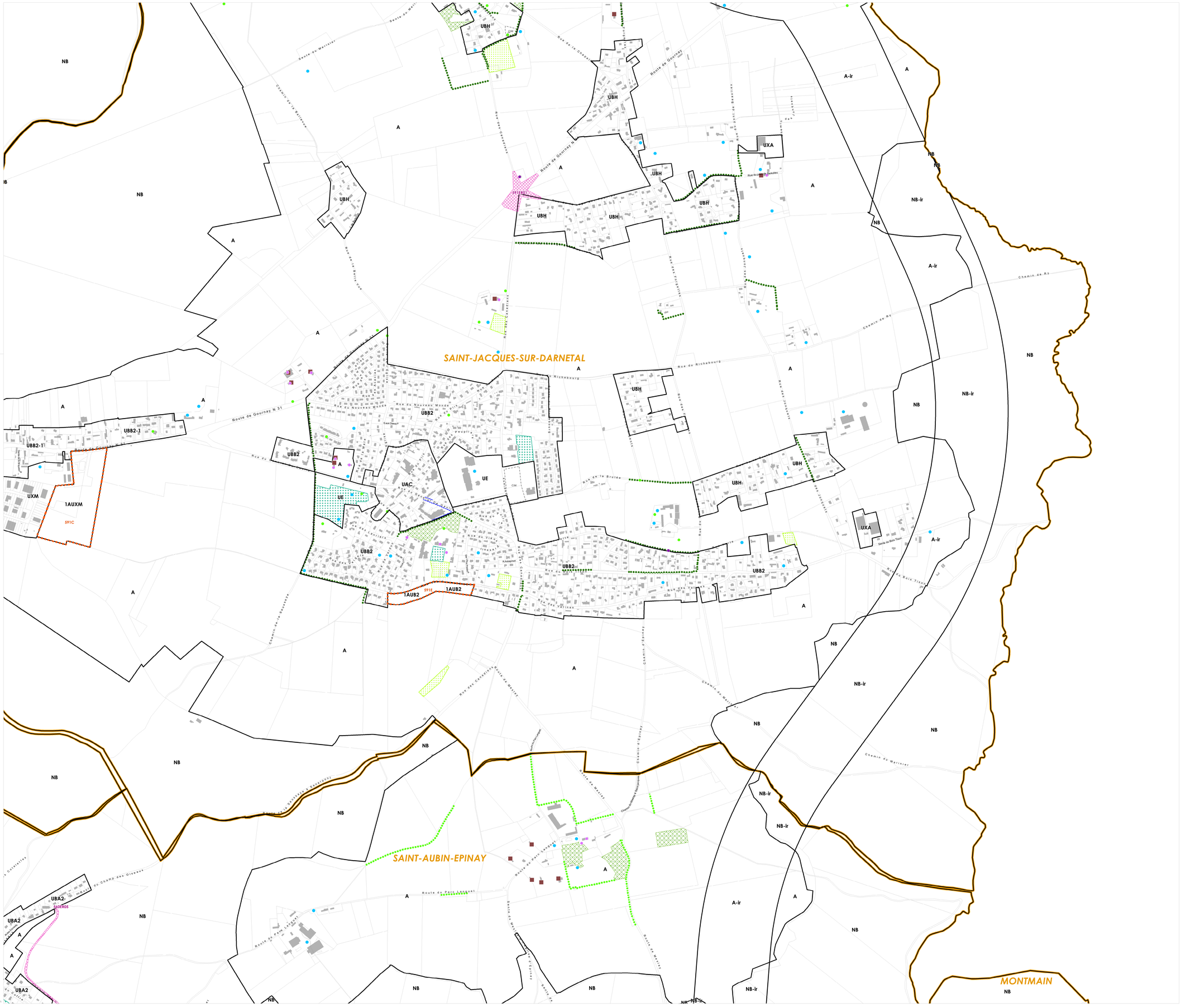

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2025. ©Droits de l'Etat réservés

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 46

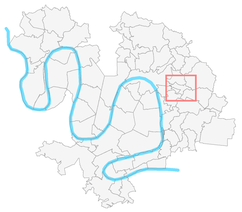

Echelle : 1 / 5 000

50 m
5000 m²
0.5 ha
100 m

Limite de zone

INTENTION DE PROJET

Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Périmètre de OAP de secteur d'aménagement

Emplacement réservé
Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1

Périmètre en attente de projet

Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Mare

Arbre remarquable

Alignement d'arbres

Haie

Espace Boisé Classé (EBC)

Jardin familial et partagé

Parc/coeur d'îlot/coulée verte

Espace paysager

Verger

Corridor écologique à restaurer

Secteur de biotope

Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

Elément bâti / protection moyenne

Elément bâti / protection forte

Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

Mur

Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

Ensemble bâti homogène

Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive

Cimetière

Limite communale

Parcelle cadastrale

Emprise bâtie

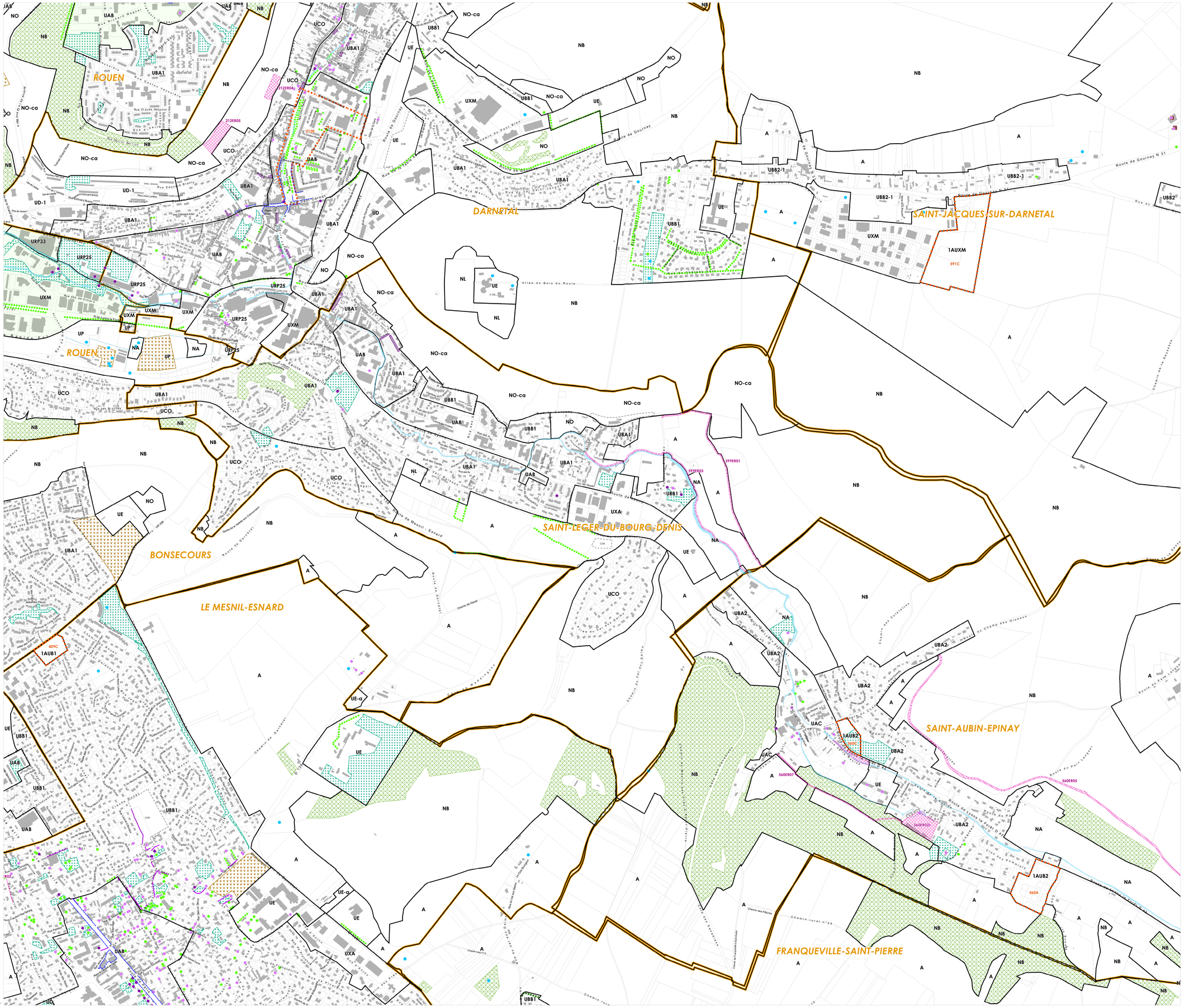

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2025. ©Droits de l'Etat réservés

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 47

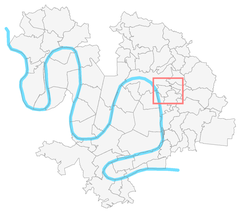

Echelle : 1 / 5 000

50 m
100 m



Limite de zone

INTENTION DE PROJET

- Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Périmètre de OAP de secteur d'aménagement
- Emplacement réservé
  Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1
- Périmètre en attente de projet
- Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

- Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

- Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Mare
- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres
- Haie
- Espace Boisé Classé (EBC)
- Jardin familial et partagé
- Parc/coeur d'îlot/coulée verte
- Espace paysager
- Verger
- Corridor écologique à restaurer
- Secteur de biotope
- Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

- Elément bâti / protection moyenne
- Elément bâti / protection forte
- Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

- Mur
- Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

- Ensemble bâti homogène
- Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive

- Cimetière
- Limite communale
- Parcelle cadastrale
- Emprise bâtie

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2025. ©Droits de l'Etat réservés

ROUEN
DARNETAL
BONSECOURS
SAINT-LEGER-DU-BOURG-DENIS
LE MESNIL-ESNARD
SAINT-AUBIN-EPINAY
SOTTEVILLE-LES-ROUEN
AMFREVILLE-LA-MIVOIE
FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 48

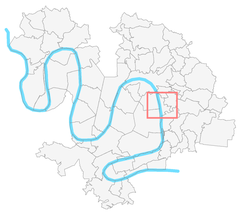

Echelle : 1 / 5 000

50 m
100 m



Limite de zone

INTENTION DE PROJET

- Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Périmètre de OAP de secteur d'aménagement
- Emplacement réservé
  Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1
- Périmètre en attente de projet
- Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

- Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

- Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Mare
- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres
- Haie
- Espace Boisé Classé (EBC)
- Jardin familial et partagé
- Parc/coeur d'îlot/coulée verte
- Espace paysager
- Verger
- Corridor écologique à restaurer
- Secteur de biotope
- Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

- Elément bâti / protection moyenne
- Elément bâti / protection forte
- Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

- Mur
- Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

- Ensemble bâti homogène
- Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive
- Cimetière
- Limite communale
- Parcelle cadastrale
- Emprise bâtie

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2021. ©Droits de l'Etat réservés

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 49

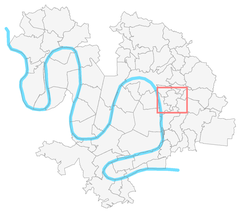

Echelle : 1 / 5 000

50 m
5000 m²
0.5 ha
100 m



Limite de zone

INTENTION DE PROJET

- Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Périmètre de OAP de secteur d'aménagement
- Emplacement réservé
  Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1
- Périmètre en attente de projet
- Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

- Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

- Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Mare
- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres
- Haie
- Espace Boisé Classé (EBC)
- Jardin familial et partagé
- Parc/coeur d'îlot/coulée verte
- Espace paysager
- Verger
- Corridor écologique à restaurer
- Secteur de biotope
- Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

- Elément bâti / protection moyenne
- Elément bâti / protection forte
- Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

- Mur
- Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

- Ensemble bâti homogène
- Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive
- Cimetière
- Limite communale
- Parcelle cadastrale
- Emprise bâtie

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2025. ©Droits de l'Etat réservés

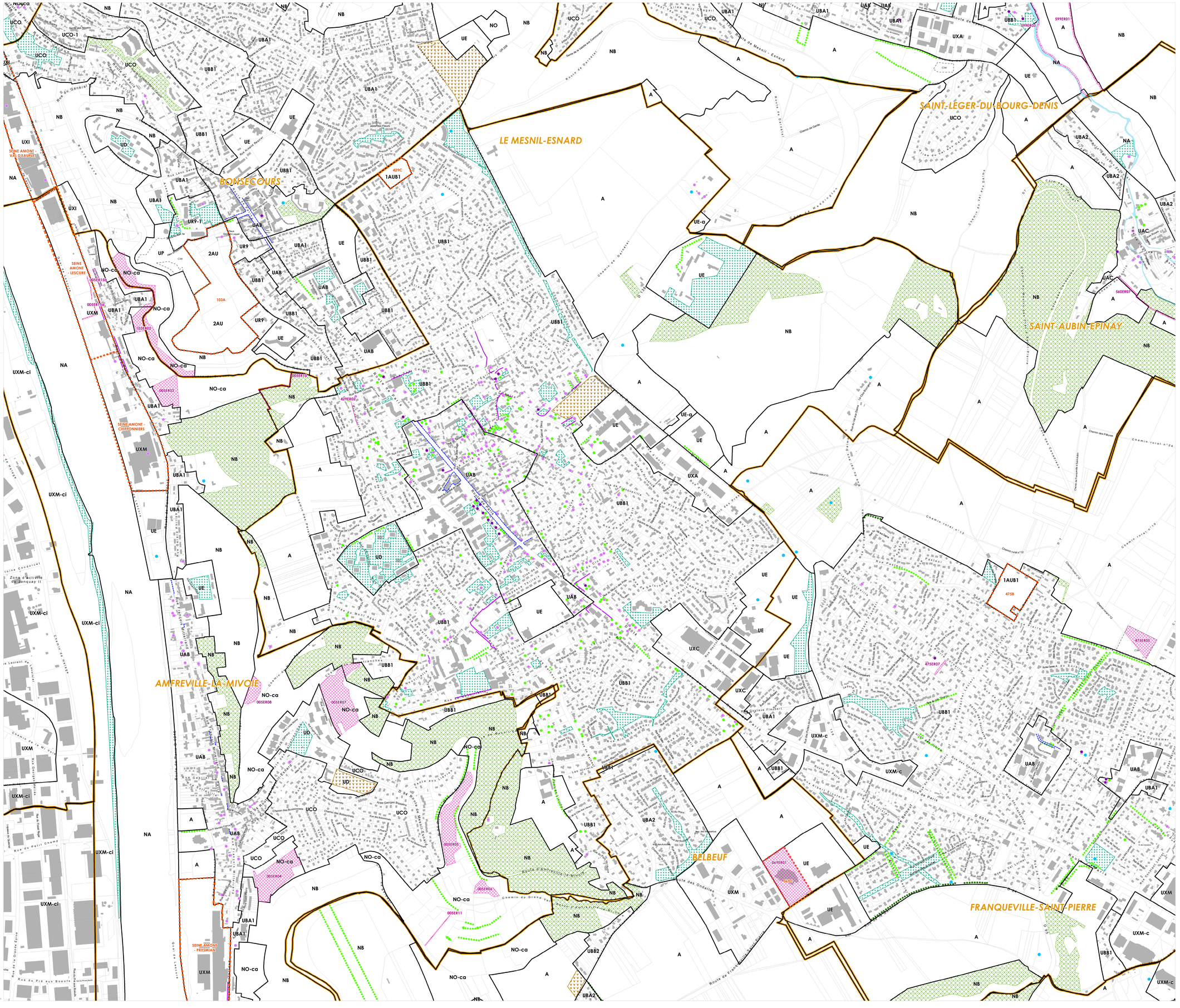

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 50

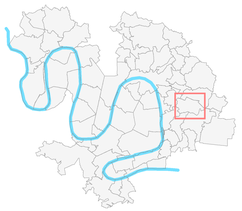

Echelle : 1 / 5 000

50 m
5000 m²
0.5 ha
100 m

Limite de zone

INTENTION DE PROJET

- Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Périmètre de OAP de secteur d'aménagement
- Emplacement réservé
  Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1
- Périmètre en attente de projet
- Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

- Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

- Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Mare
- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres
- Haie
- Espace Boisé Classé (EBC)
- Jardin familial et partagé
- Parc/coeur d'îlot/coulée verte
- Espace paysager
- Verger
- Corridor écologique à restaurer
- Secteur de biotope
- Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

- Elément bâti / protection moyenne
- Elément bâti / protection forte
- Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

- Mur
- Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

- Ensemble bâti homogène
- Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive
- Cimetière
- Limite communale
- Parcelle cadastrale
- Emprise bâtie

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2020, ©Droits de l'Etat réservés

LE MESNIL-ESNARD
SAINT-AUBIN-EPINAY
FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE
BELBEUF
SAINT-AUBIN-CELLOVILLE
BOOS

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 51

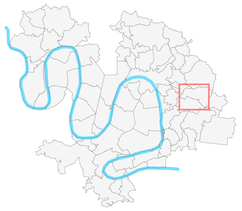

Echelle : 1 / 5 000

N

50 m
5000 m²
0.5 ha
100 m



Limite de zone

INTENTION DE PROJET

Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Périmètre de OAP de secteur d'aménagement

Emplacement réservé
Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1

Périmètre en attente de projet

Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Mare

Arbre remarquable

Alignement d'arbres

Haie

Espace Boisé Classé (EBC)

Jardin familial et partagé

Parc/coeur d'îlot/coulée verte

Espace paysager

Verger

Corridor écologique à restaurer

Secteur de biotope

Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

Elément bâti / protection moyenne

Elément bâti / protection forte

Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

Mur

Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

Ensemble bâti homogène

Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive

Cimetière

Limite communale

Parcelle cadastrale

Emprise bâtie

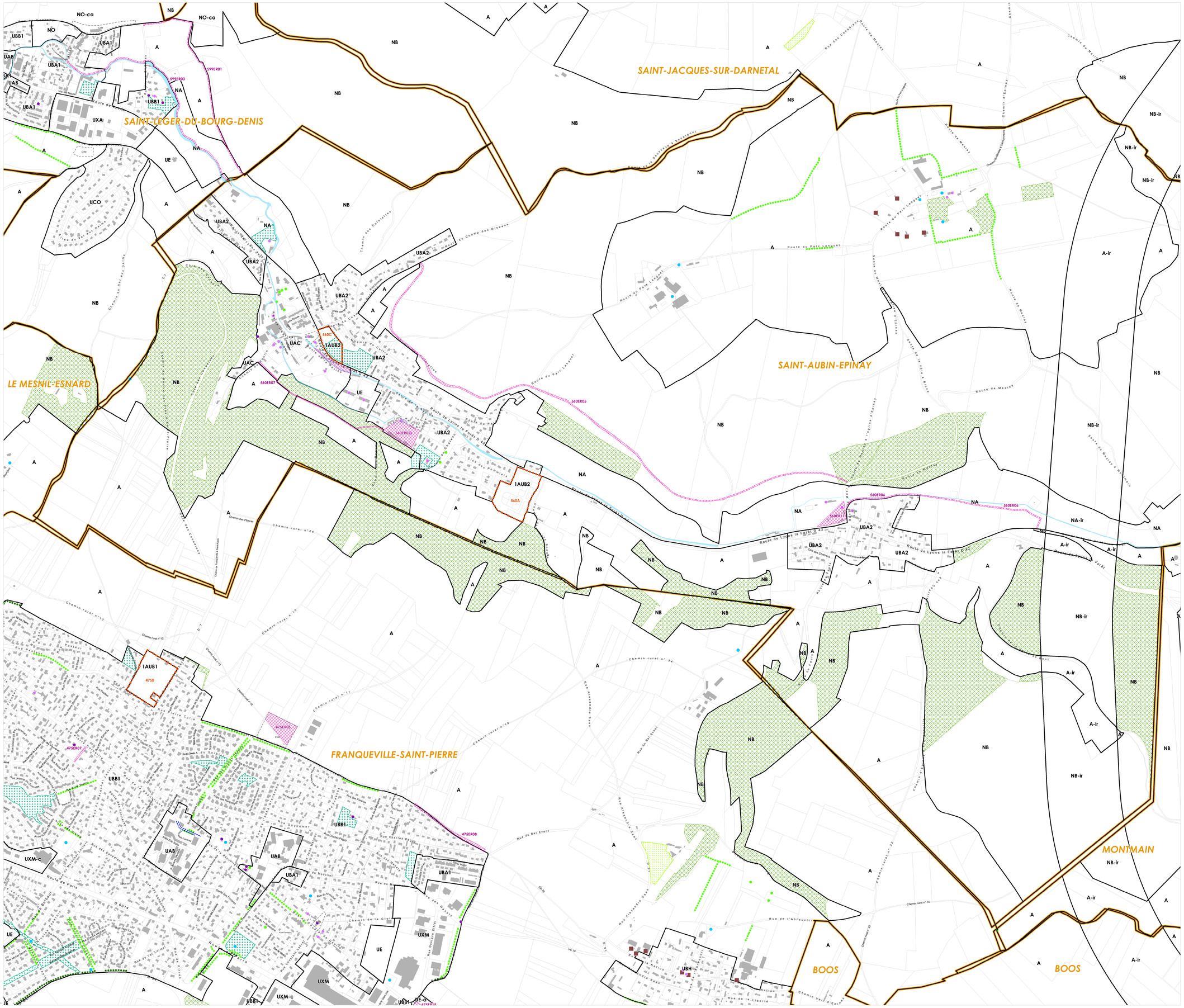

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2025, ©Droits de l'Etat réservés

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 52

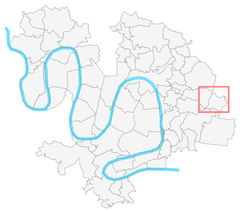

Echelle : 1 / 5 000

50 m — 5000 m² / 0.5 ha — 100 m



Limite de zone

INTENTION DE PROJET

- Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Périmètre de OAP de secteur d'aménagement
- Emplacement réservé
  Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1
- Périmètre en attente de projet
- Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

- Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

- Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Mare
- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres
- Haie
- Espace Boisé Classé (EBC)
- Jardin familial et partagé
- Parc/coeur d'îlot/coulée verte
- Espace paysager
- Verger
- Corridor écologique à restaurer
- Secteur de biotope
- Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

- Elément bâti / protection moyenne
- Elément bâti / protection forte
- Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

- Mur
- Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

- Ensemble bâti homogène
- Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive
- Cimetière
- Limite communale
- Parcelle cadastrale
- Emprise bâtie

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2025. ©Droits de l'Etat réservés

SAINT-JACQUES-SUR-DARNETAL

SAINT-AUBIN-EPINAY

MONTMAIN

FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE

BOOS

LA NEUVILLE-CHANT-D'OISEL

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 53

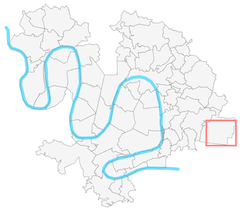

Echelle : 1 / 5 000

50 m
100 m



Limite de zone

INTENTION DE PROJET

Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Périmètre de OAP de secteur d'aménagement

Emplacement réservé
Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1

Périmètre en attente de projet

Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Mare

Arbre remarquable

Alignement d'arbres

Haie

Espace Boisé Classé (EBC)

Jardin familial et partagé

Parc/coeur d'îlot/coulée verte

Espace paysager

Verger

Corridor écologique à restaurer

Secteur de biotope

Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

Elément bâti / protection moyenne

Elément bâti / protection forte

Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

Mur

Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

Ensemble bâti homogène

Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive

Cimetière

Limite communale

Parcelle cadastrale

Emprise bâtie

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2023. ©Droits de l'Etat réservés

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 54

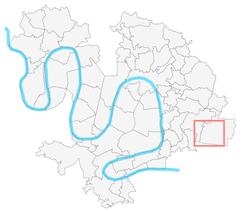

Echelle : 1 / 5 000

N

50 m
5000 m²
0.5 ha
100 m



Limite de zone

INTENTION DE PROJET

Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Périmètre de OAP de secteur d'aménagement

Emplacement réservé
Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1

Périmètre en attente de projet

Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Mare

Arbre remarquable

Alignement d'arbres

Haie

Espace Boisé Classé (EBC)

Jardin familial et partagé

Parc/coeur d'îlot/coulée verte

Espace paysager

Verger

Corridor écologique à restaurer

Secteur de biotope

Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

Elément bâti / protection moyenne

Elément bâti / protection forte

Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

Mur

Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

Ensemble bâti homogène

Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive

Cimetière

Limite communale

Parcelle cadastrale

Emprise bâtie

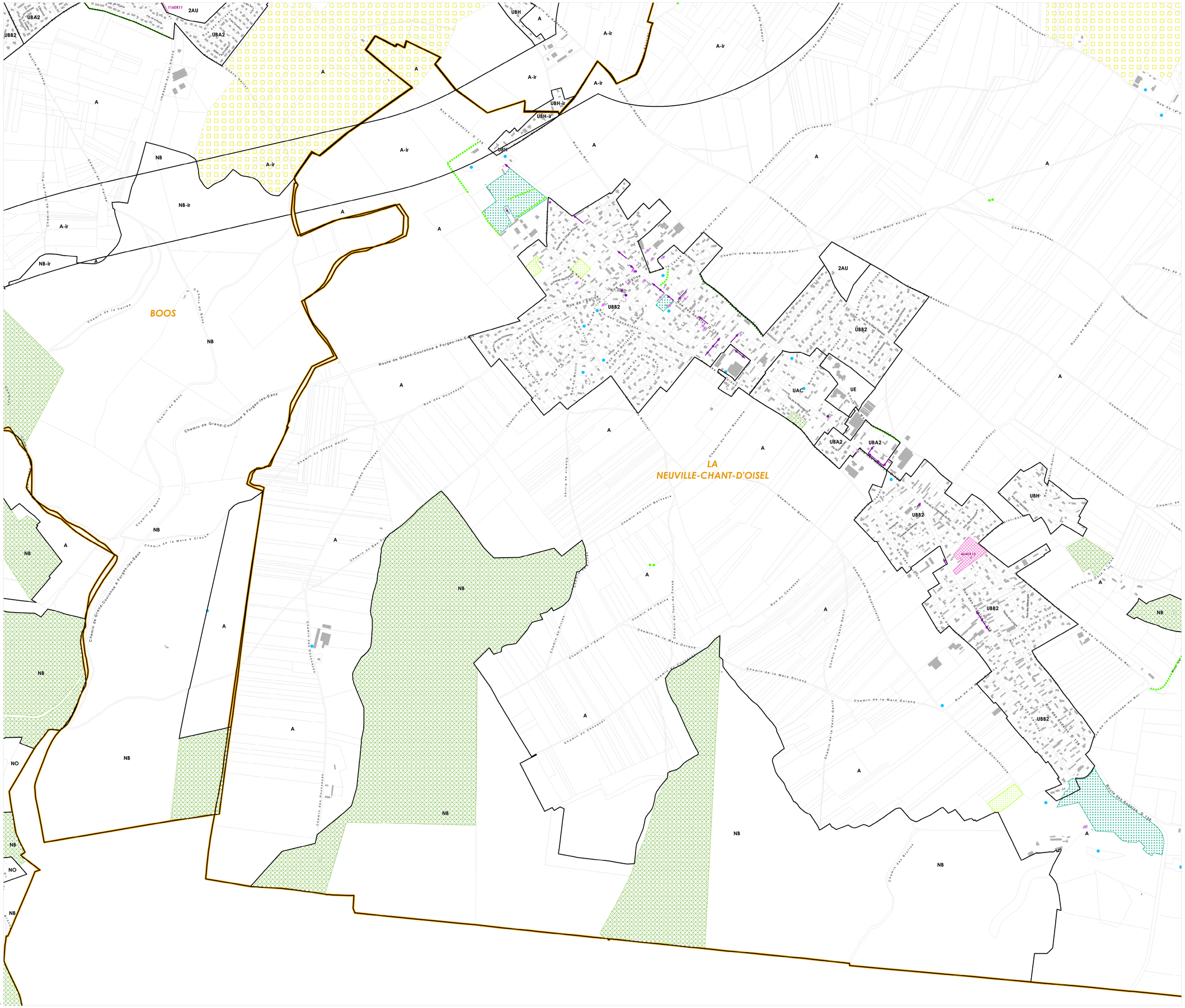

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2025. ©Droits de l'Etat réservés

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 55

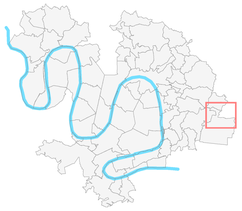

Echelle : 1 / 5 000

N

50 m
5000 m²
0.5 ha
100 m



Limite de zone

INTENTION DE PROJET

Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Périmètre de OAP de secteur d'aménagement

Emplacement réservé
Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1

Périmètre en attente de projet

Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Mare

Arbre remarquable

Alignement d'arbres

Haie

Espace Boisé Classé (EBC)

Jardin familial et partagé

Parc/coeur d'îlot/coulée verte

Espace paysager

Verger

Corridor écologique à restaurer

Secteur de biotope

Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

Elément bâti / protection moyenne

Elément bâti / protection forte

Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

Mur

Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

Ensemble bâti homogène

Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive

Cimetière

Limite communale

Parcelle cadastrale

Emprise bâtie

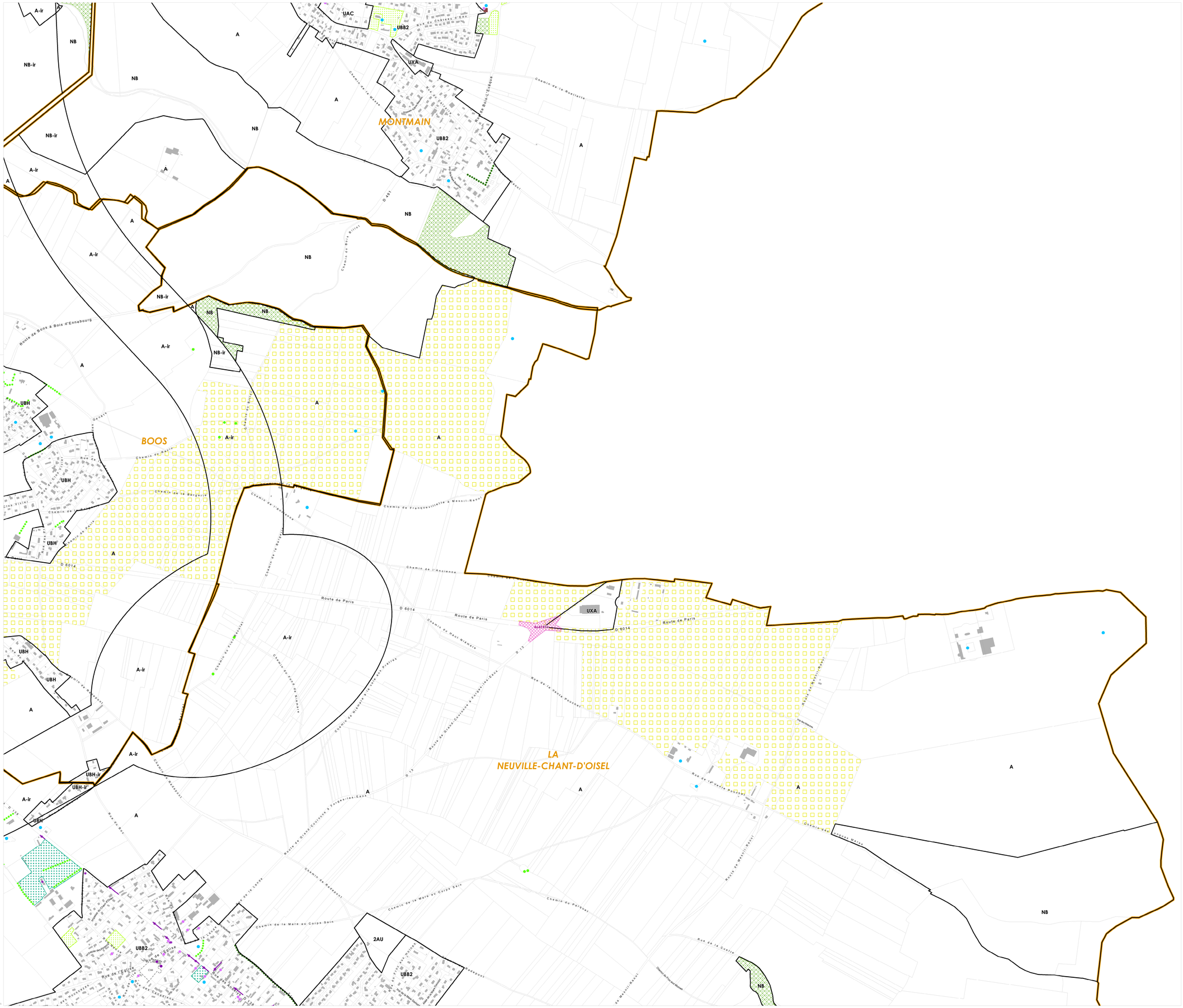

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2025, ©Droits de l'Etat réservés

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 56

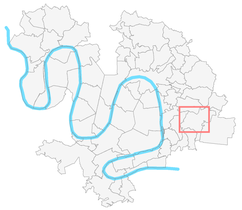

Echelle : 1 / 5 000

N

50 m
5000 m²
0.5 ha
100 m



Limite de zone

INTENTION DE PROJET

Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Périmètre de OAP de secteur d'aménagement

Emplacement réservé
Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1

Périmètre en attente de projet

Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Mare

Arbre remarquable

Alignement d'arbres

Haie

Espace Boisé Classé (EBC)

Jardin familial et partagé

Parc/coeur d'îlot/coulée verte

Espace paysager

Verger

Corridor écologique à restaurer

Secteur de biotope

Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

Elément bâti / protection moyenne

Elément bâti / protection forte

Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

Mur

Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

Ensemble bâti homogène

Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive

Cimetière

Limite communale

Parcelle cadastrale

Emprise bâtie

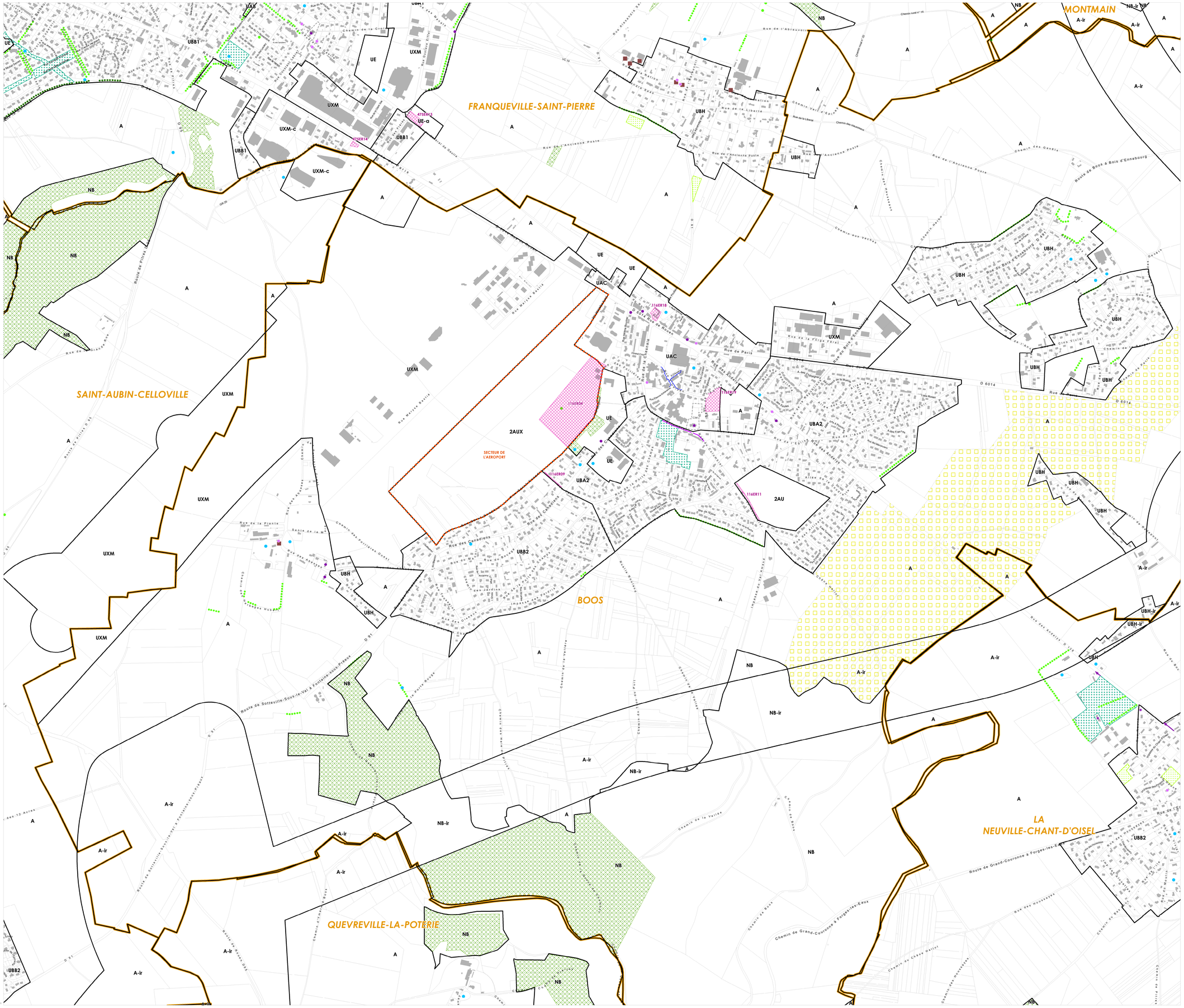

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2025. ©Droits de l'Etat réservés

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 57

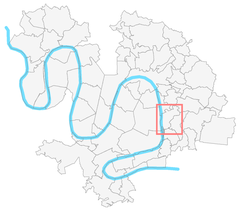

Echelle : 1 / 5 000

50 m
5000 m²
0.5 ha
100 m



Limite de zone

INTENTION DE PROJET

- Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Périmètre de OAP de secteur d'aménagement
- Emplacement réservé
  Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1
- Périmètre en attente de projet
- Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

- Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

- Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Mare
- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres
- Haie
- Espace Boisé Classé (EBC)
- Jardin familial et partagé
- Parc/coeur d'îlot/coulée verte
- Espace paysager
- Verger
- Corridor écologique à restaurer
- Secteur de biotope
- Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

- Elément bâti / protection moyenne
- Elément bâti / protection forte
- Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

- Mur
- Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

- Ensemble bâti homogène
- Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive
- Cimetière
- Limite communale
- Parcelle cadastrale
- Emprise bâtie

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2025. ©Droits de l'Etat réservés

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 58

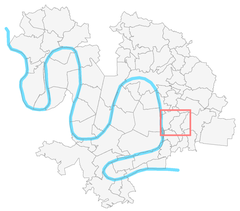

Echelle : 1 / 5 000

50 m
5000 m²
0,5 ha
100 m

Limite de zone

INTENTION DE PROJET

Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Périmètre de OAP de secteur d'aménagement

Emplacement réservé
Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1

Périmètre en attente de projet

Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Mare

Arbre remarquable

Alignement d'arbres

Haie

Espace Boisé Classé (EBC)

Jardin familial et partagé

Parc/coeur d'îlot/coulée verte

Espace paysager

Verger

Corridor écologique à restaurer

Secteur de biotope

Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

Elément bâti / protection moyenne

Elément bâti / protection forte

Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

Mur

Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

Ensemble bâti homogène

Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive

Cimetière

Limite communale

Parcelle cadastrale

Emprise bâtie

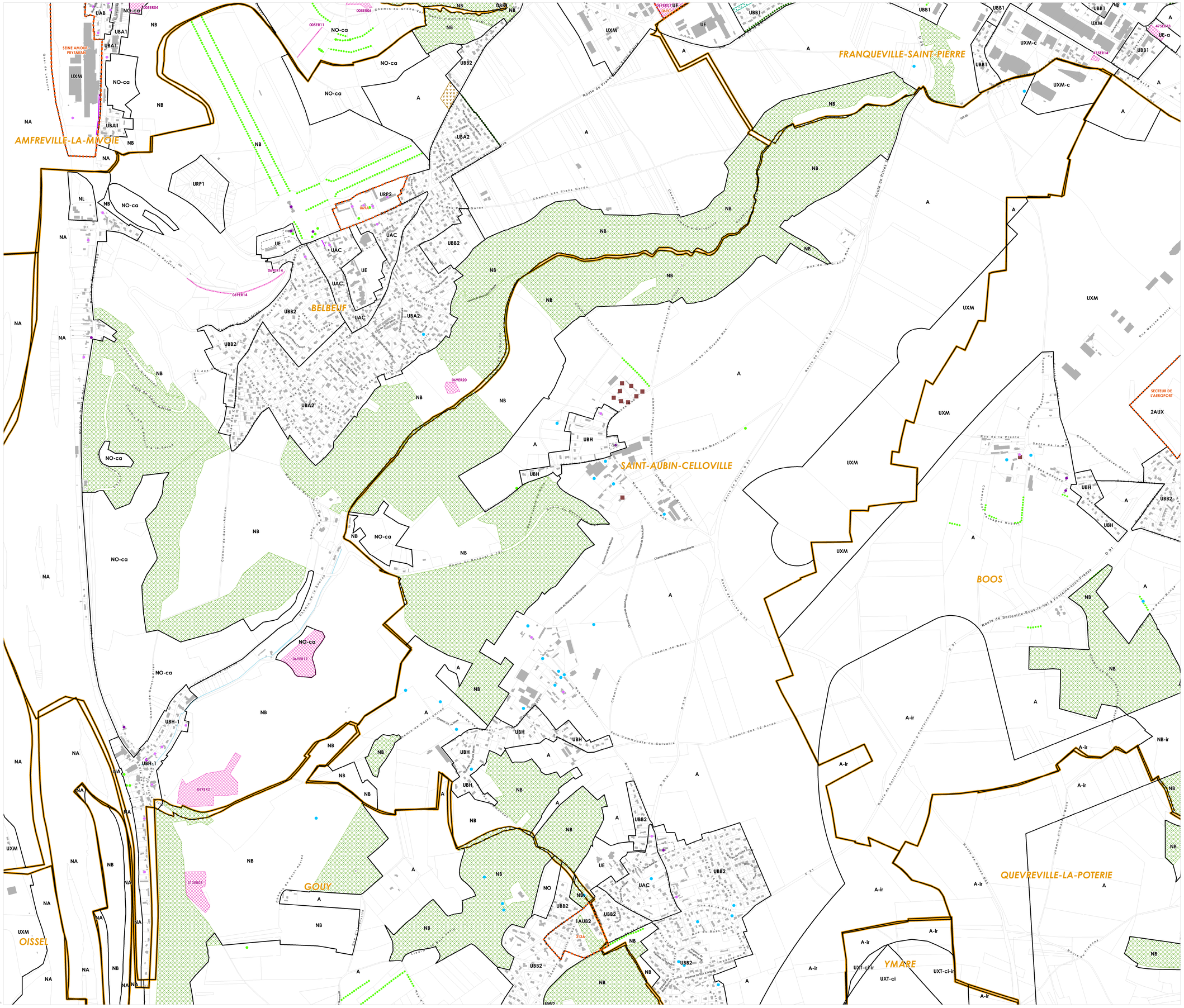

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2025. ©Droits de l'Etat réservés

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 59

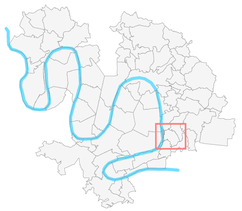

Echelle : 1 / 5 000

50 m
100 m



Limite de zone

INTENTION DE PROJET

- Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Périmètre de OAP de secteur d'aménagement
- Emplacement réservé
  Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1
- Périmètre en attente de projet
- Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

- Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

- Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Mare
- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres
- Haie
- Espace Boisé Classé (EBC)
- Jardin familial et partagé
- Parc/coeur d'îlot/coulée verte
- Espace paysager
- Verger
- Corridor écologique à restaurer
- Secteur de biotope
- Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

- Elément bâti / protection moyenne
- Elément bâti / protection forte
- Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

- Mur
- Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

- Ensemble bâti homogène
- Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive
- Cimetière
- Limite communale
- Parcelle cadastrale
- Emprise bâtie

Sources : Métropole Rouen Normandie / Cnigne Cadastre 2025, ©Droits de l'Etat réservés

SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY
BELBEUF
SAINT-AUBIN-CELLOVILLE
BOOS
GOUY
OISSEL
LES AUTHIEUX-SUR-LE-PORT-SAINT-OUEN
YMARE
TOURVILLE-LA-RIVIERE

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 60

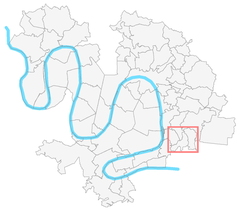

Echelle : 1 / 5 000

N

50 m
5000 m²
0,5 ha
100 m

Limite de zone

INTENTION DE PROJET

Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Périmètre de OAP de secteur d'aménagement

Emplacement réservé
Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1

Périmètre en attente de projet

Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Mare

Arbre remarquable

Alignement d'arbres

Haie

Espace Boisé Classé (EBC)

Jardin familial et partagé

Parc/coeur d'îlot/coulée verte

Espace paysager

Verger

Corridor écologique à restaurer

Secteur de biotope

Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

Elément bâti / protection moyenne

Elément bâti / protection forte

Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

Mur

Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

Ensemble bâti homogène

Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive

Cimetière

Limite communale

Parcelle cadastrale

Emprise bâtie

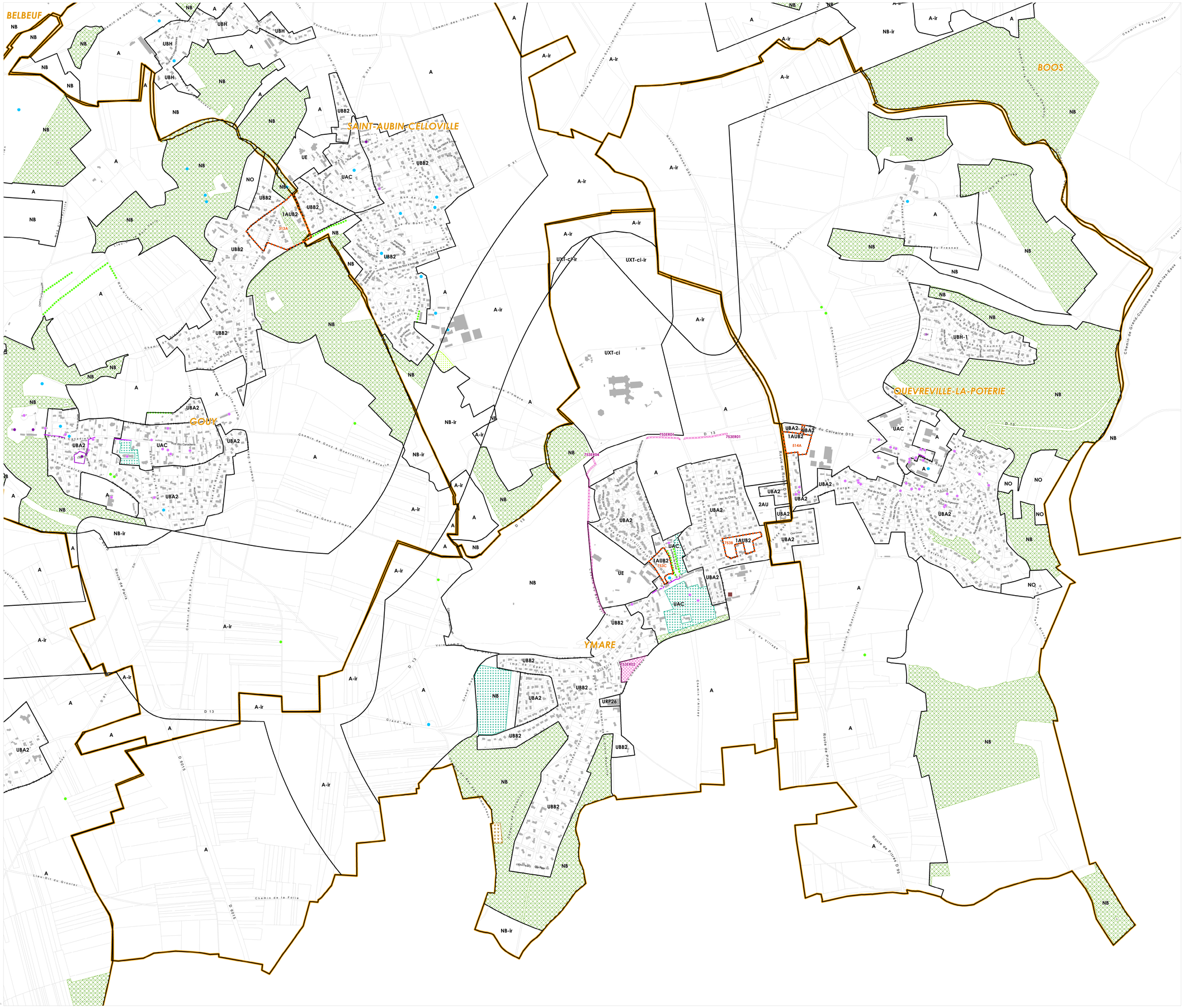

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2025. ©Droits de l'Etat réservés

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 61

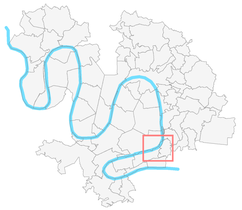

Echelle : 1 / 5 000

50 m
100 m



Limite de zone

INTENTION DE PROJET

- Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Périmètre de OAP de secteur d'aménagement
- Emplacement réservé
  Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1
- Périmètre en attente de projet
- Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

- Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

- Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Mare
- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres
- Haie
- Espace Boisé Classé (EBC)
- Jardin familial et partagé
- Parc/coeur d'îlot/coulée verte
- Espace paysager
- Verger
- Corridor écologique à restaurer
- Secteur de biotope
- Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

- Elément bâti / protection moyenne
- Elément bâti / protection forte
- Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

- Mur
- Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

- Ensemble bâti homogène
- Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive
- Cimetière
- Limite communale
- Parcelle cadastrale
- Emprise bâtie

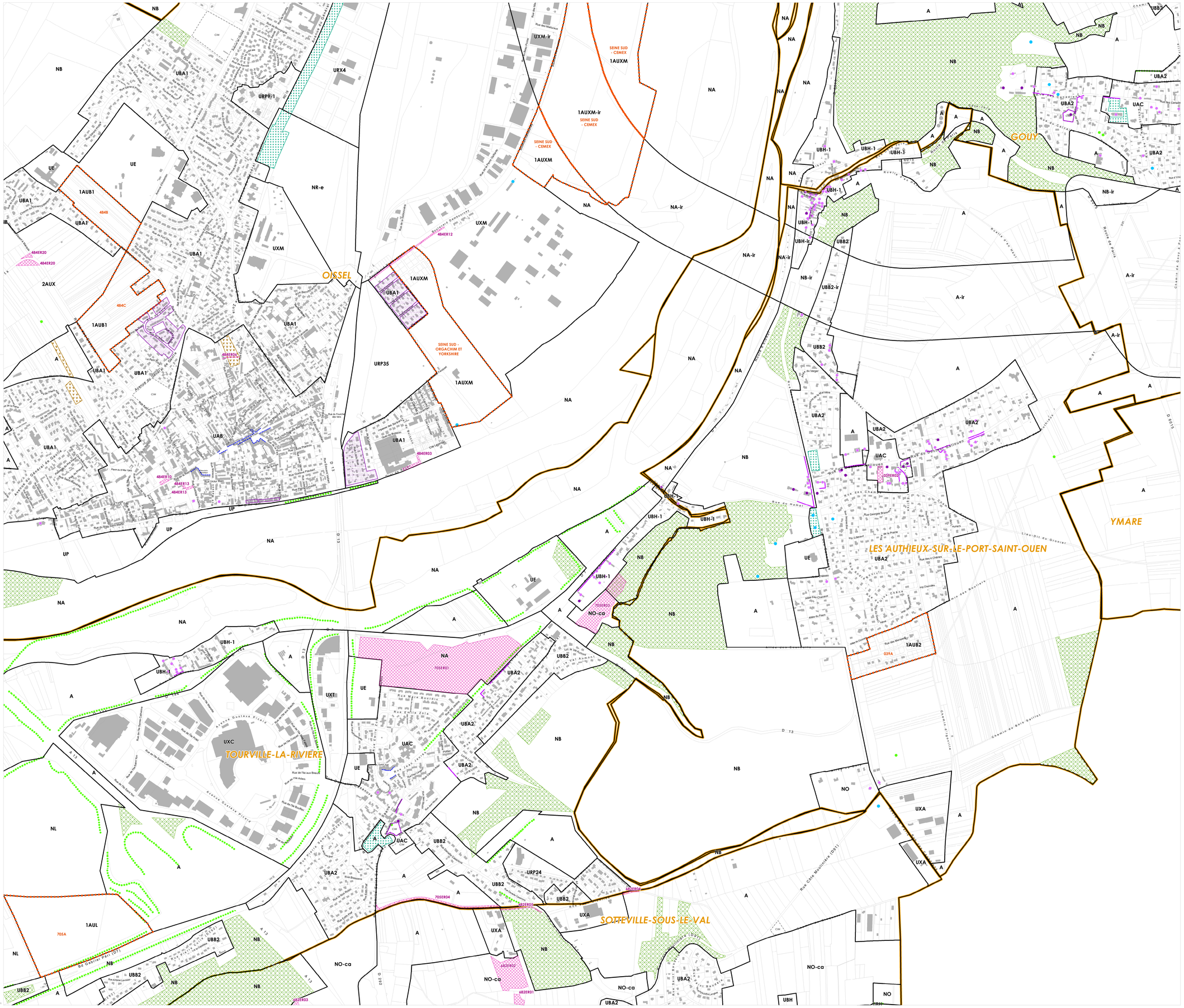

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2025. ©Droits de l'Etat réservés

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 62

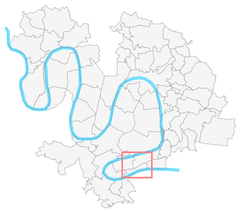

Echelle : 1 / 5 000

50 m — 5000 mm — 0.5 ha — 100 m

Limite de zone

INTENTION DE PROJET

- Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Périmètre de OAP de secteur d'aménagement
- Emplacement réservé — *Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1*
- Périmètre en attente de projet
- Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

- Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

- Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Mare
- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres
- Haie
- Espace Boisé Classé (EBC)
- Jardin familial et partagé
- Parc/coeur d'îlot/coulée verte
- Espace paysager
- Verger
- Corridor écologique à restaurer
- Secteur de biotope
- Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

- Elément bâti / protection moyenne
- Elément bâti / protection forte
- Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

- Mur
- Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

- Ensemble bâti homogène
- Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive
- Cimetière
- Limite communale
- Parcelle cadastrale
- Emprise bâtie

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2025, ©Droits de l'Etat réservés

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 63

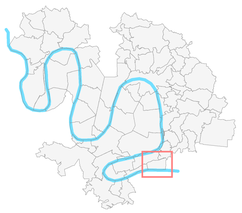

Echelle : 1 / 5 000

50 m
100 m



Limite de zone

INTENTION DE PROJET

- Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Périmètre de OAP de secteur d'aménagement
- Emplacement réservé
  Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1
- Périmètre en attente de projet
- Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

- Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

- Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Mare
- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres
- Haie
- Espace Boisé Classé (EBC)
- Jardin familial et partagé
- Parc/coeur d'îlot/coulée verte
- Espace paysager
- Verger
- Corridor écologique à restaurer
- Secteur de biotope
- Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

- Elément bâti / protection moyenne
- Elément bâti / protection forte
- Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

- Mur
- Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

- Ensemble bâti homogène
- Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive
- Cimetière
- Limite communale
- Parcelle cadastrale
- Emprise bâtie

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2025. ©Droits de l'Etat réservés

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 64

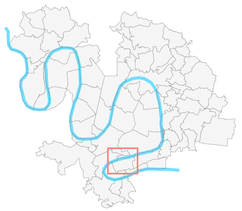

Echelle : 1 / 5 000

50 m
1 000 m²
0,1 ha
100 m



Limite de zone

INTENTION DE PROJET

Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Périmètre de OAP de secteur d'aménagement

Emplacement réservé
Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1

Périmètre en attente de projet

Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Mare

Arbre remarquable

Alignement d'arbres

Haie

Espace Boisé Classé (EBC)

Jardin familial et partagé

Parc/coeur d'îlot/coulée verte

Espace paysager

Verger

Corridor écologique à restaurer

Secteur de biotope

Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

Elément bâti / protection moyenne

Elément bâti / protection forte

Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

Mur

Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

Ensemble bâti homogène

Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive

Cimetière

Limite communale

Parcelle cadastrale

Emprise bâtie

Sources : Métropole Rouen Normande / Origine Cadastre 2023. ©Droits de l'Etat réservés

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 65

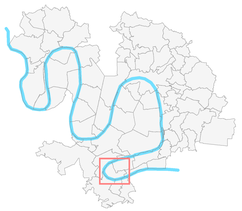

Echelle : 1 / 5 000

N

50 m
5000 m²
0,5 ha
100 m



Limite de zone

INTENTION DE PROJET

Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Périmètre de OAP de secteur d'aménagement

Emplacement réservé
Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1

Périmètre en attente de projet

Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Mare

Arbre remarquable

Alignement d'arbres

Haie

Espace Boisé Classé (EBC)

Jardin familial et partagé

Parc/coeur d'îlot/coulée verte

Espace paysager

Verger

Corridor écologique à restaurer

Secteur de biotope

Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

Elément bâti / protection moyenne

Elément bâti / protection forte

Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

Mur

Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

Ensemble bâti homogène

Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive

Cimetière

Limite communale

Parcelle cadastrale

Emprise bâtie

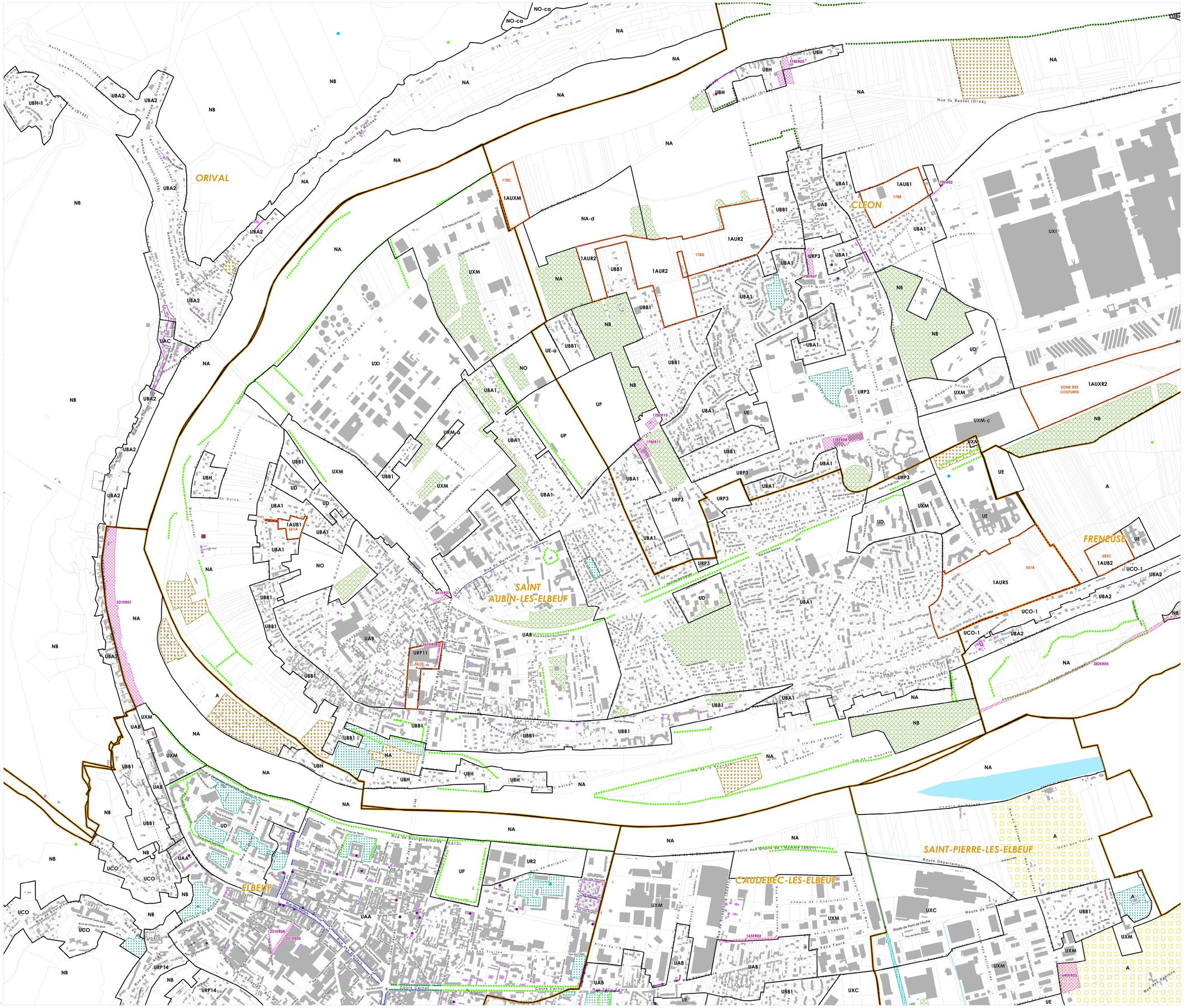

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2025. ©Droits de l'Etat réservés

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 66

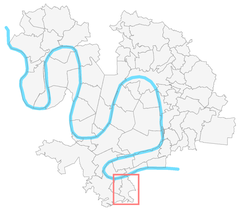

Echelle : 1 / 5 000

50 m — 5000 m² / 0,5 ha
100 m



Limite de zone

INTENTION DE PROJET

- Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Périmètre de OAP de secteur d'aménagement
- Emplacement réservé *Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1*
- Périmètre en attente de projet
- Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

- Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

- Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Mare
- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres
- Haie
- Espace Boisé Classé (EBC)
- Jardin familial et partagé
- Parc/coeur d'îlot/coulée verte
- Espace paysager
- Verger
- Corridor écologique à restaurer
- Secteur de biotope
- Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

- Elément bâti / protection moyenne
- Elément bâti / protection forte
- Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

- Mur
- Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

- Ensemble bâti homogène
- Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive
- Cimetière
- Limite communale
- Parcelle cadastrale
- Emprise bâtie

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2025. ©Droits de l'Etat réservés

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 67

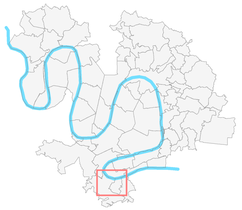

Echelle : 1 / 5 000

50 m
5000 m²
0.5 ha
100 m

Limite de zone

INTENTION DE PROJET

Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Périmètre de OAP de secteur d'aménagement

Emplacement réservé
Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1

Périmètre en attente de projet

Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Mare

Arbre remarquable

Alignement d'arbres

Haie

Espace Boisé Classé (EBC)

Jardin familial et partagé

Parc/coeur d'îlot/coulée verte

Espace paysager

Verger

Corridor écologique à restaurer

Secteur de biotope

Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

Elément bâti / protection moyenne

Elément bâti / protection forte

Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

Mur

Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

Ensemble bâti homogène

Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive

Cimetière

Limite communale

Parcelle cadastrale

Emprise bâtie

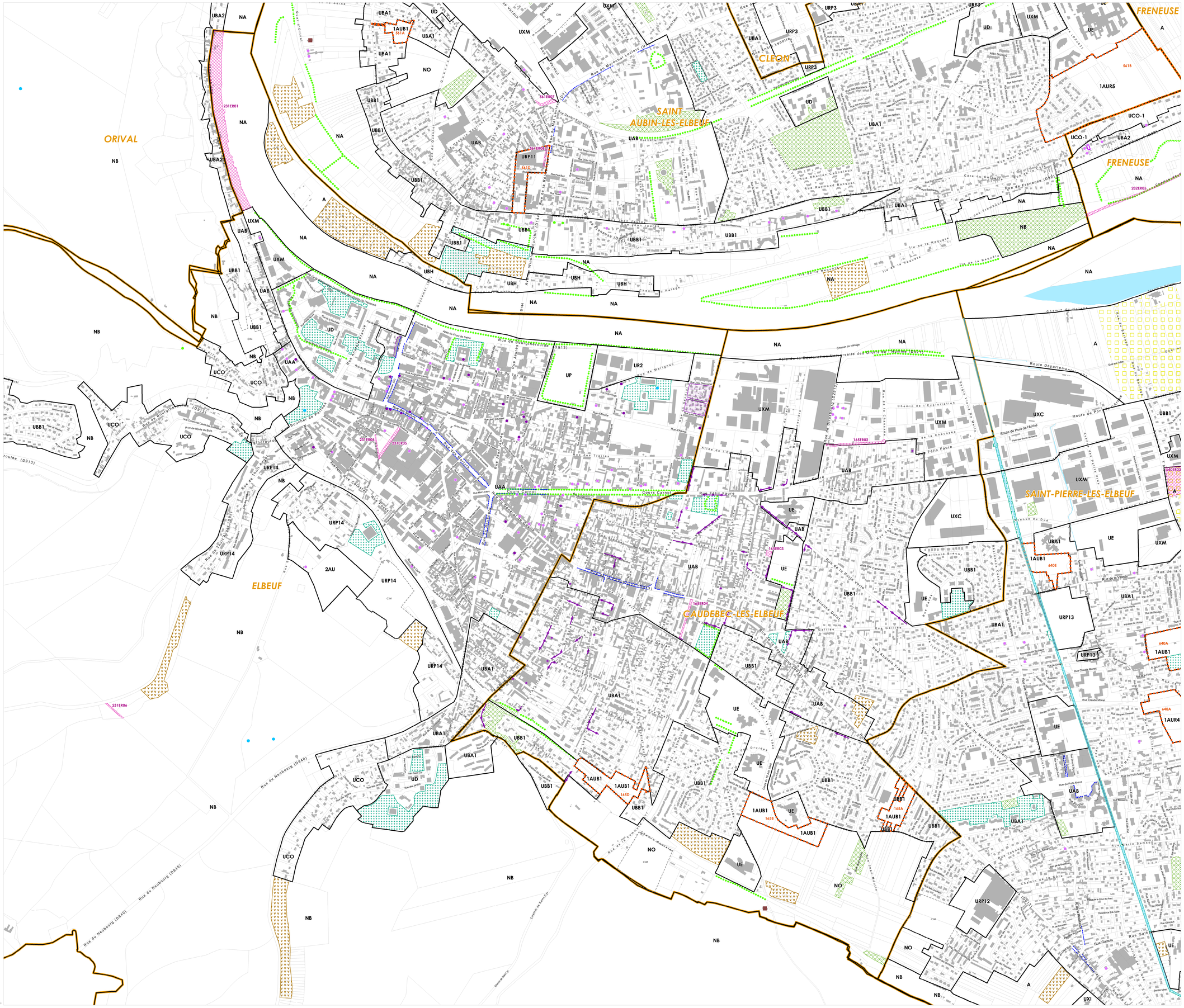

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2025. ©Droits de l'Etat réservés

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 68

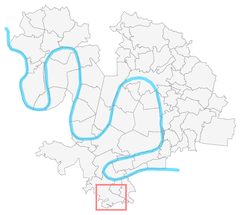

Echelle : 1 / 5 000

50 m
5000 mm
0.5 ha
100 m



Limite de zone

INTENTION DE PROJET

- Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Périmètre de OAP de secteur d'aménagement
- Emplacement réservé
  Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1
- Périmètre en attente de projet
- Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

- Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

- Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Mare
- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres
- Haie
- Espace Boisé Classé (EBC)
- Jardin familial et partagé
- Parc/coeur d'îlot/coulée verte
- Espace paysager
- Verger
- Corridor écologique à restaurer
- Secteur de biotope
- Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

- Elément bâti / protection moyenne
- Elément bâti / protection forte
- Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

- Mur
- Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

- Ensemble bâti homogène
- Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive
- Cimetière
- Limite communale
- Parcelle cadastrale
- Emprise bâtie

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2025, ©Droits de l'Etat réservés

ELBEUF

CAUDEBEC-LES-ELBEUF

SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 69

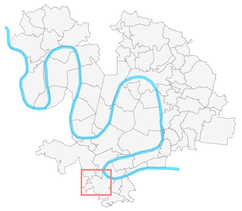

Echelle : 1 / 5 000

50 m
5000 m²
0,5 ha
100 m

Limite de zone

INTENTION DE PROJET

Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Périmètre de OAP de secteur d'aménagement

Emplacement réservé
Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1

Périmètre en attente de projet

Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Mare

Arbre remarquable

Alignement d'arbres

Haie

Espace Boisé Classé (EBC)

Jardin familial et partagé

Parc/coeur d'îlot/coulée verte

Espace paysager

Verger

Corridor écologique à restaurer

Secteur de biotope

Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

Elément bâti / protection moyenne

Elément bâti / protection forte

Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

Mur

Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

Ensemble bâti homogène

Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive

Cimetière

Limite communale

Parcelle cadastrale

Emprise bâtie

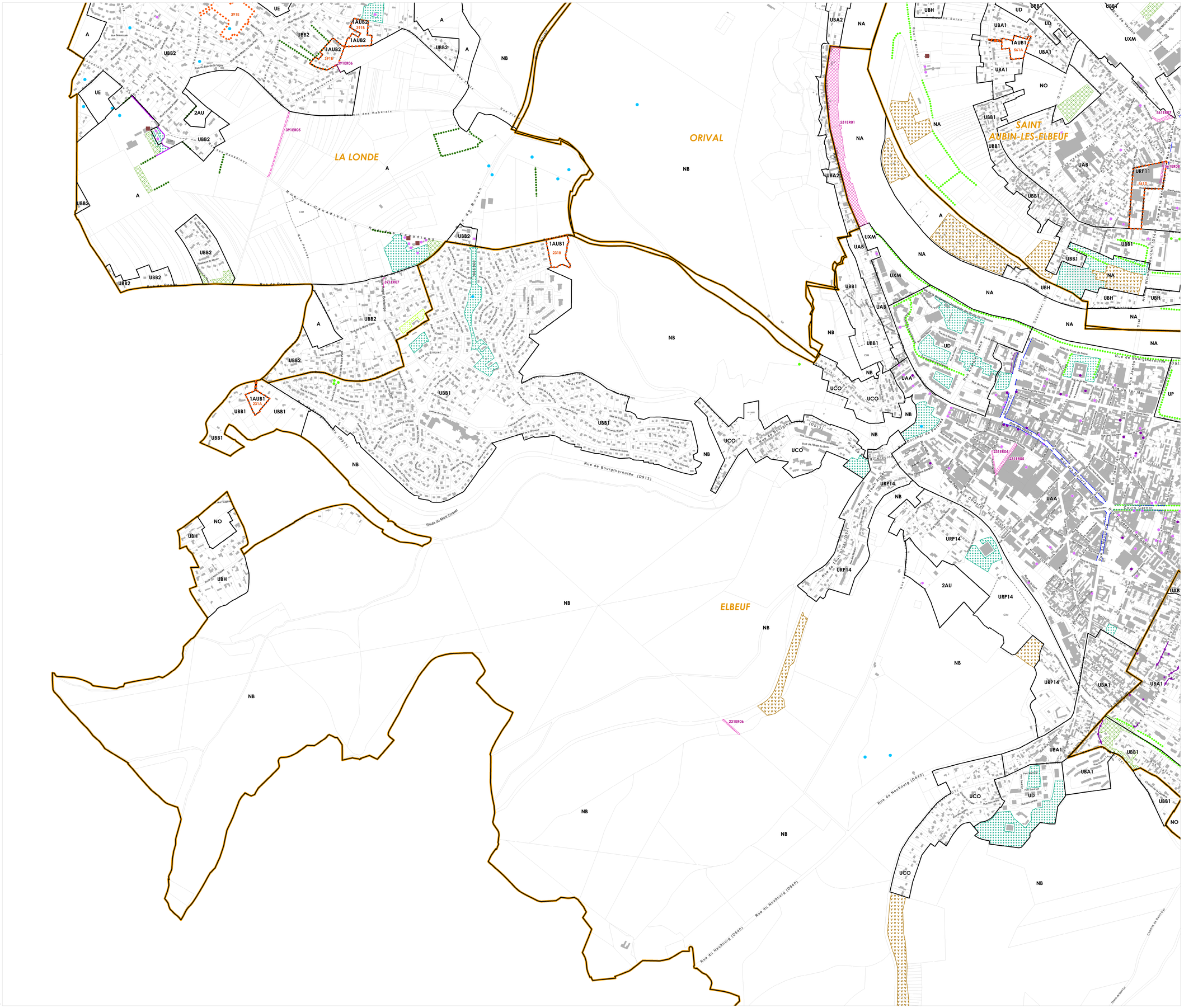

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2025. ©Droits de l'Etat réservés

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 70

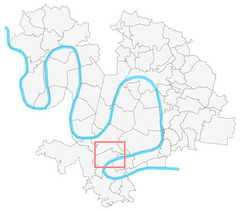

Echelle : 1 / 5 000

N

50 m
100 m



Limite de zone

INTENTION DE PROJET

Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Périmètre de OAP de secteur d'aménagement

Emplacement réservé
Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1

Périmètre en attente de projet

Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Mare

Arbre remarquable

Alignement d'arbres

Haie

Espace Boisé Classé (EBC)

Jardin familial et partagé

Parc/coeur d'îlot/coulée verte

Espace paysager

Verger

Corridor écologique à restaurer

Secteur de biotope

Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

Elément bâti / protection moyenne

Elément bâti / protection forte

Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

Mur

Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

Ensemble bâti homogène

Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive

Cimetière

Limite communale

Parcelle cadastrale

Emprise bâtie

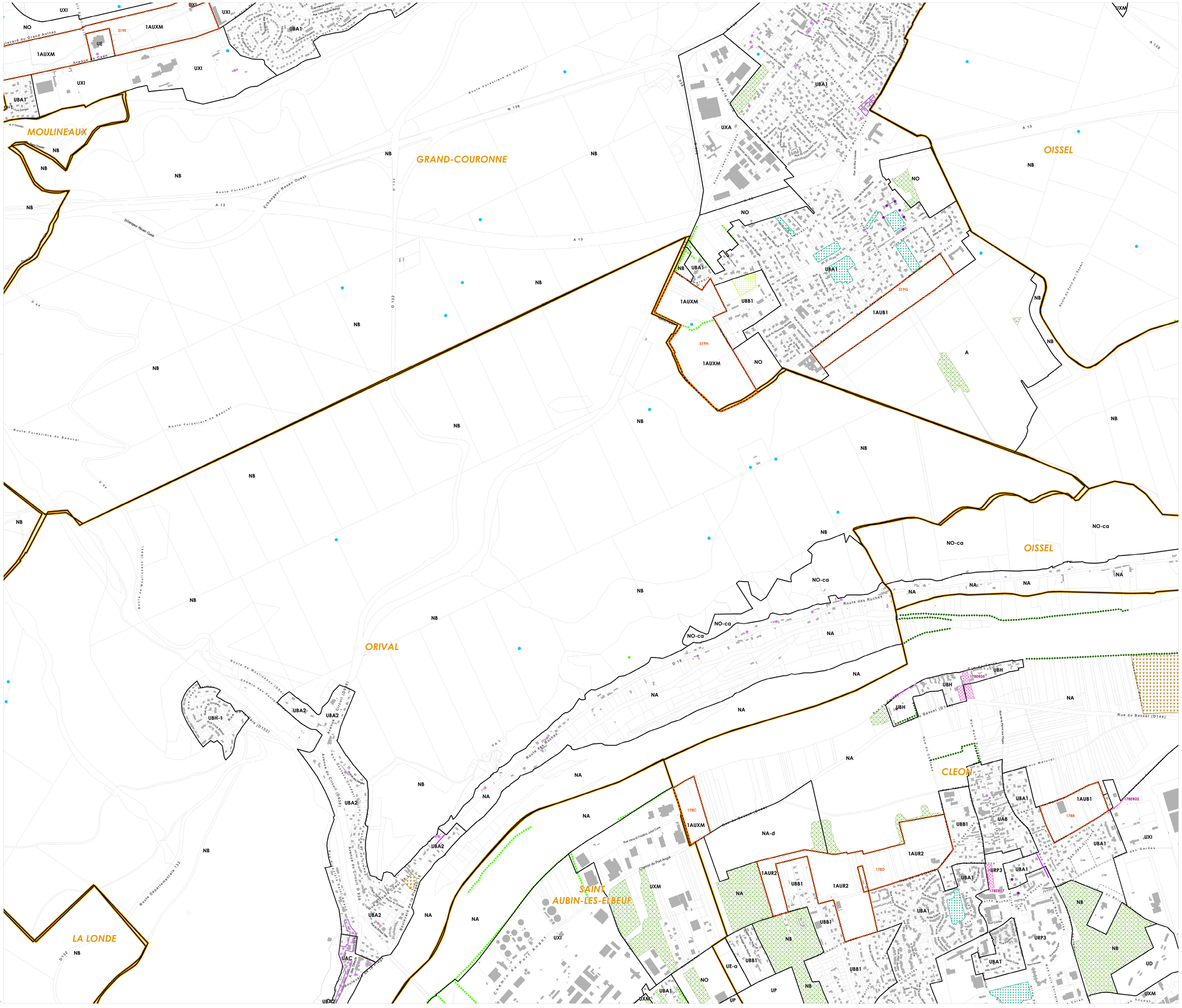

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2025. ©Droits de l'Etat réservés

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 71

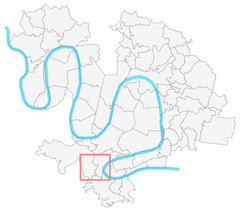

Echelle : 1 / 5 000

N

50 m
5000 m²
0.5 ha
100 m



Limite de zone

INTENTION DE PROJET

Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Périmètre de OAP de secteur d'aménagement

Emplacement réservé
Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1

Périmètre en attente de projet

Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Mare

Arbre remarquable

Alignement d'arbres

Haie

Espace Boisé Classé (EBC)

Jardin familial et partagé

Parc/coeur d'îlot/coulée verte

Espace paysager

Verger

Corridor écologique à restaurer

Secteur de biotope

Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

Elément bâti / protection moyenne

Elément bâti / protection forte

Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

Mur

Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

Ensemble bâti homogène

Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive

Cimetière

Limite communale

Parcelle cadastrale

Emprise bâtie

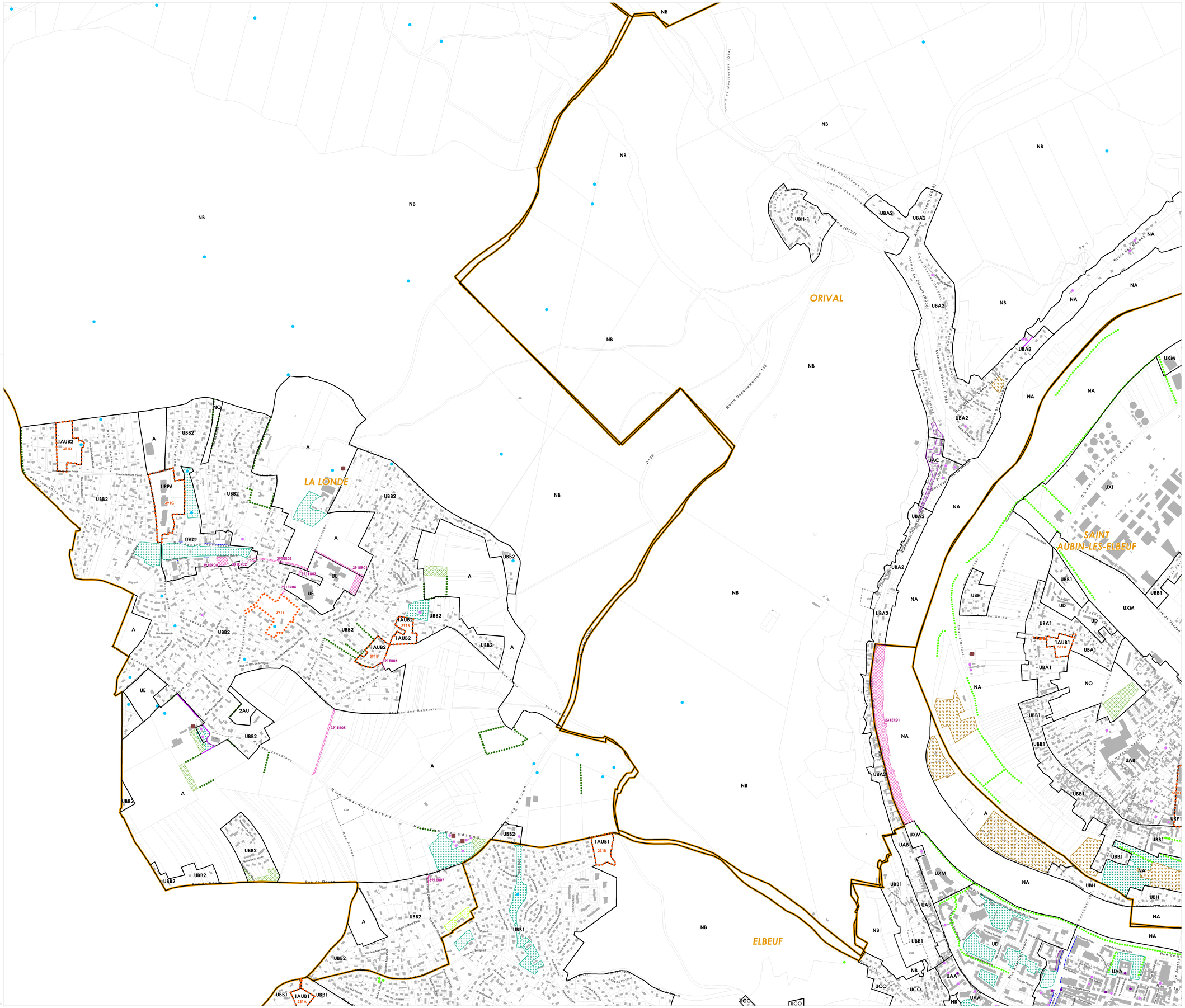

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2025, ©Droits de l'Etat réservés

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 72

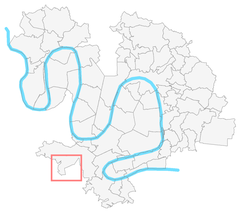

Echelle : 1 / 5 000

50 m
5000 m²
0.5 ha
100 m



Limite de zone

INTENTION DE PROJET

Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Périmètre de OAP de secteur d'aménagement

Emplacement réservé
Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1

Périmètre en attente de projet

Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Mare

Arbre remarquable

Alignement d'arbres

Haie

Espace Boisé Classé (EBC)

Jardin familial et partagé

Parc/coeur d'îlot/coulée verte

Espace paysager

Verger

Corridor écologique à restaurer

Secteur de biotope

Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

Elément bâti / protection moyenne

Elément bâti / protection forte

Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

Mur

Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

Ensemble bâti homogène

Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive

Cimetière

Limite communale

Parcelle cadastrale

Emprise bâtie

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2025. ©Droits de l'Etat réservés

Route de Rouen (D438)

LA LONDE

NB

A

UBB2

UXA

D 313

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 73

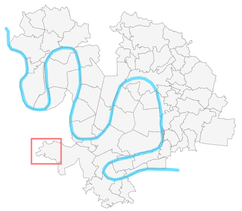

Echelle : 1 / 5 000

N

50 m
5000 m²
0.5 ha
100 m



Limite de zone

INTENTION DE PROJET

Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Périmètre de OAP de secteur d'aménagement

Emplacement réservé
Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1

Périmètre en attente de projet

Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Mare

Arbre remarquable

Alignement d'arbres

Haie

Espace Boisé Classé (EBC)

Jardin familial et partagé

Parc/coeur d'îlot/coulée verte

Espace paysager

Verger

Corridor écologique à restaurer

Secteur de biotope

Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

Elément bâti / protection moyenne

Elément bâti / protection forte

Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

Mur

Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

Ensemble bâti homogène

Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive

Cimetière

Limite communale

Parcelle cadastrale

Emprise bâtie

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2025. ©Droits de l'Etat réservés



PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 74

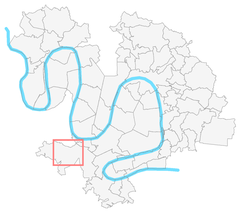

Echelle : 1 / 5 000

50 m
100 m



Limite de zone

INTENTION DE PROJET

Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Périmètre de OAP de secteur d'aménagement

Emplacement réservé
Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1

Périmètre en attente de projet

Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Mare

Arbre remarquable

Alignement d'arbres

Haie

Espace Boisé Classé (EBC)

Jardin familial et partagé

Parc/coeur d'îlot/coulée verte

Espace paysager

Verger

Corridor écologique à restaurer

Secteur de biotope

Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

Elément bâti / protection moyenne

Elément bâti / protection forte

Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

Mur

Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

Ensemble bâti homogène

Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive

Cimetière

Limite communale

Parcelle cadastrale

Emprise bâtie

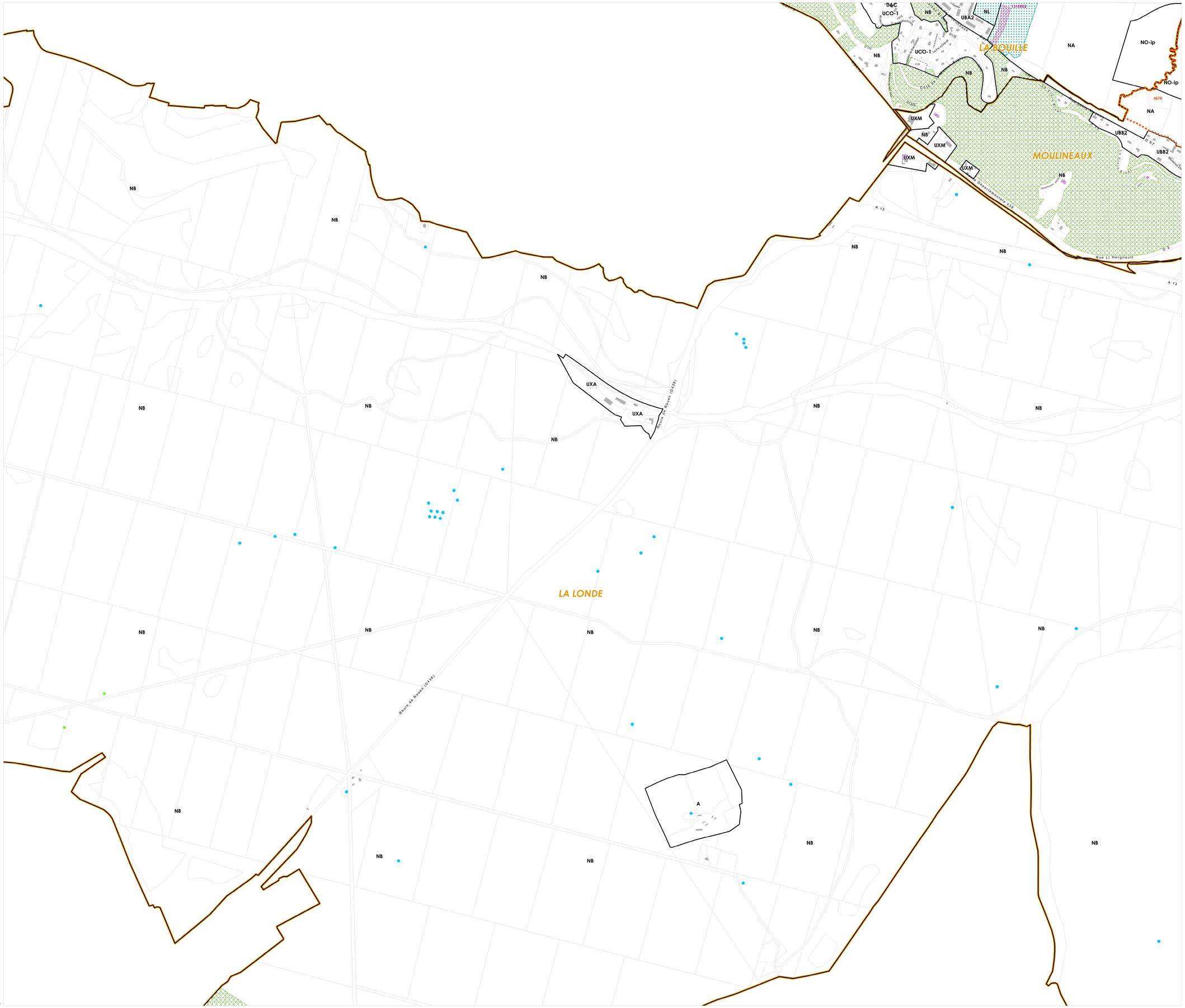

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2025, ©Droits de l'Etat réservés

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 75

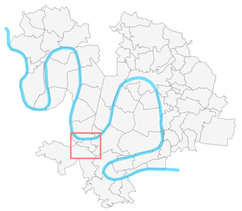

Echelle : 1 / 5 000

1 cm = 50 m
0,5 ha = 100 m

Limite de zone

INTENTION DE PROJET

Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Périmètre de OAP de secteur d'aménagement

Emplacement réservé
Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1

Périmètre en attente de projet

Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Mare

Arbre remarquable

Alignement d'arbres

Haie

Espace Boisé Classé (EBC)

Jardin familial et partagé

Parc/coeur d'îlot/coulée verte

Espace paysager

Verger

Corridor écologique à restaurer

Secteur de biotope

Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

Elément bâti / protection moyenne

Elément bâti / protection forte

Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

Mur

Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

Ensemble bâti homogène

Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive

Cimetière

Limite communale

Parcelle cadastrale

Emprise bâtie

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2025. ©Droits de l'Etat réservés

SAHURS

HAUTOT-SUR-SEINE

LA BOUILLE

MOULINEAUX

GRAND-COURONNE

LA LONDE

ORIVAL

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 76

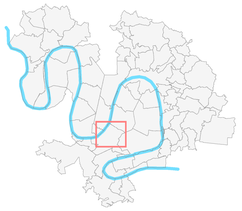

Echelle : 1 / 5 000

50 m
5000 m²
0.5 ha
100 m



Limite de zone

INTENTION DE PROJET

- Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Périmètre de OAP de secteur d'aménagement
- Emplacement réservé
  Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1
- Périmètre en attente de projet
- Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

- Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

- Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Mare
- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres
- Haie
- Espace Boisé Classé (EBC)
- Jardin familial et partagé
- Parc/coeur d'îlot/coulée verte
- Espace paysager
- Verger
- Corridor écologique à restaurer
- Secteur de biotope
- Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

- Elément bâti / protection moyenne
- Elément bâti / protection forte
- Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

- Mur
- Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

- Ensemble bâti homogène
- Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive
- Cimetière
- Limite communale
- Parcelle cadastrale
- Emprise bâtie

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2023. ©Droits de l'Etat réservés

VAL-DE-LA-HAYE
HAUTOT-SUR-SEINE
GRAND-COURONNE
PETIT-COURONNE
MOULINEAUX
OISSEL

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 77

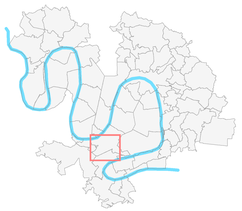

Echelle : 1 / 5 000

50 m
5000 m²
0.5 ha
100 m



Limite de zone

INTENTION DE PROJET

- Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Périmètre de OAP de secteur d'aménagement
- Emplacement réservé
  Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1
- Périmètre en attente de projet
- Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

- Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

- Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Mare
- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres
- Haie
- Espace Boisé Classé (EBC)
- Jardin familial et partagé
- Parc/coeur d'îlot/coulée verte
- Espace paysager
- Verger
- Corridor écologique à restaurer
- Secteur de biotope
- Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

- Elément bâti / protection moyenne
- Elément bâti / protection forte
- Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

- Mur
- Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

- Ensemble bâti homogène
- Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive
- Cimetière
- Limite communale
- Parcelle cadastrale
- Emprise bâtie

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2025. ©Droits de l'Etat réservés

HAUTOT-SUR-SEINE
SAHURS
GRAND-COURONNE
OISSEL
MOULINEAUX
ORIVAL
LA LONDE
CLEON

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 78

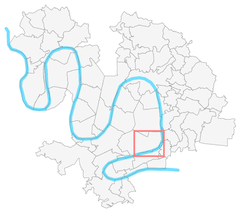

Echelle : 1 / 5 000

50 m
5000 m²
0.5 ha
100 m



Limite de zone

INTENTION DE PROJET

- Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Périmètre de OAP de secteur d'aménagement
- Emplacement réservé
  Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1
- Périmètre en attente de projet
- Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

- Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

- Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Mare
- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres
- Haie
- Espace Boisé Classé (EBC)
- Jardin familial et partagé
- Parc/coeur d'îlot/coulée verte
- Espace paysager
- Verger
- Corridor écologique à restaurer
- Secteur de biotope
- Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

- Elément bâti / protection moyenne
- Elément bâti / protection forte
- Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

- Mur
- Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

- Ensemble bâti homogène
- Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive
- Cimetière
- Limite communale
- Parcelle cadastrale
- Emprise bâtie

Sources : Métropole Rouen Normande / Origine Cadastre 2025. ©Droits de l'Etat réservés

SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY
OISSEL
GOUY
TOURVILLE-LA-RIVIERE
LES AUTHIEUX-SUR-LE-PORT-SAINT-OUEN

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 79

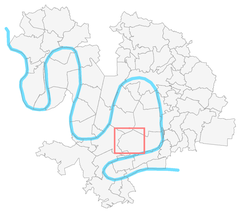

Echelle : 1 / 5 000

50 m — 0,5 ha — 100 m



Limite de zone

INTENTION DE PROJET

- Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Périmètre de OAP de secteur d'aménagement
- Emplacement réservé
  Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1
- Périmètre en attente de projet
- Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

- Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

- Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Mare
- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres
- Haie
- Espace Boisé Classé (EBC)
- Jardin familial et partagé
- Parc/coeur d'îlot/coulée verte
- Espace paysager
- Verger
- Corridor écologique à restaurer
- Secteur de biotope
- Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

- Elément bâti / protection moyenne
- Elément bâti / protection forte
- Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

- Mur
- Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

- Ensemble bâti homogène
- Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive
- Cimetière
- Limite communale
- Parcelle cadastrale
- Emprise bâtie

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2025. ©Droits de l'Etat réservés

PETIT-COURONNE
SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY
GRAND-COURONNE
OISSEL
ORIVAL
TOURVILLE-LA-RIVIERE

UXM
UXI
UE
UBA1
UBA1
NB
NO
UXA
UBA1
319G
1AUB1
UE
UXM
UBA1
2AUX
2AUX
2AUX
A
A
A
A
UBA1
UP
UE
NA
UBH-1
NO-ca
NO-ca
UBH-1
NA
NA
484ER20
484ER20
Route de Rebuot
Route du Petit Couronne
Route des Essarts à Moulineaux
Route du Fond de l'Epinay
Route des Carrières
Route du Fond de l'Epinay
Route de la Chapelle des Champs de Bataille-Etienne
Echangeur des Essarts
Chemin du Catelier
Rue du Moulin Cornée
Rue de la Mairie
Rue de la Libération
Rue du Général Leclerc
Rue Jean Moulin
Rue Roger Poupel
Rue Victor Hugo
Rue Jean Jaurès
Rue Pierre Mendès France
Rue Jean Monnet
Rue Georges Pompidou
Rue Charles de Gaulle
Rue Maurice Thorez
Rue Paul Langevin
Rue Pierre Brossolette
Rue Jean Moulin
Rue Jean Jaurès
Rue Pierre Mendès France
Rue Jean Monnet
Rue Georges Pompidou
Rue Charles de Gaulle
Rue Maurice Thorez
Rue Paul Langevin
Rue Pierre Brossolette
Rue Victor Hugo
Rue Roger Poupel
Rue du Verger
Rue du Moulin
Rue du Clos Masure
Rue du Clos Masure
Rue du Moulin
Rue du Verger
Rue Roger Poupel
Rue Victor Hugo
Rue Pierre Brossolette
Rue Paul Langevin
Rue Maurice Thorez
Rue Charles de Gaulle
Rue Georges Pompidou
Rue Jean Monnet
Rue Pierre Mendès France
Rue Jean Jaurès
Rue Jean Moulin
Rue de la Libération
Rue du Moulin Cornée

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 80

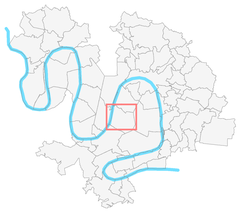

Echelle : 1 / 5 000

50 m
5000 m²
0.5 ha
100 m

Limite de zone

INTENTION DE PROJET

- Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Périmètre de OAP de secteur d'aménagement
- Emplacement réservé
  Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1
- Périmètre en attente de projet
- Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

- Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

- Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Mare
- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres
- Haie
- Espace Boisé Classé (EBC)
- Jardin familial et partagé
- Parc/coeur d'îlot/coulée verte
- Espace paysager
- Verger
- Corridor écologique à restaurer
- Secteur de biotope
- Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

- Elément bâti / protection moyenne
- Elément bâti / protection forte
- Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

- Mur
- Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

- Ensemble bâti homogène
- Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive
- Cimetière
- Limite communale
- Parcelle cadastrale
- Emprise bâtie

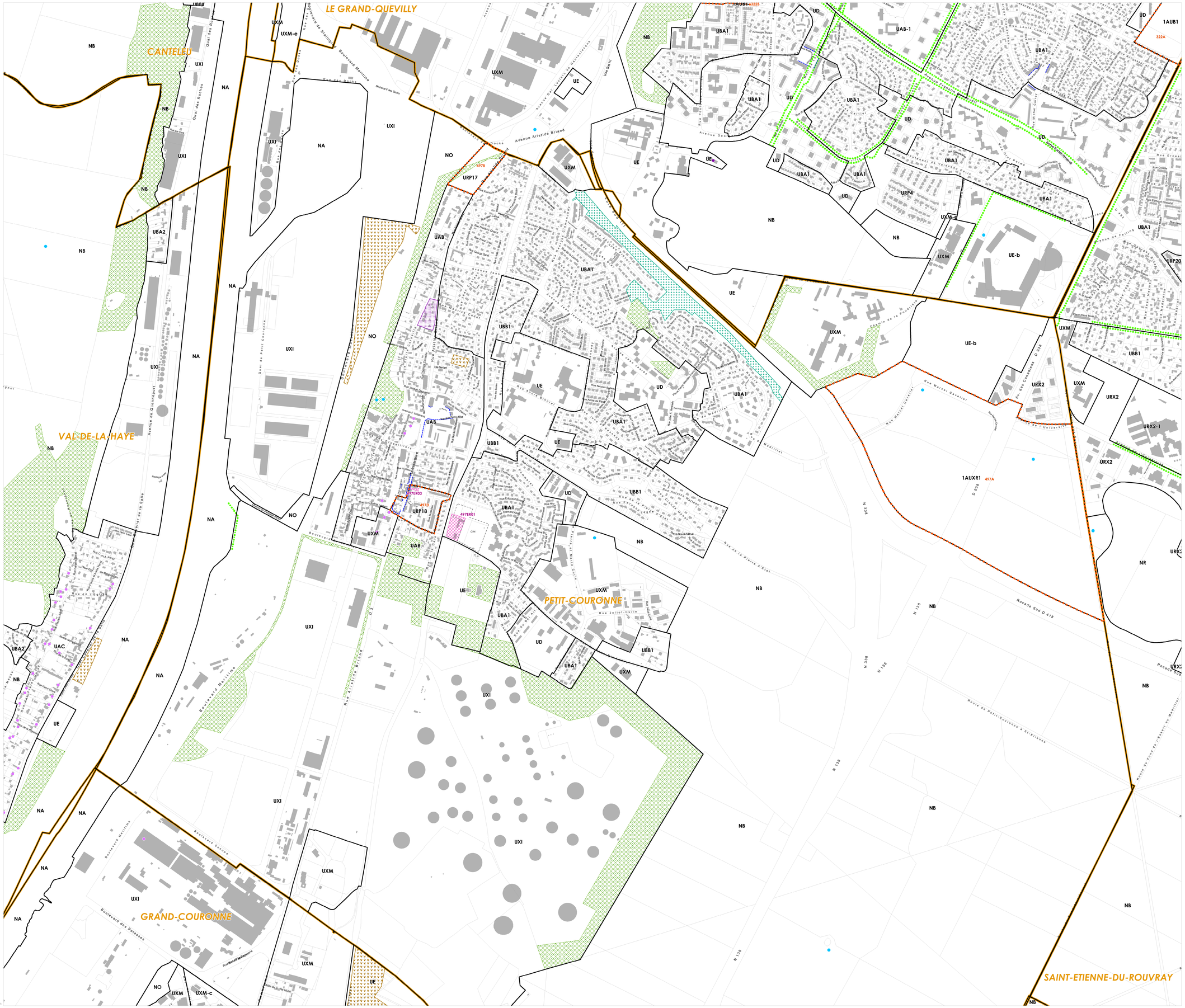

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2025. ©Droits de l'Etat réservés

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 81

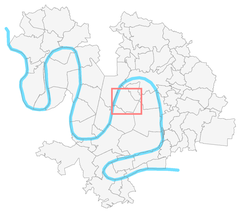

Echelle : 1 / 5 000

50 m — 5000 m² — 0,5 ha — 100 m



Limite de zone

INTENTION DE PROJET

- Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Périmètre de OAP de secteur d'aménagement
- Emplacement réservé
  Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1
- Périmètre en attente de projet
- Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

- Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

- Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Mare
- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres
- Haie
- Espace Boisé Classé (EBC)
- Jardin familial et partagé
- Parc/coeur d'îlot/coulée verte
- Espace paysager
- Verger
- Corridor écologique à restaurer
- Secteur de biotope
- Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

- Elément bâti / protection moyenne
- Elément bâti / protection forte
- Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

- Mur
- Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

- Ensemble bâti homogène
- Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive
- Cimetière
- Limite communale
- Parcelle cadastrale
- Emprise bâtie

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2025, ©Droits de l'Etat réservé

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 82

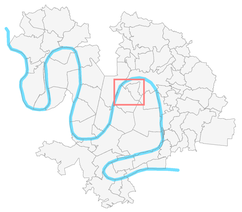

Echelle : 1 / 5 000

50 m — 5000 m² — 0.5 ha — 100 m

Limite de zone

INTENTION DE PROJET

- Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Périmètre de OAP de secteur d'aménagement
- Emplacement réservé
  Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1
- Périmètre en attente de projet
- Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

- Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

- Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Mare
- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres
- Haie
- Espace Boisé Classé (EBC)
- Jardin familial et partagé
- Parc/coeur d'îlot/coulée verte
- Espace paysager
- Verger
- Corridor écologique à restaurer
- Secteur de biotope
- Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

- Elément bâti / protection moyenne
- Elément bâti / protection forte
- Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

- Mur
- Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

- Ensemble bâti homogène
- Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive
- Cimetière
- Limite communale
- Parcelle cadastrale
- Emprise bâtie

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2025. ©Droits de l'Etat réservés

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 83

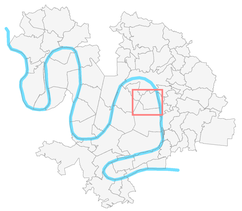

Echelle : 1 / 5 000

50 m
5000 m²
0,5 ha
100 m



Limite de zone

INTENTION DE PROJET

- Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Périmètre de OAP de secteur d'aménagement
- Emplacement réservé
  Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1
- Périmètre en attente de projet
- Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

- Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

- Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Mare
- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres
- Haie
- Espace Boisé Classé (EBC)
- Jardin familial et partagé
- Parc/coeur d'îlot/coulée verte
- Espace paysager
- Verger
- Corridor écologique à restaurer
- Secteur de biotope
- Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

- Elément bâti / protection moyenne
- Elément bâti / protection forte
- Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

- Mur
- Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

- Ensemble bâti homogène
- Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive
- Cimetière
- Limite communale
- Parcelle cadastrale
- Emprise bâtie

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2025. ©Droits de l'Etat réservés

PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.1 - Planche 1 : Plan de zonage

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 04 mai 2026

Plan n° 84

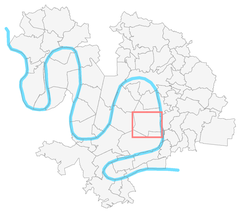

Echelle : 1 / 5 000

50 m
5000 m²
0,5 ha
100 m



Limite de zone

INTENTION DE PROJET

- Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Périmètre de OAP de secteur d'aménagement
- Emplacement réservé
  Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1
- Périmètre en attente de projet
- Principe de liaison viaire

LINEAIRE COMMERCIAL

- Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

- Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Mare
- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres
- Haie
- Espace Boisé Classé (EBC)
- Jardin familial et partagé
- Parc/coeur d'îlot/coulée verte
- Espace paysager
- Verger
- Corridor écologique à restaurer
- Secteur de biotope
- Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI

Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

- Elément bâti / protection moyenne
- Elément bâti / protection forte
- Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

- Mur
- Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

- Ensemble bâti homogène
- Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive
- Cimetière
- Limite communale
- Parcelle cadastrale
- Emprise bâtie

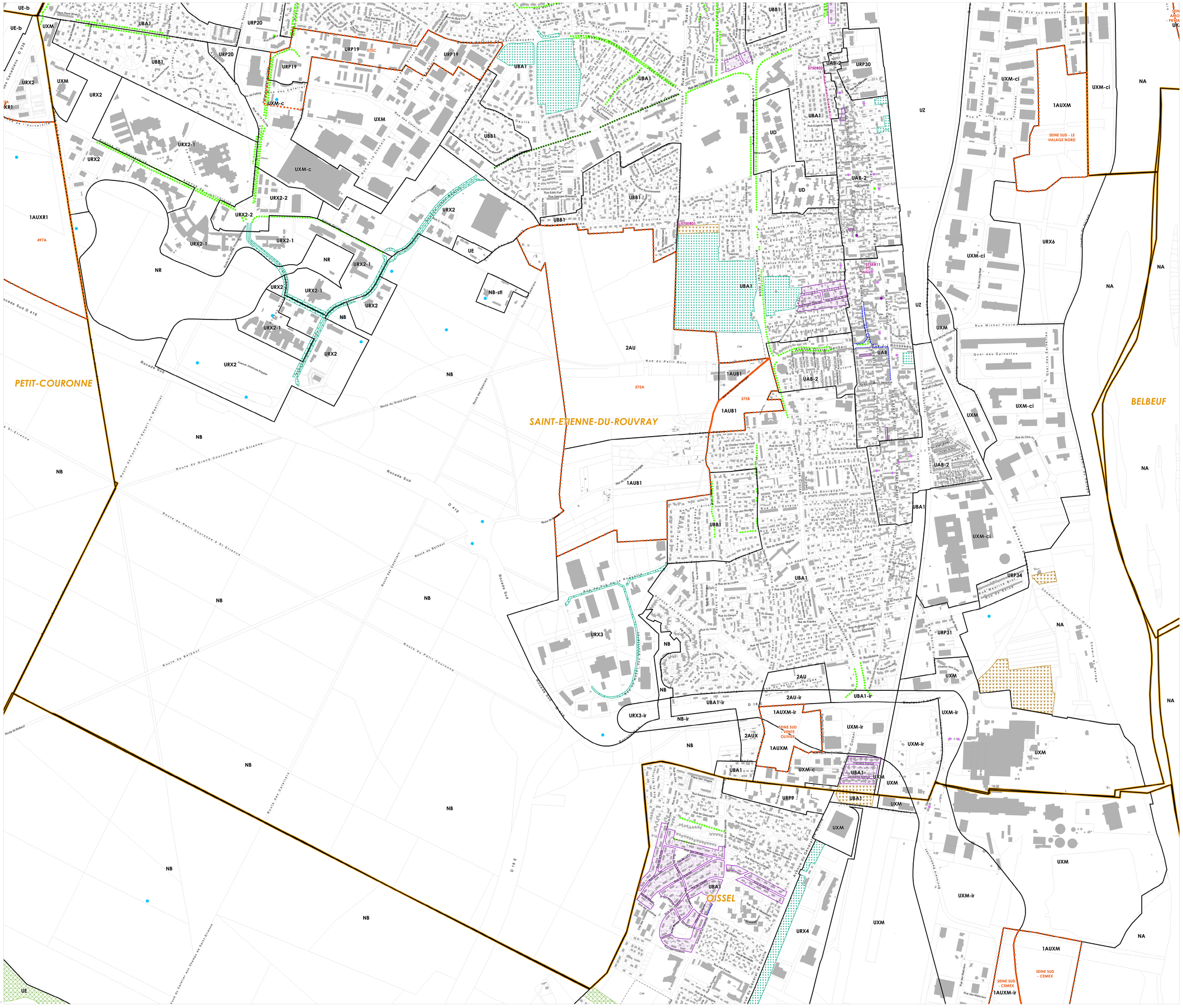

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2025, ©Droits de l'Etat réservés